

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL**

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 03 MAI 2022**

Le 03 mai deux mil vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la communauté de communes « Rhône Crussol » s'est réuni en section ordinaire à Guilherand-Granges, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY.

**Date de convocation : Mercredi 27 avril 2022**

**Etaient présents :**

Mme GAUCHER, Mme CHEBBI, M. CLOUE, M. COQUELET, Mme COSTEROUSSE, M. GOUNON, Mme MALLET, Mme RENAUD, Mme RIFFARD, Mme SALLIER, M. DUBAY, M. GERLAND (à partir de la délibération n°2022-081), M. GUIGAL, M. LE GALL, Mme METTRA, M. AVOUAC, M. PONTAL, M. LAFAGE, Mme ROSSI, Mme PEYRARD, M. COULMONT, Mme SORBE, M. POMMARET, M. MIZZI, Mme SIMON, M. DIETRICH, M. RIAILLON (à partir de la délibération n°2022-081), M. DUPIN, Mme GOUMAT, M. DEVOCHELLE.

**Etaient absents excusés :**

M. DARNAUD, M. PONSICH, M. RANC, M. CHAUVEAU, Mme FORT, M. GERLAND (jusqu'à la délibération n°2022-080), Mme QUENTIN-NODIN, Mme VOSSEY-MATHON, Mme SICOIT, M. MONTIEL, Mme LEJUEZ, Mme MORFIN, M. RIAILLON (jusqu'à la délibération n°2022-080).

Monsieur Mathieu DARNAUD, étant absent excusé, a donné pouvoir à Madame Sylvie GAUCHER.

Monsieur Régis PONSICH, étant absent excusé, a donné pouvoir à Madame Brigitte SALLIER.

Monsieur Kévin RANC, étant absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur André COQUELET.

Madame Stéphanie FORT, étant absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Frédéric GERLAND (à partir de la délibération n°2022-081).

Madame Agnès QUENTIN-NODIN, étant absente excusée, a donné pouvoir à Madame Mireille METTRA.

Monsieur Nathalie VOSSEY-MATHON, étant absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Bernard GUIGAL.

Madame Julie SICOIT, étant absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Jean RIAILLON (à partir de la délibération n°2022-081).

Monsieur Olivier MONTIEL, étant absent excusé, a donné pouvoir à Madame Geneviève PEYRARD.

Monsieur Gérard CHAUVEAU, Madame Stéphanie FORT (jusqu'à la délibération n°2022-080), Madame Julie SICOIT (jusqu'à la délibération n°2022-080), Madame Gaëlle LEJUEZ et Madame Magali MORFIN, membres titulaires absents excusés n'ont pas été remplacés.

Monsieur Patrice POMMARET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31 MARS 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**ADMINISTRATION GENERALE / PERSONNEL**

***Rapporteur : Madame Sylvie GAUCHER – Vice-Présidente déléguée à l'administration générale, la famille et la parentalité***

**N°1/ CREATION ET COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)**

**DELIBERATION N°2022-080 :**

Madame Sylvie GAUCHER, Vice-Présidente déléguée à l'administration générale, la famille et la parentalité expose.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 32-1, 33 et 33-1.

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4, 5, 6, 31 et 90.

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la Fonction Publique au 8 décembre 2022.

Madame la Vice-Présidente explique que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté de Communes Rhône Crussol.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et privé au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit 85 agents, permettent la création d'un Comité Social Territorial.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer un Comité Social Territorial compétent pour les agents de la Communauté de Communes.

S'agissant de la composition du Comité Social Territorial.

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue les 17 et 18 mars 2022.

Considérant l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel de :

- 85 agents, 45 femmes et 40 hommes, soit
- 53 % de femmes
- et 47 % d'hommes.

Les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir à 3 le nombre de représentants du personnel au sein du CST. Les membres suppléants des CST sont en nombre égal à celui des membres titulaires, soit 3.

La durée de mandat des représentants du personnel est fixée à 4 ans.

Vu l'avis du Bureau Communautaire réuni le 26 avril 2022.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 34 voix pour, soit à l'unanimité :**

- Décide de créer un Comité Social Territorial.
- Fixe à 3, le nombre de représentants du personnel titulaires au Comité Social Territorial. Le nombre de représentants du personnel suppléants sera équivalent à celui des titulaires.
- Décide de recueillir, par le comité social territorial, l'avis des représentants de la collectivité.

*Les arrivées de Monsieur Frédéric GERLAND et Monsieur Jean RIAILLON modifient l'effectif présent.*

*Madame Stéphanie FORT a donné pouvoir à Monsieur Frédéric GERLAND et Madame Julie SICOIT a donné pouvoir à Monsieur Jean RIAILLON.*

## INTERCOMMUNALITE

**Rapporteur : Monsieur Jacques DUBAY – Président**

---

### **N°2/ PROJET DE TERRITOIRE – PRESENTATION DU DOCUMENT DE SYNTHESE ET VALIDATION DES ENJEUX**

---

*Le Président explique que le projet de territoire initié depuis plusieurs mois dans un contexte sanitaire qui n'a pas toujours été simple, arrive aujourd'hui à son avant dernière étape.*

*Il tient à remercier les élus et tous ceux qui se sont largement investis dans cette démarche.*

*Cette séance du conseil communautaire sera largement consacrée à la présentation des grands enjeux qui ont émergé et qui sont partagés par les élus et la population, à la suite d'un travail de diagnostic qui a permis de mettre en lumière les forces et faiblesses du territoire.*

*Le Président laisse ensuite la parole à chacun des Vice-Présidents pour exposer les priorités qui concernent leurs délégations.*

**Enjeu n°1 : Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire**

*Jean RIAILLON développe les différentes actions déjà initiées concernant l'agriculture (plan pastoral, plan alimentaire, transmission des exploitations, etc.).*

*Il souligne l'importance dans les prochaines années de la ressource en eau.*

*Denis DUPIN insiste lui aussi sur la problématique de la ressource en eau, en particulier sur le plateau. La mise en place d'un PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) est une nécessité.*

*Il revient par ailleurs sur l'enjeu que constitue la production d'énergies renouvelables avec un objectif « d'autosuffisance » en 2050.*

*Michel MIZZI, pour sa part revient sur l'élaboration du PLUiH qui doit concilier la croissance de la population avec une moindre consommation foncière.*

*Geneviève PEYRARD, au titre de la protection des ressources rappelle l'importance de l'assainissement, même si cela ne se voit pas.*

*A long terme, cela s'articule dans le schéma directeur. A court terme, des projets vont voir le jour, en particulier dans les piscines pour la récupération de chaleur.*

**Enjeu n°2 : Préserver l'équilibre social et générationnel du territoire**

*Sylvie GAUCHER, es qualités au sein de l'intercommunalité mais aussi en tant que Vice-Présidente du Département, tient à souligner le vieillissement de la population constaté ces dernières années et ses conséquences (politique de maintien à domicile, habitat adapté, accès aux soins...).*

*Elle insiste aussi sur la nécessité de services de proximité avec la mise en place de l'itinérance en particulier.*

*Laëtitia GOUMAT rappelle l'investissement déjà fort de l'intercommunalité pour la rénovation des logements (164 l'ont été depuis 2018), la mise sur le marché de logements sociaux (99 créés) ou le maintien à domicile avec l'adaptation des logements (106 accompagnés).*

*Pour aller plus loin, la communication sera amplifiée.*

*Anne SIMON insiste sur la place qui doit être donnée à la jeunesse et sur l'accès aux activités sportives ou culturelles en favorisant l'itinérance ou les transports. Le rôle des conseils municipaux des jeunes est aussi souligné.*

*Enfin, elle indique que pour faciliter l'accès de tous à la culture, la Communauté de Communes va travailler à la signature d'une CTEAC (Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle).*

**Enjeu n°3 : Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire**

*Thierry AVOUAC précise qu'en ce qui concerne le développement économique qui porte aussi bien sur le maintien du commerce local que l'accueil de nouvelles activités sans gaspiller le foncier (reprise de friches...) une stratégie pour les prochaines années a été élaborée et validée. Il souligne par ailleurs la difficulté actuelle à trouver du personnel pour toutes les activités à horaires atypiques.*

*Patrice POMMARET pour ce qui est du tourisme, l'un des axes de développement du territoire, indique qu'une feuille de route 2023-2027 a été élaborée. Elle mise sur le tourisme durable et nature avec tous les atouts du territoire.*

*Pour les prochaines années, il conviendra de répondre à la demande que ce soit pour des hébergements de groupe, des circuits vélo, des séjours sur mesure, etc.*

*Le diagnostic initial permettra d'évaluer le chemin parcouru.*

*Jany RIFFARD dresse pour sa part l'état des lieux de ce qui a été fait pour les mobilités douces qui vont bien au-delà des transports urbains, avec les aménagements cyclables, les parcs relais, l'autopartage...*

*Elle souligne l'importance pour une collectivité d'anticiper.*

*A ce titre, elle indique que la DSP transports arrivera à échéance en 2024 ce qui laissera 2 ans pour affiner les besoins et les attentes.*

*Enfin, elle tient à souligner que pour favoriser les déplacements en vélo, le seul aménagement de pistes cyclables ne suffit pas. Il faut en quelque sorte développer un écosystème (maillage, atelier de réparation, etc.).*

#### **Enjeu n°4 : Faire de la Communauté de Communes un territoire de lien**

*Hervé COULMONT rappelle que la voirie qui est l'une des principales compétences de Rhône Crussol joue un rôle important dans le lien entre les communes.*

*Au-delà des travaux d'entretien courant, un plan pluriannuel d'investissement a été arrêté pour sécuriser et améliorer les déplacements.*

*Bénédicte ROSSI précise que Rhône Crussol est déjà partie prenante dans de nombreux syndicats et a noué des partenariats avec plusieurs intercommunalités.*

*En ce qui concerne les déchets, le travail au sein du Sytrad a permis de mettre en place différents dispositifs en vue de maîtriser les volumes pour protéger l'environnement.*

*Elle souligne la solidarité entre les communes de Rhône Crussol qui se manifeste en particulier par le vote d'un taux unique de TEOM sur tout le territoire.*

*Claude DEVOCHELE explique que dans un contexte où beaucoup de démarches passent par le numérique, le déploiement de la fibre qui devrait être opérationnel pour 97% de la population en 2025 est une nécessité.*

*Par ailleurs, Rhône Crussol offre déjà à ses habitants différents services tel qu'un espace France Services, des ateliers numériques, etc.*

*Frédéric GERLAND pour conclure tient à souligner le rôle important des associations qui ont souffert de la crise sanitaire.*

*Il précise que l'accès aux équipements doit être possible en tous points du territoire et rappelle à ce sujet l'investissement important fait par Rhône Crussol dans le gymnase de Saint Sylvestre.*

*Après cette présentation des différents enjeux et des actions pouvant ou étant déjà mis en œuvre pour y répondre, les élus sont invités à faire part de leurs remarques.*

*Madame SORBE regrette que le patrimoine ne soit pas mentionné dans les atouts du territoire à mettre en valeur.*

*Ce point sera ajouté.*

*Monsieur PONTAL s'interroge sur les évolutions en ce qui concerne CITEA au Sud du territoire, en particulier avec les opportunités que va ouvrir le doublement du pont de Charmes sur Rhône et les nombreux déplacements domicile-travail avec la Drôme.*

*Jany RIFFARD et Jacques DUBAY rappellent le délai d'ici le renouvellement de la DSP qui va être mis à profit pour redessiner le réseau, tout en tenant compte des besoins et des coûts.*

*Par ailleurs, il est souligné l'importance de prendre en considération le handicap.*

*Stéphane LAFAGE, pour sa part regrette que le déploiement des vélos en libre-service par exemple se fasse sur des communes déjà bien desservies par les transports urbains. Il faudrait élargir l'offre. Par ailleurs, il estime que le dimensionnement des parkings dans les ZA favorise l'autosolisme.*

*Pour conclure, le Président précise qu'à ce stade il convient de valider les grands enjeux et que chaque commune sera invitée à faire de même, idéalement avant l'été.*

*Le document sera amendé d'éventuelles remarques.*

*L'étape finale sera de définir les actions retenues en fonction des moyens alloués.*

*Le projet de territoire, en fonction du contexte, pourra être appelé à évoluer dans le mandat. Il fixe cependant les orientations qui dépassent ce cadre et engage les années futures.*

### **DELIBERATION N°2022-081 :**

Monsieur Jacques DUBAY, Président expose.

En 2021, la Communauté de Communes a décidé d'élaborer un projet de territoire.

Il s'agit d'un document d'orientations politiques qui s'inscrit dans une démarche prospective à moyen et à long terme.

Il définit les axes de développement et les grands enjeux du territoire.

C'est une véritable feuille de route de l'action publique pour les prochaines années.

La première étape a été d'établir un diagnostic partagé en associant largement les élus, les services et la population.

Sur la base de ce diagnostic, des enjeux ont émergé :

- Enjeu n°1 : anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire,
- Enjeu n°2 : préserver l'équilibre social et générationnel du territoire,
- Enjeu n°3 : Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire,
- Enjeu n°4 : faire de la Communauté de Communes Rhône Crussol un territoire de lien.

A la suite de la définition de ces axes prioritaires, des sous-enjeux au nombre de quatorze et cinquante-quatre orientations ont été identifiées.

Il convient à ce moment clé de l'élaboration du projet de territoire, de valider les enjeux, les sous-enjeux et orientations.

L'étape finale sera de décliner des actions permettant de répondre aux objectifs définis pour relever les défis de demain.

Vu l'avis du Bureau Communautaire réuni le 26 avril 2022.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 38 voix pour, soit à l'unanimité :**

- Valide les 4 enjeux du projet de territoire :
  - Enjeu n°1 : anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire,
  - Enjeu n°2 : préserver l'équilibre social et générationnel du territoire,
  - Enjeu n°3 : Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire,
  - Enjeu n°4 : faire de la Communauté de Communes Rhône Crussol un territoire de lien ;
 ainsi que les 14 sous-enjeux et 54 orientations en découlant.
  
- Précise que le projet de territoire sera transmis à chacune des communes membres aux fins de présentation à leurs conseils municipaux.

### N°3/ QUESTIONS DIVERSES

Néant.

### N°4/ DECISIONS DU PRESIDENT

Aucune observation.

- **Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délibération n°2022-002 du 03 février 2022 relative aux délégations du conseil communautaire au Bureau**

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Compte-rendu effectué lors du Conseil Communautaire du 03 mai 2022

Liste des pouvoirs délégués par le Conseil Communautaire au Bureau	Date de la délibération	N° de la délibération	Objet de la délibération
Fixer les conditions d'affectation et d'occupation des biens meubles et immeubles appartenant à la communauté de communes pour une durée n'excédant pas douze ans	29/03/2022	B2022-05	Bail commercial à l'office de tourisme communautaire Rhône Crussol pour les locaux situés à Saint-Péray

ainsi que les conditions de location des biens appartenant à la communauté de communes			
--	--	--	--

\*\*\*\*\*

➤ **Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délibération n°2022-002 du 03 février 2022 relative aux délégations du conseil communautaire au Président**

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Compte-rendu effectué lors du Conseil Communautaire du 03 mai 2022

Liste des pouvoirs délégués par le Conseil Communautaire au Président	Date de la décision	N° de la décision	Objet de la décision
Prendre toute disposition concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget	24/03/2022	D31-2022	Avenant n°1 pour les travaux de transformation de l'ancien hôtel Badet en Office de Tourisme, maison des vins, salle de réception – Lot n°14 : cuisine – Société MARTINON à Chasse sur Rhône (38)
	28/03/2022	D32-2022	Achat et maintenance de photocopieurs – Société PRINT 7 à Saint-Péray (07)
	28/03/2022	D33-2022	Avenant n°1 à l'accord-cadre pour les travaux de voirie – Marché subséquent n°26 : réaménagement de la voirie du lotissement Le Vertel à Charmes sur Rhône – Société COLAS France à Valence (26)
	13/04/2022	D37-2022	Convention pour intervention brigade verte année 2022 – Association TEMPLIN INSERTION CHANTIERS à Tournon sur Rhône (07)
	13/04/2022	D38-2022	Avenant n°2 pour les travaux de transformation de l'ancien hôtel Badet en Office de Tourisme, maison des vins, salle de réception – Lot n°5 : menuiseries intérieures bois et bardage – Société MENUISERIE VAREILLE à Alboussière (07)
	13/04/2022	D39-2022	Avenant n°2 pour les travaux de transformation de l'ancien hôtel Badet en Office de Tourisme, maison des vins, salle de réception – Lot n°6 : Cloisons, doublage – Société THOMASSET à Mours Saint Eusèbe (26)
	13/04/2022	D40-2022	Avenant n°1 pour les travaux de transformation de l'ancien hôtel Badet en Office de Tourisme, maison des vins, salle de réception – Lot n°7 : agencement – Société POINARD à Satillieu (07)
	13/04/2022	D41-2022	Avenant n°1 pour les travaux de

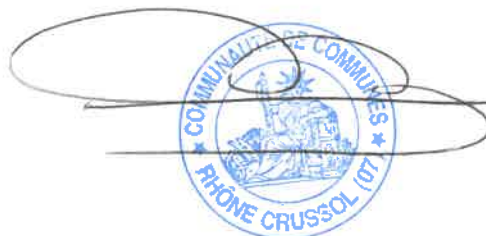
			transformation de l'ancien hôtel Badet en Office de Tourisme, maison des vins, salle de réception – Lot n°8 : chauffage, VMC, plomberie – Société AIM à Soyons (07)
	13/04/2022	D42-2022	Avenant n°4 pour les travaux de transformation de l'ancien hôtel Badet en Office de Tourisme, maison des vins, salle de réception – Lot n°9 : électricité – Société VOLOZAN à Andance (07)
	13/04/2022	D43-2022	Avenant n°3 pour les travaux de transformation de l'ancien hôtel Badet en Office de Tourisme, maison des vins, salle de réception – Lot n°10 : revêtement de sols et faïence – Société YAMAN MT CERAMICS à Aubenas (07)
	13/04/2022	D44-2022	Avenant n°2 pour les travaux de transformation de l'ancien hôtel Badet en Office de Tourisme, maison des vins, salle de réception – Lot n°11 : peinture – Société THOMASSET à Mours Saint Eusèbe (26)
	13/04/2022	D45-2022	Avenant n°2 pour les travaux de transformation de l'ancien hôtel Badet en Office de Tourisme, maison des vins, salle de réception – Lot n°12 : élévateur – Société SEMA à Les Ollières sur Eyrieux (07)
	15/04/2022	D46-2022	Avenant n°1 pour les travaux de transformation de l'ancien hôtel Badet en Office de Tourisme, maison des vins, salle de réception – Lot n°2 : containers – Société KIWI CONCEPTION à La Seyne sur Mer (83)
	15/04/2022	D47-2022	Avenant n°2 pour les travaux de transformation de l'ancien hôtel Badet en Office de Tourisme, maison des vins, salle de réception – Lot n°14 : cuisine – Société MARTINON à Chasse sur Rhône (38)
	15/04/2022	D48-2022	Avenant n°2 pour les travaux de transformation de l'ancien hôtel Badet en Office de Tourisme, maison des vins, salle de réception – Lot n°3 : flochage – Société DI PROJECTION à Montélimar (26)
	19/04/2022	D49-2022	Avenant n°4 pour les travaux de transformation de l'ancien hôtel Badet en Office de Tourisme, maison des vins, salle de réception – Lot n°1 : gros œuvre – Société BRITO ET FILS à Valence (26)
	19/04/2022	D50-2022	Avenant n°1 pour les travaux de transformation de l'ancien hôtel Badet

			en Office de Tourisme, maison des vins, salle de réception – Lot n°4 : serrurerie, menuiseries intérieures – Société DELORME BATTANDIER à Annonay (07)
Exercer le droit de de préemption urbain défini par le code de l'urbanisme ainsi que la délégation ponctuelle de ce droit de préemption urbain au profit des communes membres à l'occasion de l'aliénation d'un bien affecté à leurs propres compétences ou au profit des autres structures énoncées aux articles L213-3 et L211-2 du Code de l'urbanisme	08/04/2022	D35-2022	Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain sur le tènement cadastré AM n°265 à Cornas
Décider d'allouer des subventions dans le cadre de l'OPAH, dans la limite des crédits ouverts au budget (l'arrêté prévoira un remboursement prorata temporis en cas de résiliation de la convention ANAH)	22/03/2022	D28-2022	Attribution d'une subvention dans le cadre de l'OPAH Rhône Crussol pour un logement situé à Saint-Péray
	24/03/2022	D29-2022	Attribution d'une subvention dans le cadre de l'OPAH Rhône Crussol pour un logement situé à Boffres
	24/03/2022	D30-2022	Attribution d'une subvention dans le cadre de l'OPAH Rhône Crussol pour un logement situé à Champis
	29/03/2022	D34-2022	Attribution d'une subvention dans le cadre de l'OPAH Rhône Crussol pour un logement situé à Saint-Péray
	13/04/2022	D36-2022	Attribution d'une subvention dans le cadre de l'OPAH Rhône Crussol pour un logement situé à Champis

Fin de la réunion à 20h10

Le Secrétaire de séance,  
Patrice POMMARET

Le Président,  
Jacques DUBAY



# Elaboration du Projet de Territoire

Version finale de la matrice

## NEW DEAL

SAS au capital de 200 000 euros  
4, place Vaucanson ■ 38000 Grenoble

Contact Didier Locatelli  
06 12 45 60 62  
[didier.locatelli@new-deal.fr](mailto:didier.locatelli@new-deal.fr)





## ***Version finale du Projet de Territoire.***

Ce document n'a pas pour vocation d'être un support immobilisé, il vit. Au contraire, les communes doivent se l'approprier et les élus doivent le faire évoluer, si besoin, en fonction des potentielles nouveaux enjeux, et nouvelles actions.



## Les étapes clés d'élaboration d'un Projet de Territoire

### Etat des lieux

Comment **fonctionne** le territoire ?

Quelles sont les **stratégies et politiques** en place ?

### Vision

Comment les élus souhaitent-ils voir **évoluer le territoire** ?

### Diagnostic

Quels sont les **écarts entre la trajectoire souhaitée et la trajectoire réelle** ?

### Enjeux

De **quels enjeux** le territoire doit-il se saisir en **priorité** pour que sa trajectoire réelle soit conforme à la trajectoire souhaitée ?

### Politiques publiques

Quelles **politiques, quelles actions, quels projets** sont susceptibles d'orienter la trajectoire du territoire dans le sens voulu ?

### Ressources

Comment organiser **une allocation des ressources** (humaines, financières...) du territoire cohérente avec les enjeux et les priorités définies par le projet ?



# Les différentes étapes qui ont fondé le Projet de Territoire

Eléments généraux sur l'évolution des territoires

Etat des lieux du territoire

L'enquête auprès des élus

L'enquête auprès des habitants

La matrice du Projet de Territoire



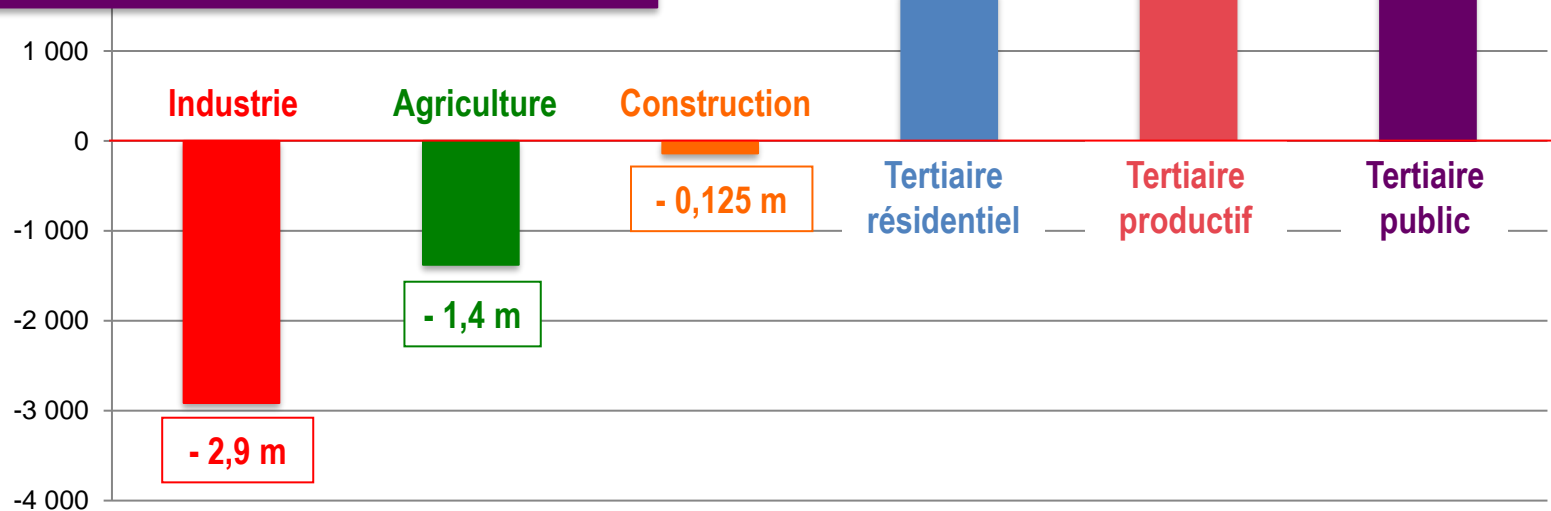
# Eléments généraux sur l'évolution du **fonctionnement des territoires**



## La tertiarisation de l'économie et la prise de pouvoir des villes sur les territoires

### D'une économie dominée par les activités productrices...

- L'emploi industriel atteint son apogée en 1975 avec 6,6 millions d'emplois soit 28,5 % de l'emploi total
- L'agriculture concentre encore 2,2 millions d'emplois soit 12 % du total de l'emploi



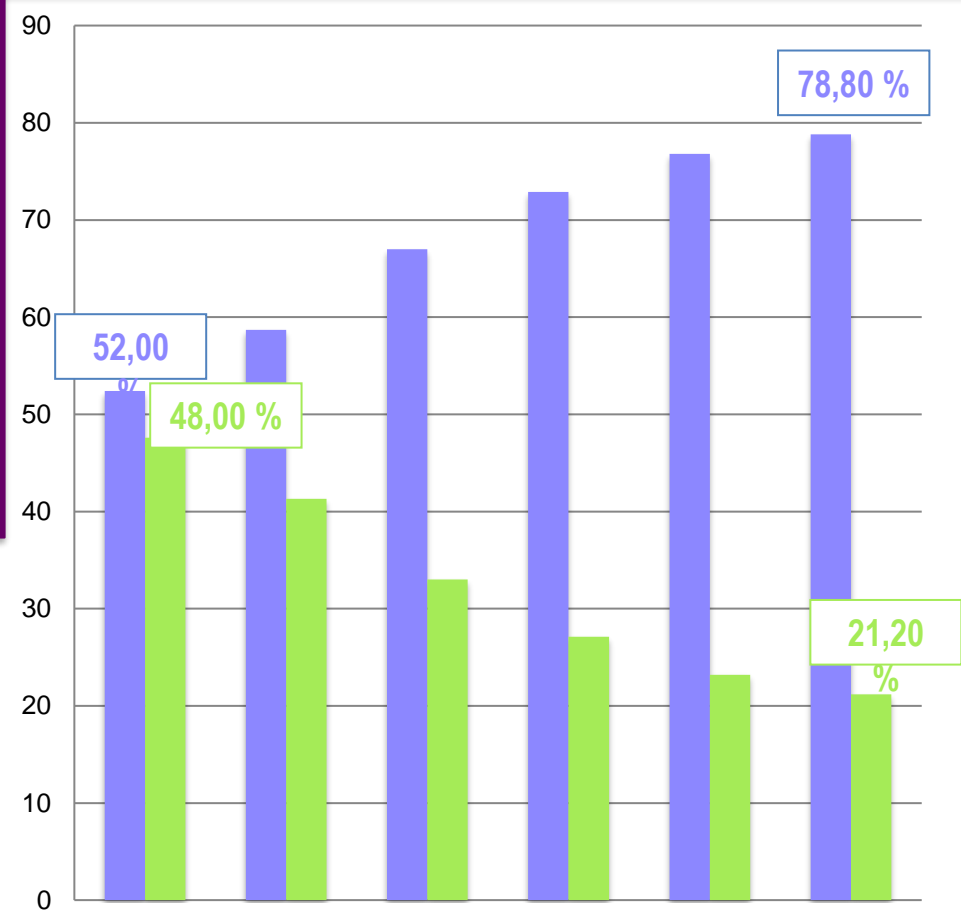


## La tertiarisation de l'économie et la prise de pouvoir des villes sur les territoires

### ... à une économie dominée par les activités tertiaires

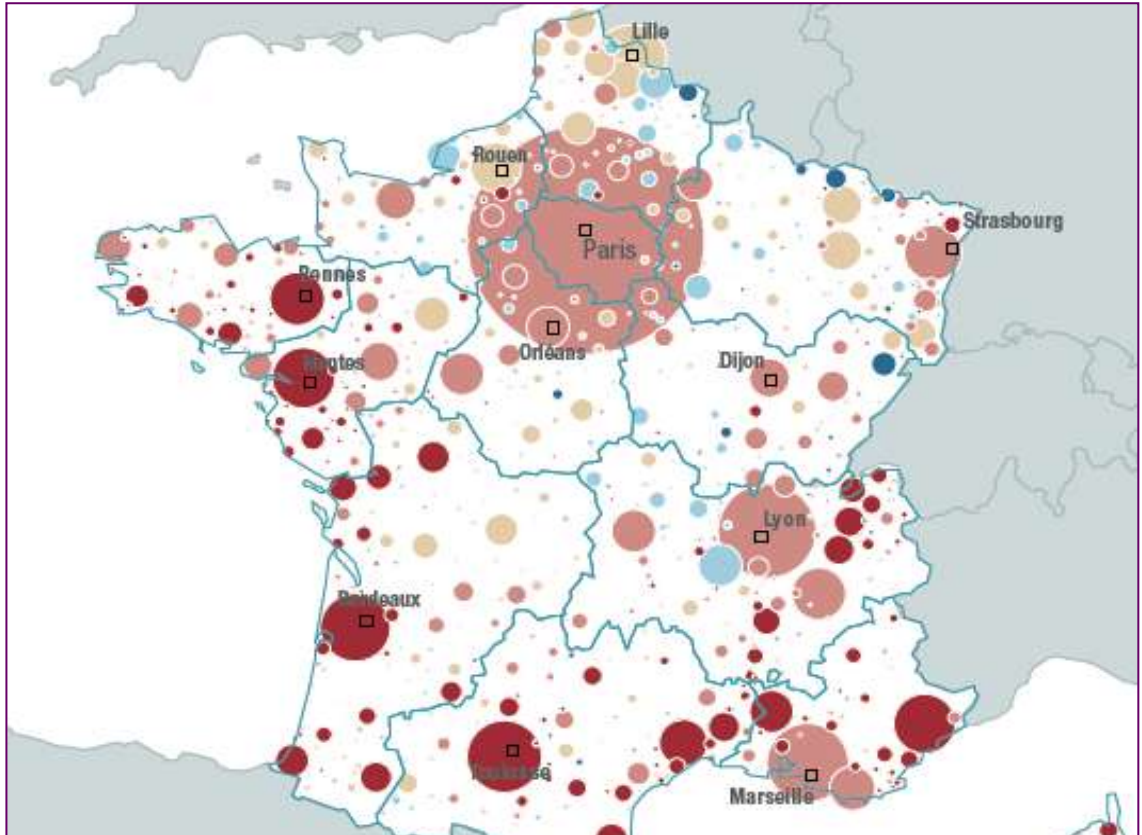
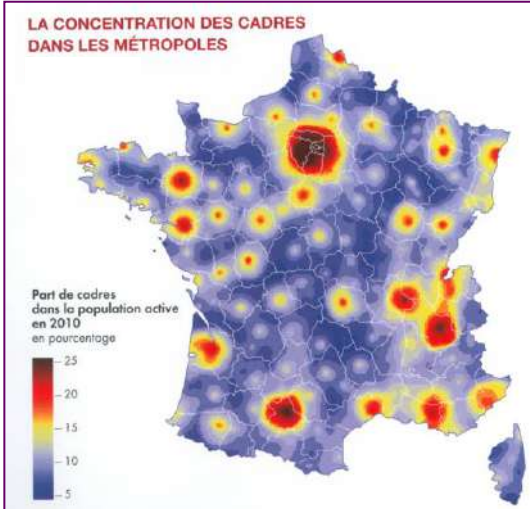
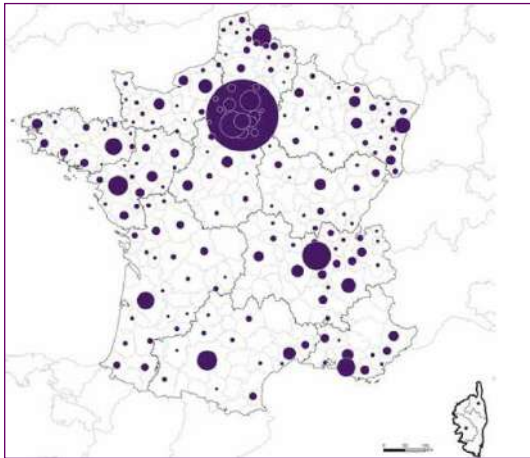
- L'industrie ne représente plus que 12,5 % de l'emploi contre 28,5 % en 1975
- L'agriculture ne représente plus que 2,7 % des emplois contre 12 % en 1975
- Les activités tertiaires représentent désormais près de 80 % des emplois en France

■ Tertiaire (productif, résidentiel, public)  
■ Hors tertiaire





# La tertiarisation de l'économie et la prise de pouvoir des villes sur les territoires

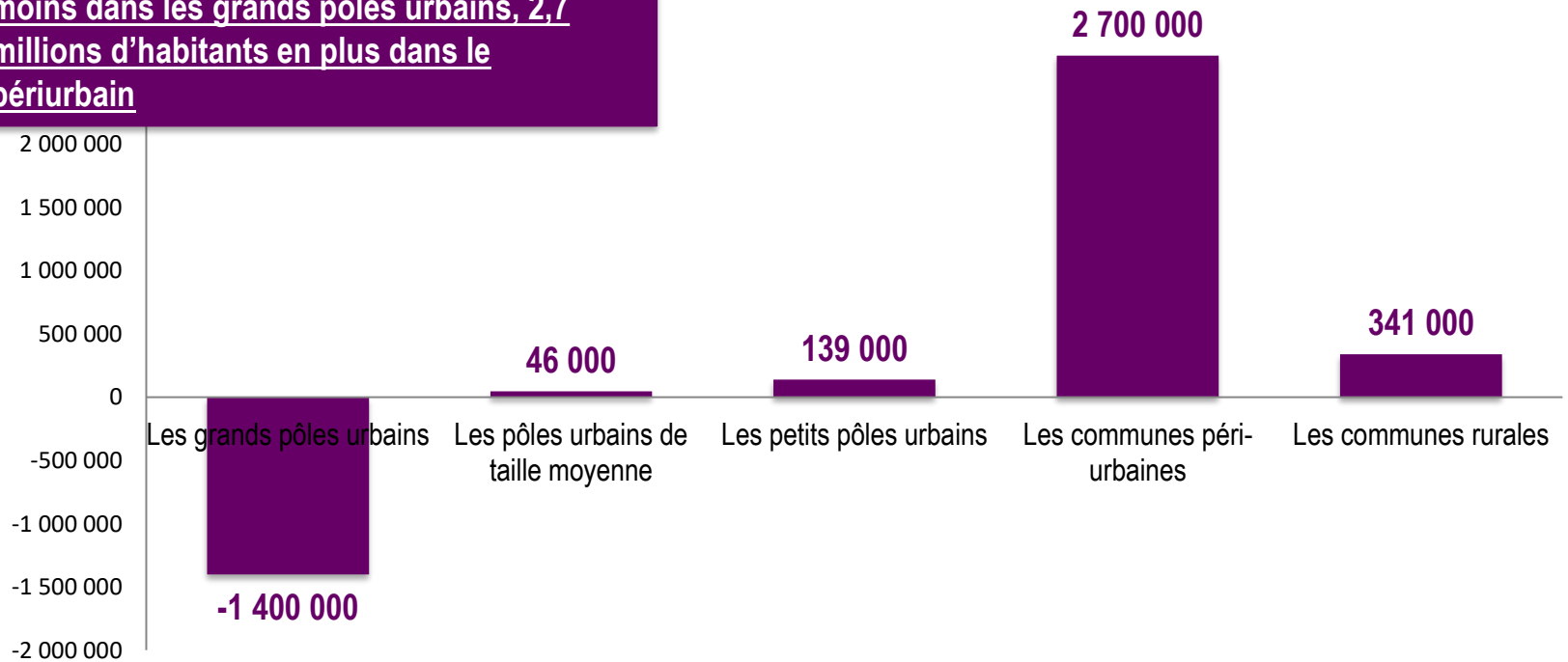


**... La tertiarisation de l'économie, ou la prise de pouvoir des villes sur les territoires : en 2018, 84 % des créations nettes d'emplois dans le secteur privé sont concentrés dans les aires urbaines de plus de 500 000 habitants**



## L'évolution des modes de vie et leur impact sur le fonctionnement des territoires

... des habitants qui font le chemin inverse des emplois : 1,4 million d'habitants en moins dans les grands pôles urbains, 2,7 millions d'habitants en plus dans le périurbain



Gains et pertes de population par nature de territoire depuis 1990 (source CGET 2018)



## L'évolution des modes de vie et leur impact sur le fonctionnement des territoires

### ■ La diminution **du temps consacré au travail**

- Entre 1900 et aujourd'hui, la durée de vie est passée de 500 000 à 700 000 heures, le temps consacré au travail de **200 000 à 67 000 heures**
- Les Français consacrent en moyenne **10 % de leur vie** à travailler contre 40 % au début du XX<sup>e</sup> siècle, et 70 % sous la Troisième République
- En moyenne les actifs travaillaient en 2018 1 520 heures par an soit **17 % des heures annuelles disponibles**

### ■ **Le vieillissement** de la population

- En 1960, la France comptait **1 personne sur 8** de plus de 65 ans
- Il y a aujourd'hui **1 personne sur 5** de plus de 65 ans
- L'Insee prévoit **1 personne sur 3** de plus de 65 ans en 2060



## L'évolution des modes de vie et leur impact sur le fonctionnement des territoires

### L'explosion du **travail féminin**

- **86,2 %** des femmes âgées de 25 à 54 ans ont un emploi ou en recherchent contre moins de 50 % en 1970
- Les femmes représentent 49 % de la population active contre 34 % en 1960
- On compte désormais **71 % de couples de bi-actifs** contre 50 % en 1975

### Le développement de la **mobilité professionnelle**

- Chaque année, en moyenne, **18 % des chefs de ménages** changent d'emploi, mais les chefs de ménages salariés du privé sont **43 %**.

■ **5 km** par jour et par habitant dans les années 60

■ **45 km** aujourd'hui

### Le développement de la **mobilité physique**

- La distance moyenne entre lieu de résidence et lieu de travail est de **30 km** mais :
  - elle est de **18 km** pour les cadres...
  - ... de **40 km** pour les ouvriers
  - de **24 km** pour un habitant de pôle urbain, de **28 km** pour un habitant du rural, de **30 km** pour un habitant du périurbain



## Les nouvelles stratégies résidentielles des ménages

Historiquement, l'attractivité d'un territoire est fondée sur sa capacité à proposer des emplois



Les ménages choisissent leur résidence  
**à proximité de leur lieu de travail**

**Le temps consacré au travail est important**

**Peu de femme en âge de travailler travaillent**

**La mobilité professionnelle est faible**

**Une majorité d'actifs travaillent dans leur commune de résidence et la mobilité physique est faible**



## Les nouvelles stratégies résidentielles des ménages

Les évolutions de mode de vie changent les stratégies résidentielles

La diminution du temps consacré au travail

Le développement du travail féminin

L'explosion de la mobilité professionnelle

Compte tenu de l'explosion de la mobilité professionnelle, la **probabilité pour un couple de bi-actifs de trouver simultanément 2 emplois à côté du même domicile devient extrêmement faible.**

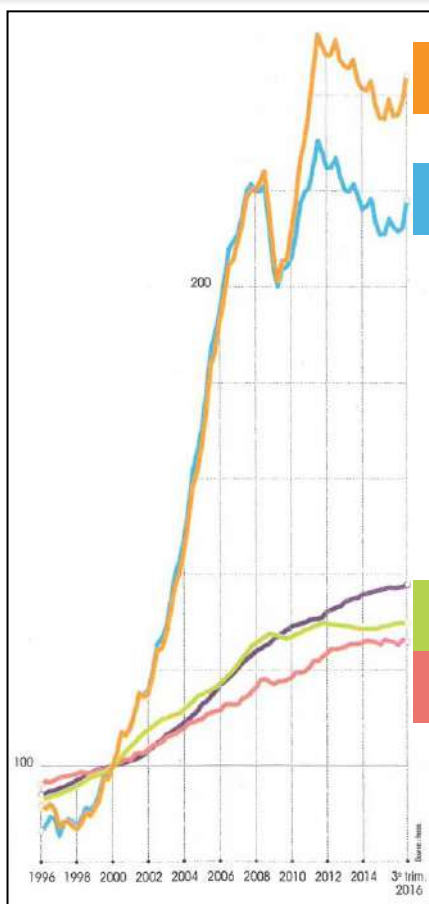
Les ménages ont changé leur stratégies résidentielles. Il privilégient :

- Les territoires qui leur offrent un **bon compromis « qualité/prix » en matière de logement**
- Les territoires bien **connectés aux grands gisements d'emplois** (les Métropoles) et disposant d'une offre de mobilité de qualité
- Les territoires qui disposent d'un **haut niveau de service public**

Une minorité d'actifs travaillent dans leur commune de résidence et la mobilité physique est importante



## Les nouvelles stratégies résidentielles des ménages



244

Indice des prix de logements anciens en Ile-de-France

218

Indice des prix de logements anciens en France

130

Revenu disponible brut par ménage

126

Indice des prix à la consommation

En 20 ans, les Français ont perdu **35% de leur pouvoir d'achat immobilier** : à pouvoir d'achat identique, ils ont perdu 18 m<sup>2</sup> (2 pièces) de surface habitable et même 31 m<sup>2</sup> dans les Métropoles qui, comme Bordeaux, ont connu les plus grosses inflations immobilières.

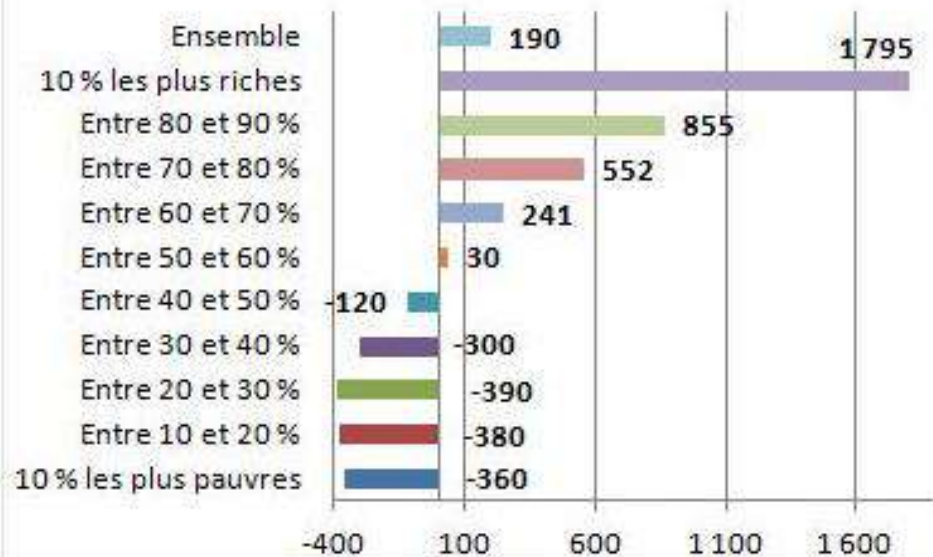
**Le logement est aujourd'hui le premier poste de dépenses des ménages très loin devant la consommation et la mobilité**

- **28 %** des ressources disponibles des ménages sont en moyenne consacrés au logement
- Pour les 10% de ménages les moins aisés c'est **55 %**
- C'était **12 %** en 1980
- **6 %** en 1960



## La rupture du lien entre croissance et développement social

**Evolution du niveau de vie moyen** durant les 10 dernières années (Variation en euros constants du revenu)



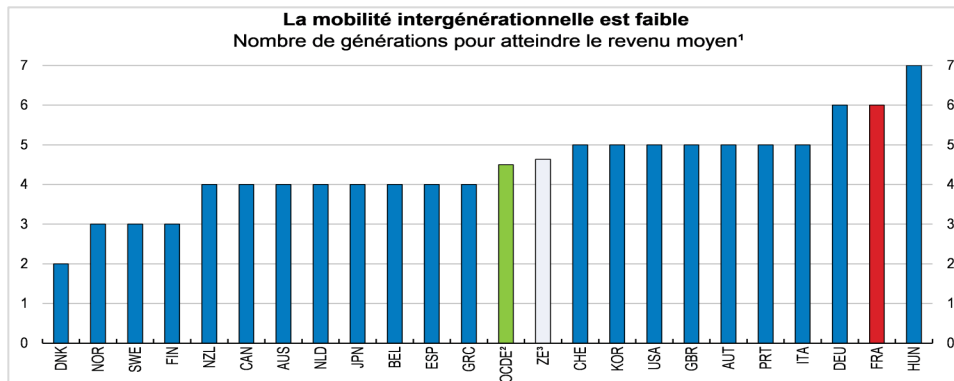
**Durant les 10 dernières années, le revenu global des ménages après impôts et prestations sociales et déduction faite de l'inflation s'est accru de 260 milliards :**

- L'essentiel a été **capté par les 10 % les plus riches**
- Au-dessus du revenu médian le pouvoir d'achat des ménages est resté stable
- En dessous du revenu médian, **les ménages ont subi une perte nette de pouvoir d'achat.**

**Les jeunes sont les principales victimes du développement des inégalités :** le taux de pauvreté des moins de 30 ans est de 23 %, celui des 30-39 ans de 17,40 %, celui des 60-75 ans de 9,50 %, celui des plus de 75 ans de 8,40 %.



## La rupture du lien entre croissance et développement social



1. Nombre de générations qu'il faudrait aux descendants d'une famille située dans le décile inférieur pour atteindre le revenu moyen dans la société.

2. Moyenne non pondérée entre pays sur la base des données disponibles (24 pays).

3. États membres de la zone euro qui sont également membres de l'OCDE (17 pays), à l'exclusion du Luxembourg ainsi que de l'ensemble des pays de l'Europe orientale.

Source : OCDE (2018), A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility, Éditions OCDE, Paris.

Il faut désormais 6 générations en France pour passer du 1<sup>er</sup> décile au revenu médian.

« **La France est très loin d'être le pays le plus inégalitaire dans le monde. Mais la France demeure le pays de la reproduction sociale.** La corrélation entre le revenu des parents et celui des enfants devenus adultes est de 0,41 en France, 0,32 en Allemagne, 0,27 en Suède. L'origine sociale des élèves explique 22 % de leur performance en France ; en Allemagne, cet impact est de 17 %, en Suède de 12 % . »

François Dubet - « Le temps des passions tristes »



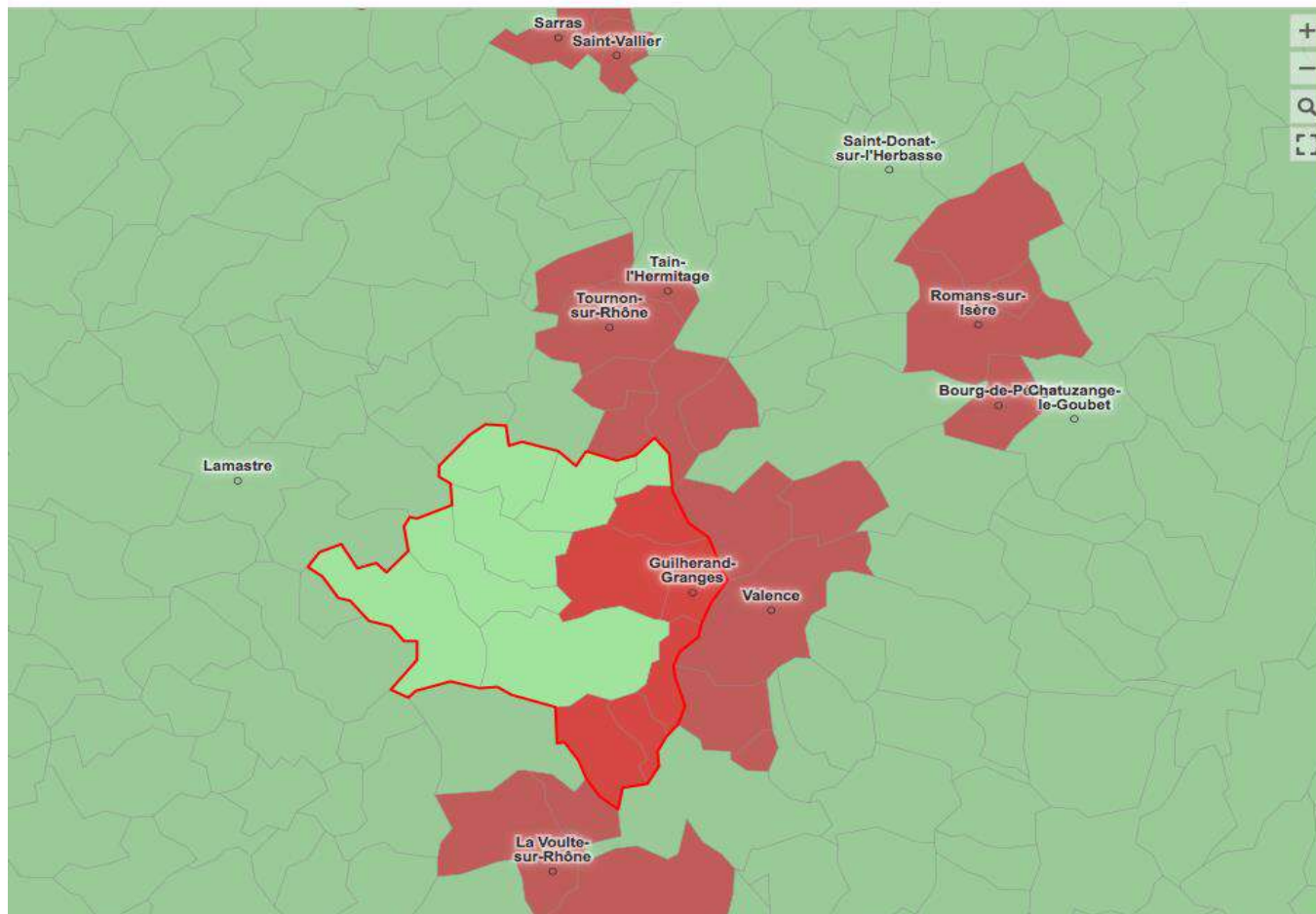
Ce que l'on retient du  
**portrait du territoire de la  
Communauté de  
communes Rhône Crussol**



## Un territoire à dominante rurale : la typologie des communes

1 Typologie urbain / rural

ACTIONS ⚙️



**Ma sélection** ✕

**CC Rhône Crussol**  
13 communes (2020)

[Agir sur cette sélection](#)  
[Éditer des rapports](#)  
[Aide sur les sélections](#)

1 paramètres ↗

- Espaces à dominante urbaine (4 193)
- Espaces à dominante rurale (30 775)

**6 communes classées dans la catégorie des espaces à dominante urbaine** (Cornas, Saint Péréay, Guiherand-Granges, Soyons, Charmes-sur-Rhône, Saint –Georges-les-Bains)

**7 communes classées dans la catégories des espaces à dominante rurale**



## ***Un territoire multipolarisé orienté vers plusieurs bassins***

### ***Un territoire organisé autour de 3 bassins de vie***

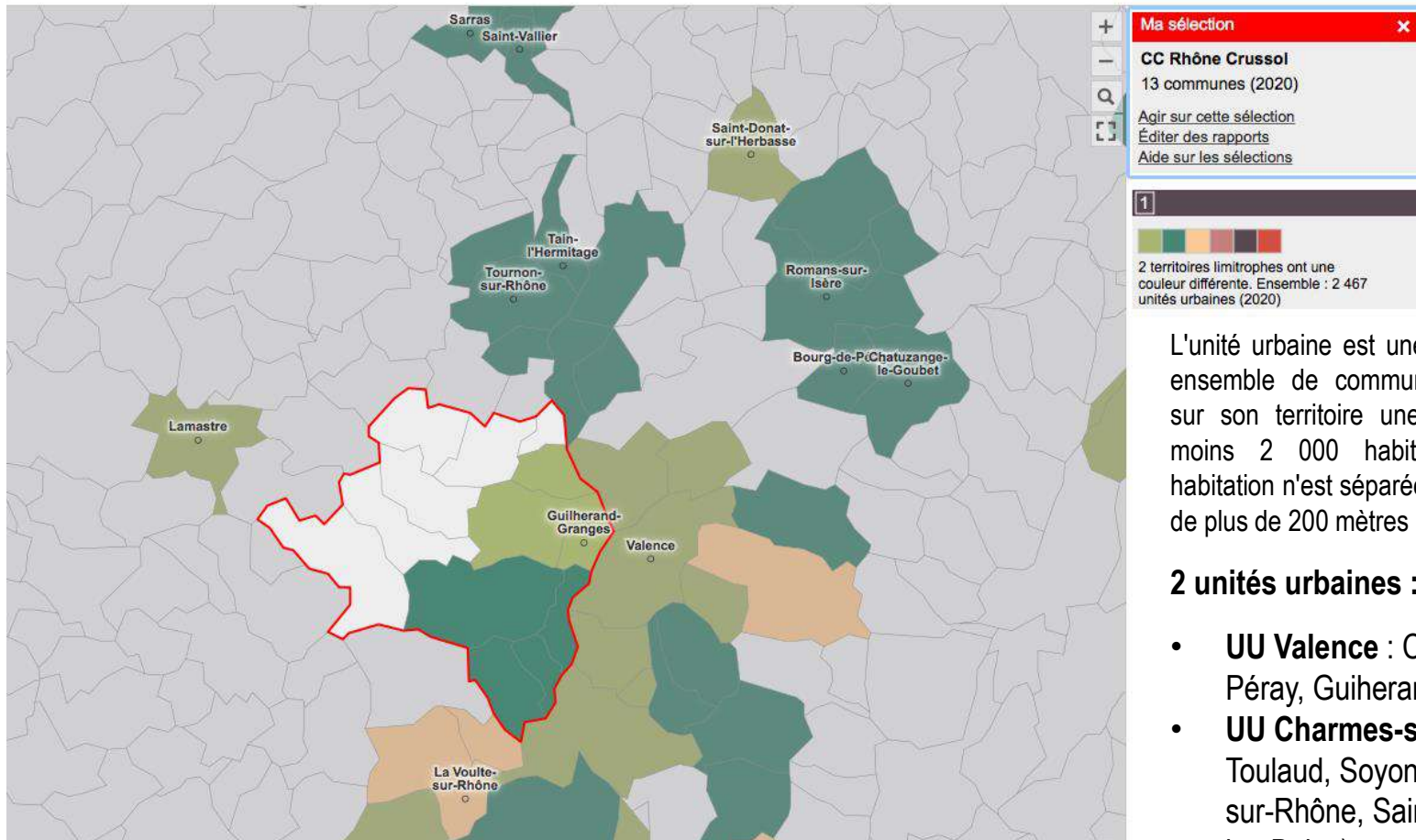
<b>Libellé</b>	<b>Périmètre des bassins de vie 2012</b>
Saint-Sylvestre	07324 - Tournon-sur-Rhône
Alboussière	07338 - Vernoux-en-Vivarais
Boffres	07338 - Vernoux-en-Vivarais
Champis	07338 - Vernoux-en-Vivarais
Charmes-sur-Rhône	26362 - Valence
Châteaubourg	26362 - Valence
Cornas	26362 - Valence
Guilherand-Granges	26362 - Valence
Saint-Georges-les-Bains	26362 - Valence
Saint-Péray	26362 - Valence
Saint-Romain-de-Lerps	26362 - Valence
Soyons	26362 - Valence
Toulaud	26362 - Valence



## Un territoire organisé autour de deux unités urbaines dominantes

1 Périmètre des unités urbaines 2020

ACTIONS ⚙️



L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres

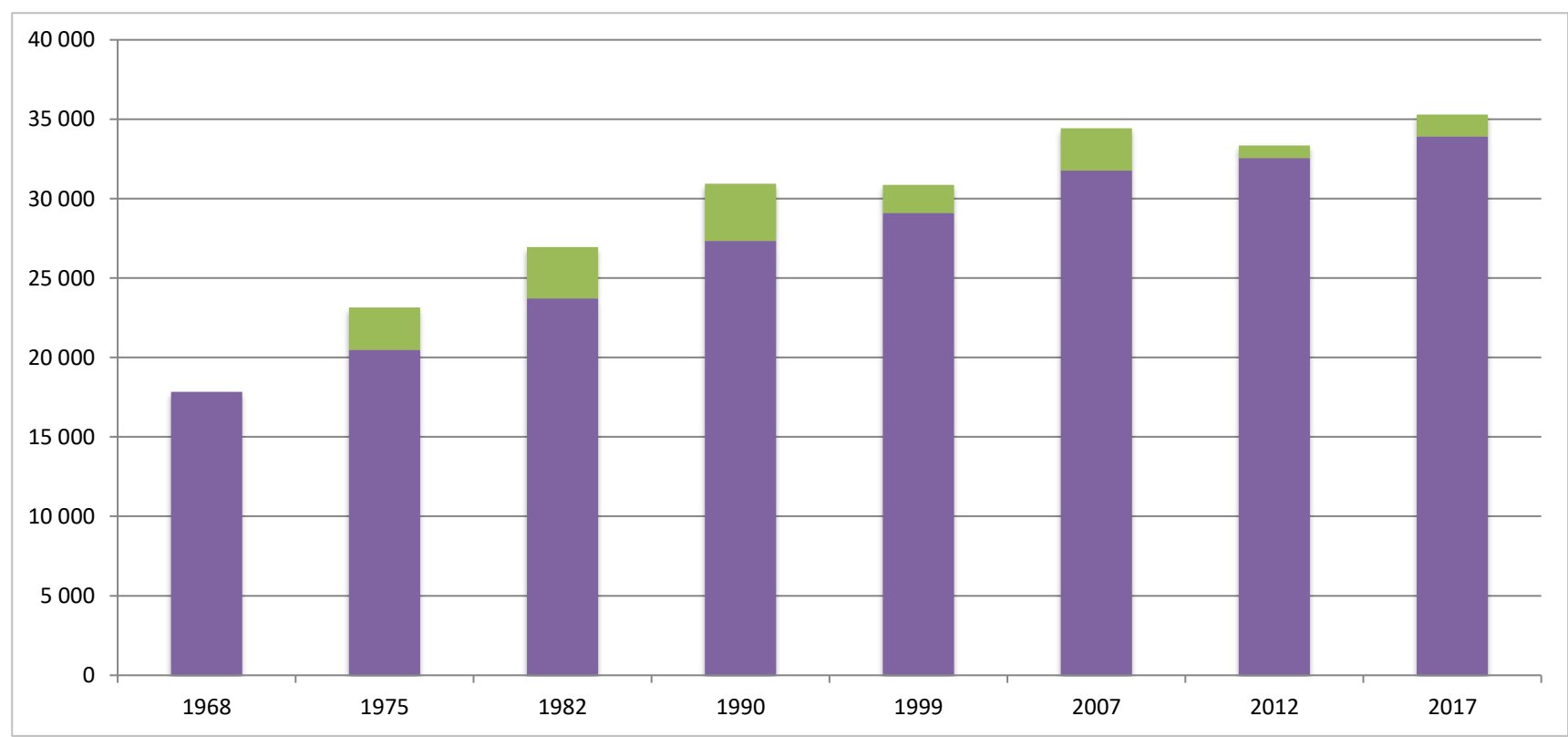
### 2 unités urbaines :

- **UU Valence** : Cornas, Saint Péray, Guilhaud-Granges
- **UU Charmes-sur-Rhône** : Toulaud, Soyons, Charmes-sur-Rhône, Saint-Georges-les-Bains)



## Une croissance démographique soutenue depuis les années 70 mais inégalement répartie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	17 846	20 493	23 725	27 334	29 100	31 766	32 554	33 925
Solde		2 647	3 232	3 609	1 766	2 666	788	1 371



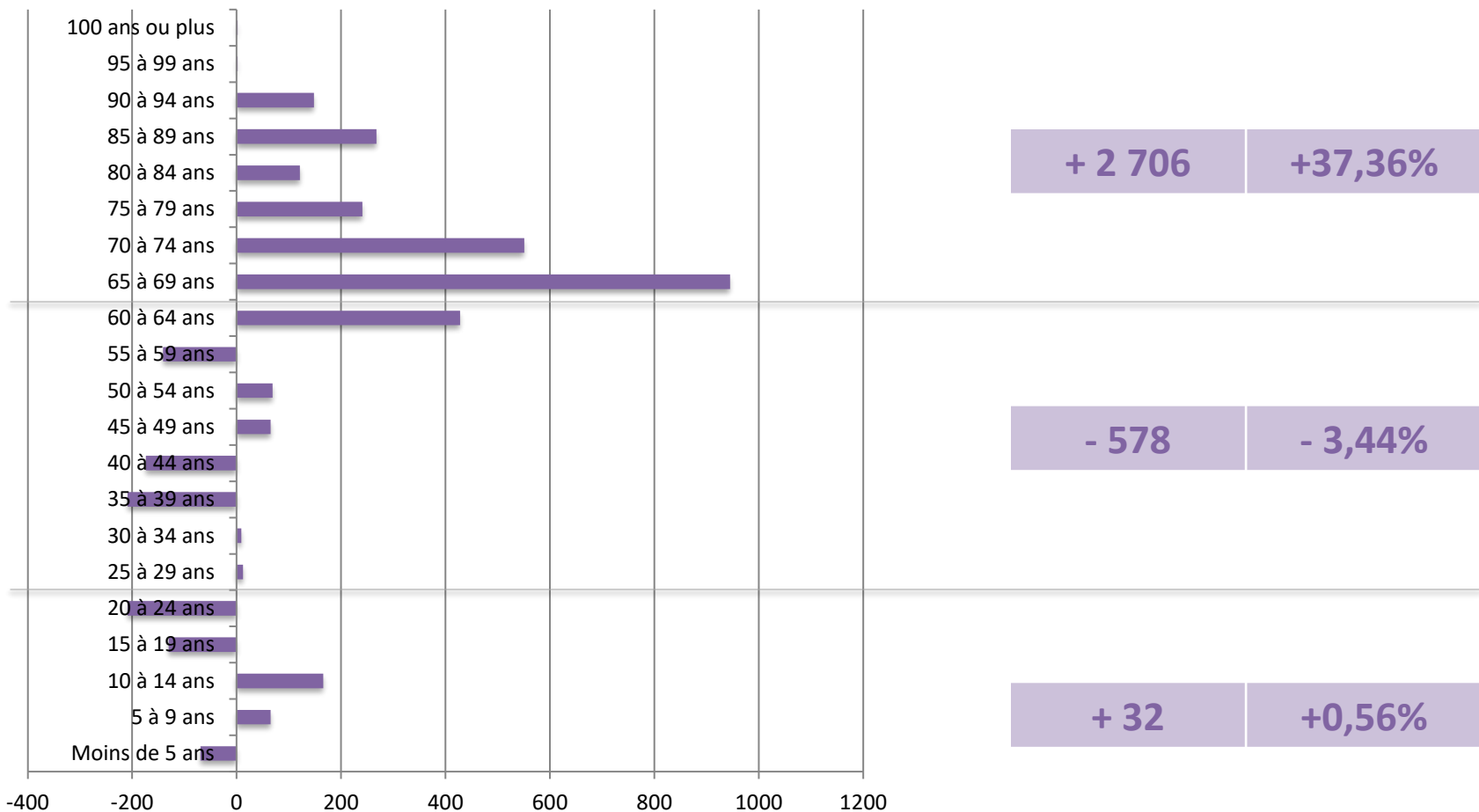


## *Une croissance démographique soutenue depuis les années 70 mais inégalement répartie*

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Population au dernier recensement 2017</b>	<b>Densité de population 2017</b>
07007	Châteaubourg	244	57,1
07035	Saint-Sylvestre	508	33,5
07052	Champis	623	38,1
07055	Boffres	633	21
07059	Saint-Romain-de-Lerps	873	61,7
07070	Alboussière	1 004	54,6
07102	Toulaud	1 700	48,9
07240	Cornas	2 237	268,5
07281	Soyons	2 238	283,3
07293	Saint-Georges-les-Bains	2 282	161,7
07297	Charmes-sur-Rhône	2 930	492,4
07316	Saint-Péray	7 692	319,8
07323	Guilherand-Granges	10 961	1 673,4



## Une population qui vieillit

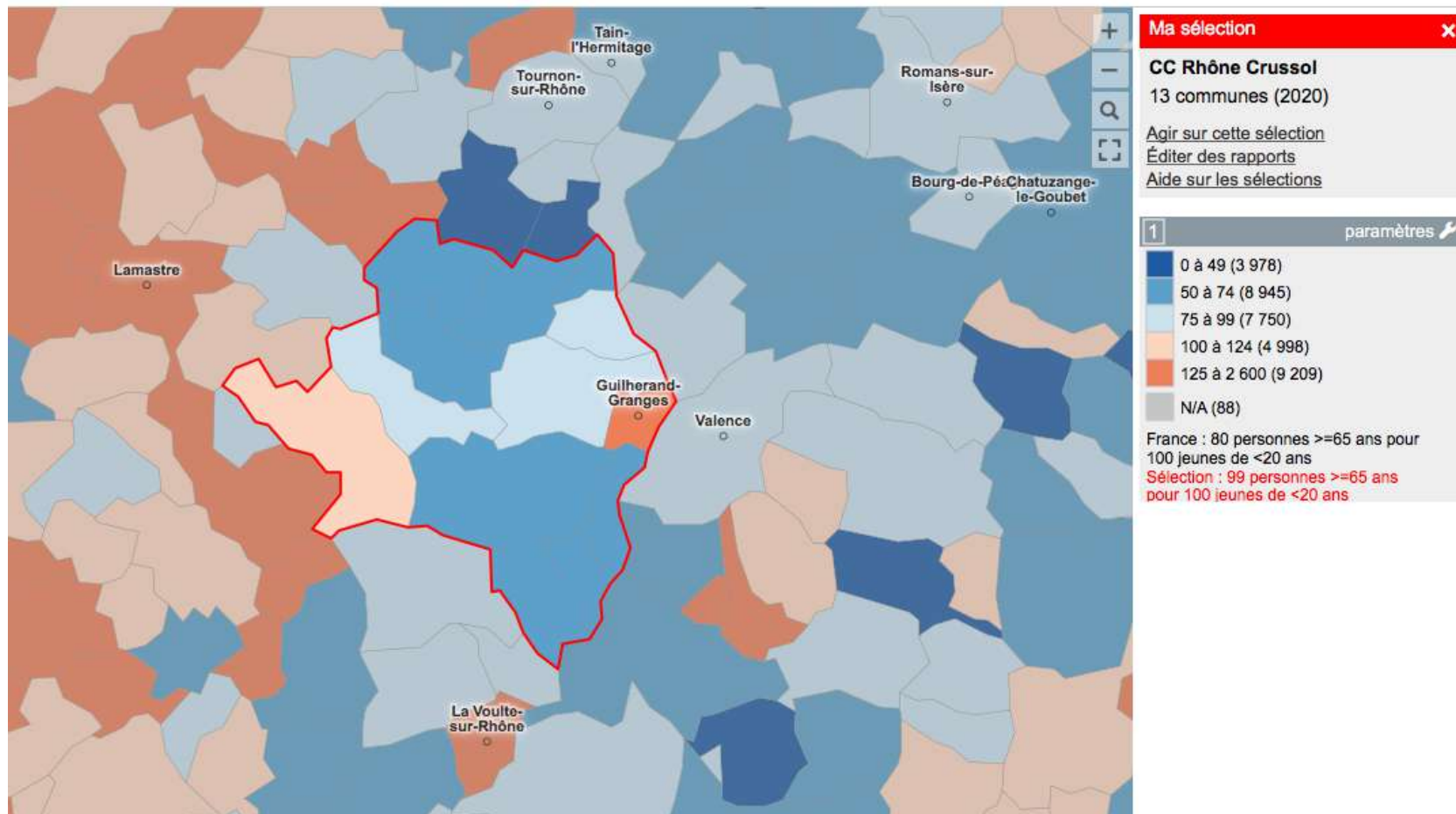




## Une population qui vieillit

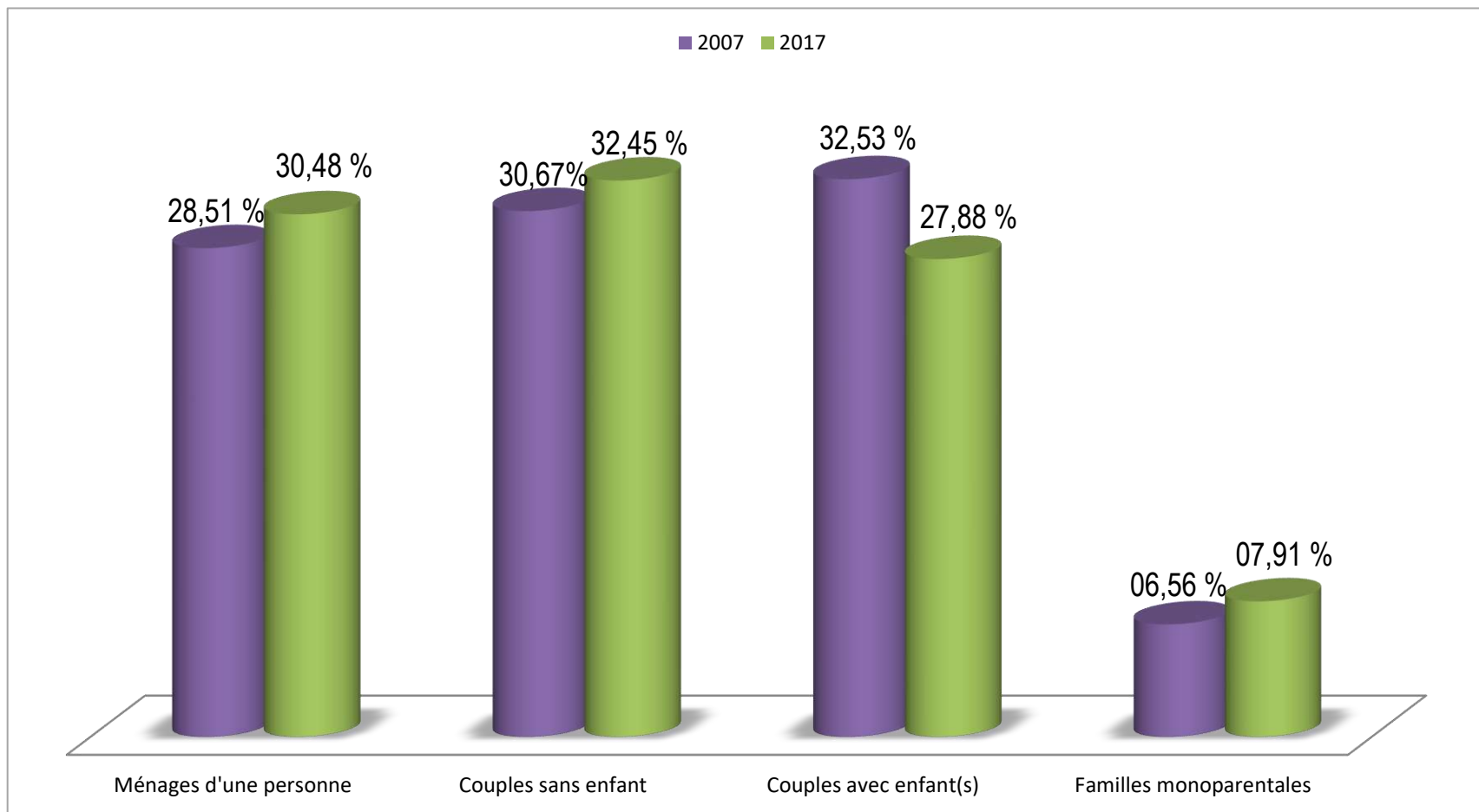
1 Indice de vieillissement (personnes  $\geq 65$  ans pour 100 jeunes de  $< 20$  ans) 2017 ▾

ACTIONS ⚙





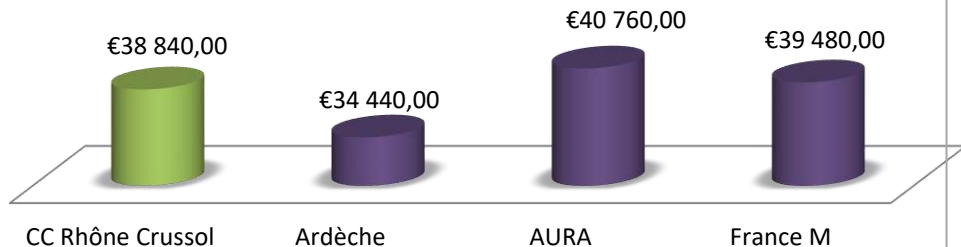
## De plus en plus de familles monoparentales, de ménage seul et de couples sans enfant





## Les revenus des ménages inégalement répartis mais plus élevés que la moyenne

### 9ème décile



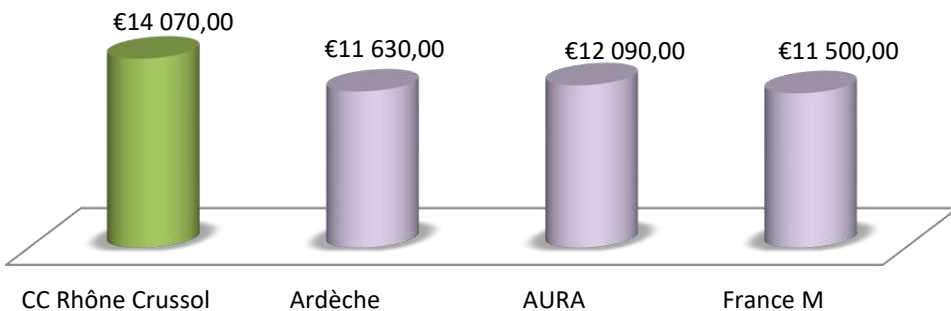
Médiane du revenu disponible UC



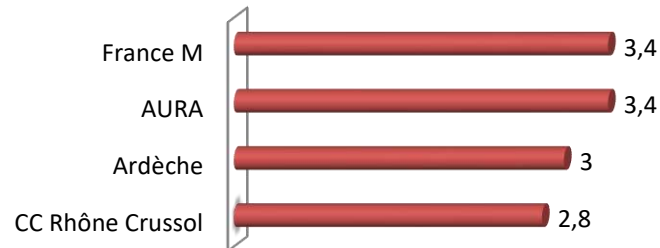
### Part des ménages fiscaux imposés



### 1er décile



### Rapport interdécile

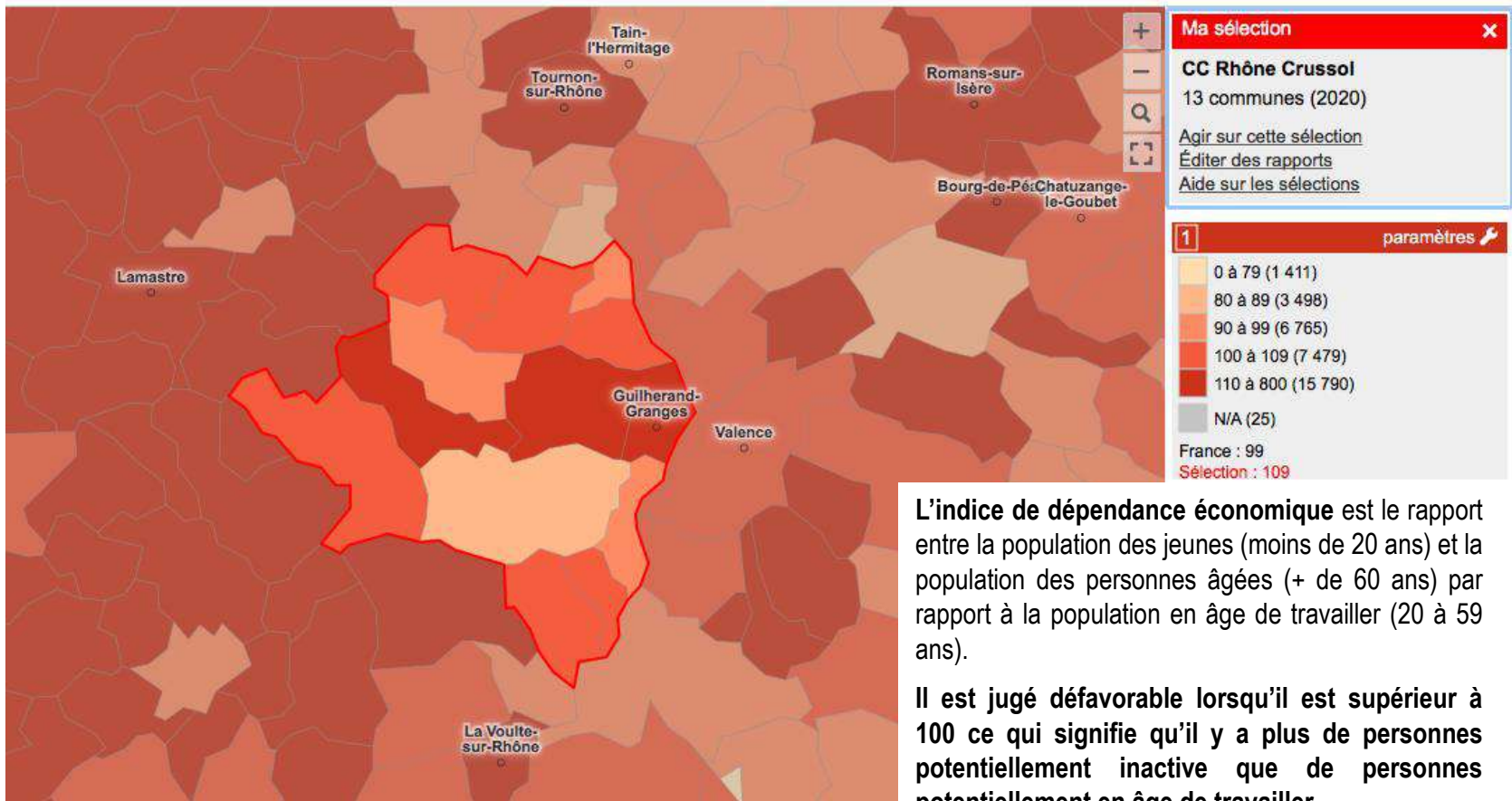




## Des actifs de moins en moins nombreux par l'augmentation des retraités

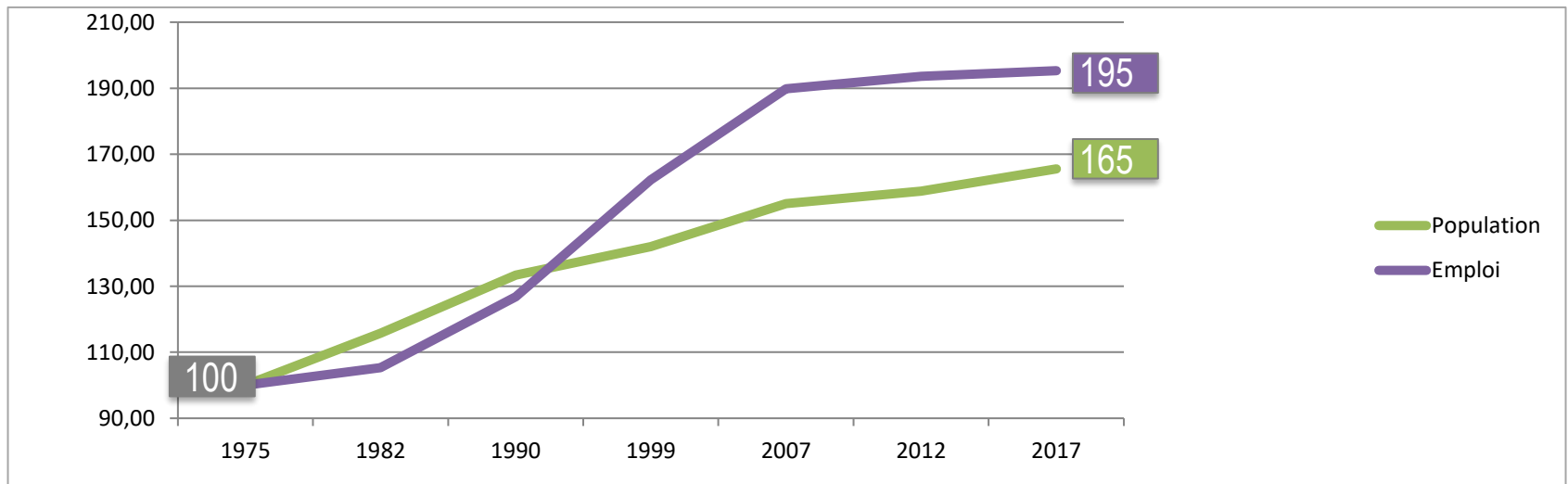
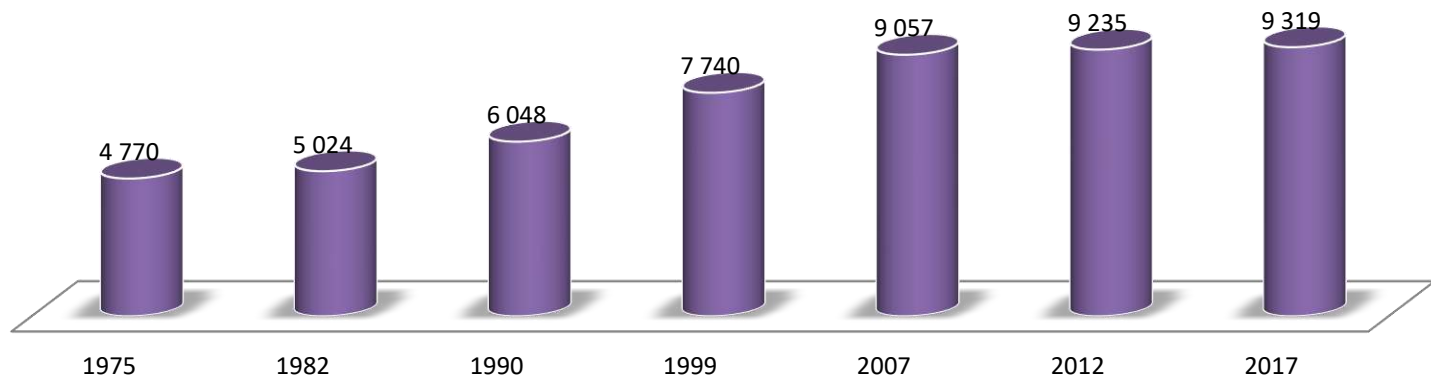
1 Indicateur de dépendance économique 2017 ▼

ACTIONS ⚙





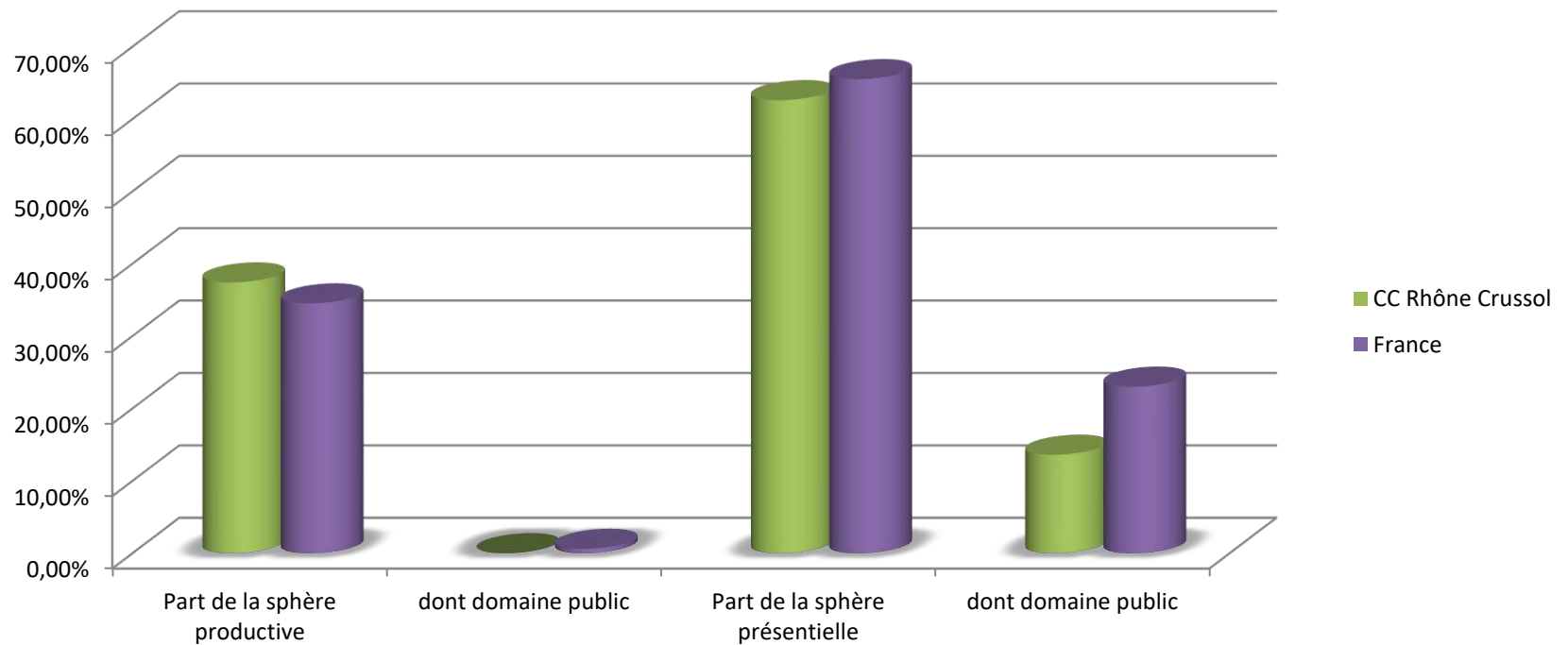
## Un territoire avec plus d'emplois que d'actifs résidents





## *Une sphère productive qui décroît et des emplois nouveaux essentiellement situés dans la sphère présenteielle*

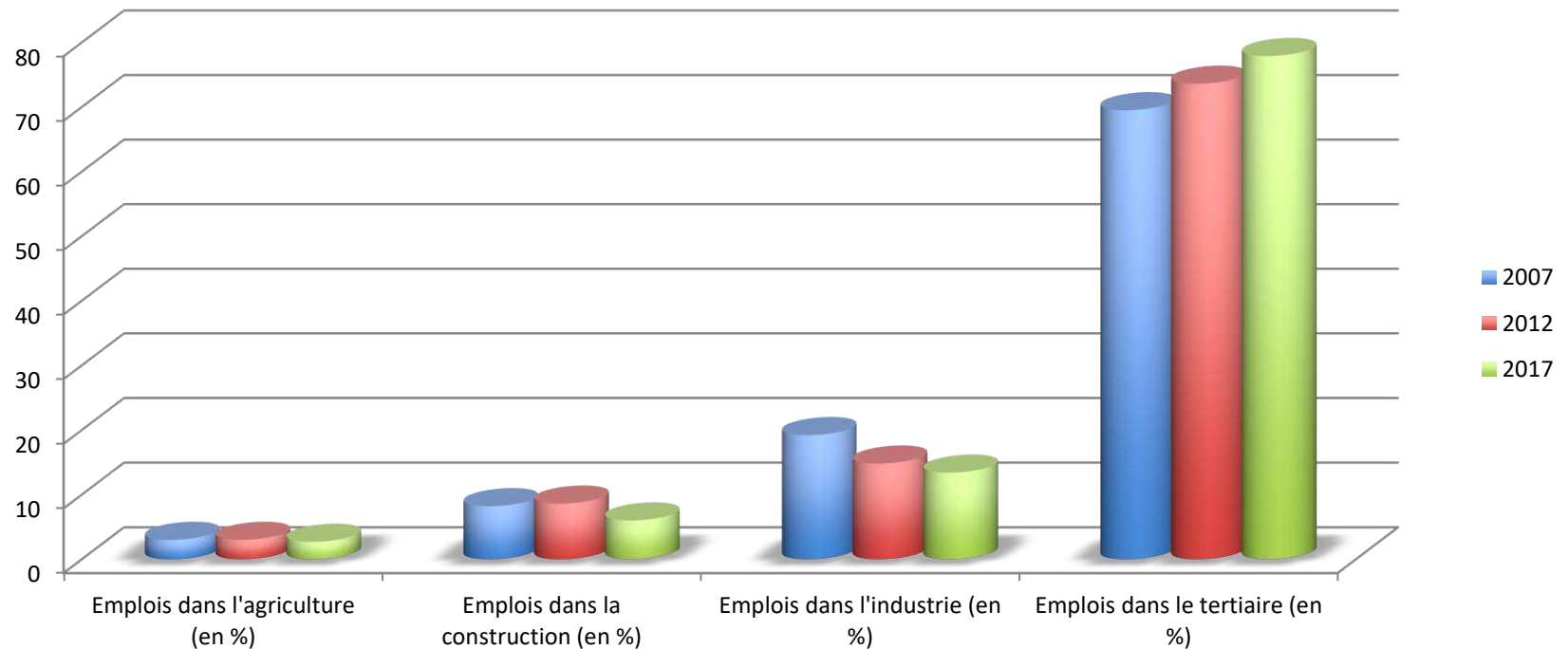
	<b>CC Rhône Crussol</b>	<b>France</b>
Part de la sphère productive	37,40%	34,50%
dont domaine public	-	0,60%
Part de la sphère présenteielle	62,60%	65,50%
dont domaine public	13,60%	23%





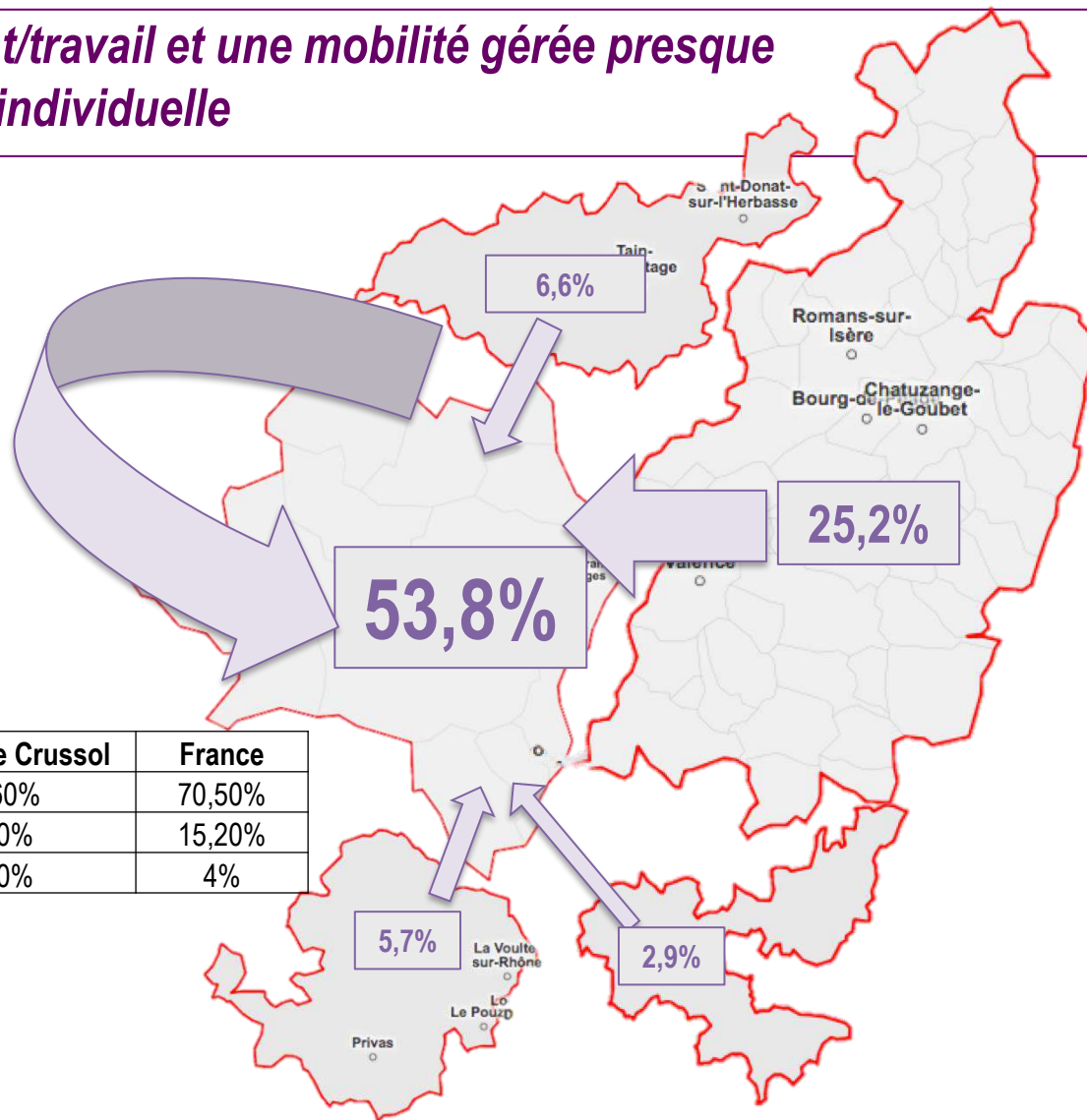
## *Une sphère productive qui décroît et des emplois nouveaux essentiellement situés dans la sphère présentielle*

	CC Rhône Crussol	France	AURA	France M
Emplois dans l'agriculture (en %)	2,7	4,6	2,3	2,6
Emplois dans la construction (en %)	6	7,7	6,9	6,4
Emplois dans l'industrie (en %)	13,4	17,1	15,2	12,1
Emplois dans le tertiaire (en %)	77,9	70,6	75,5	79,8





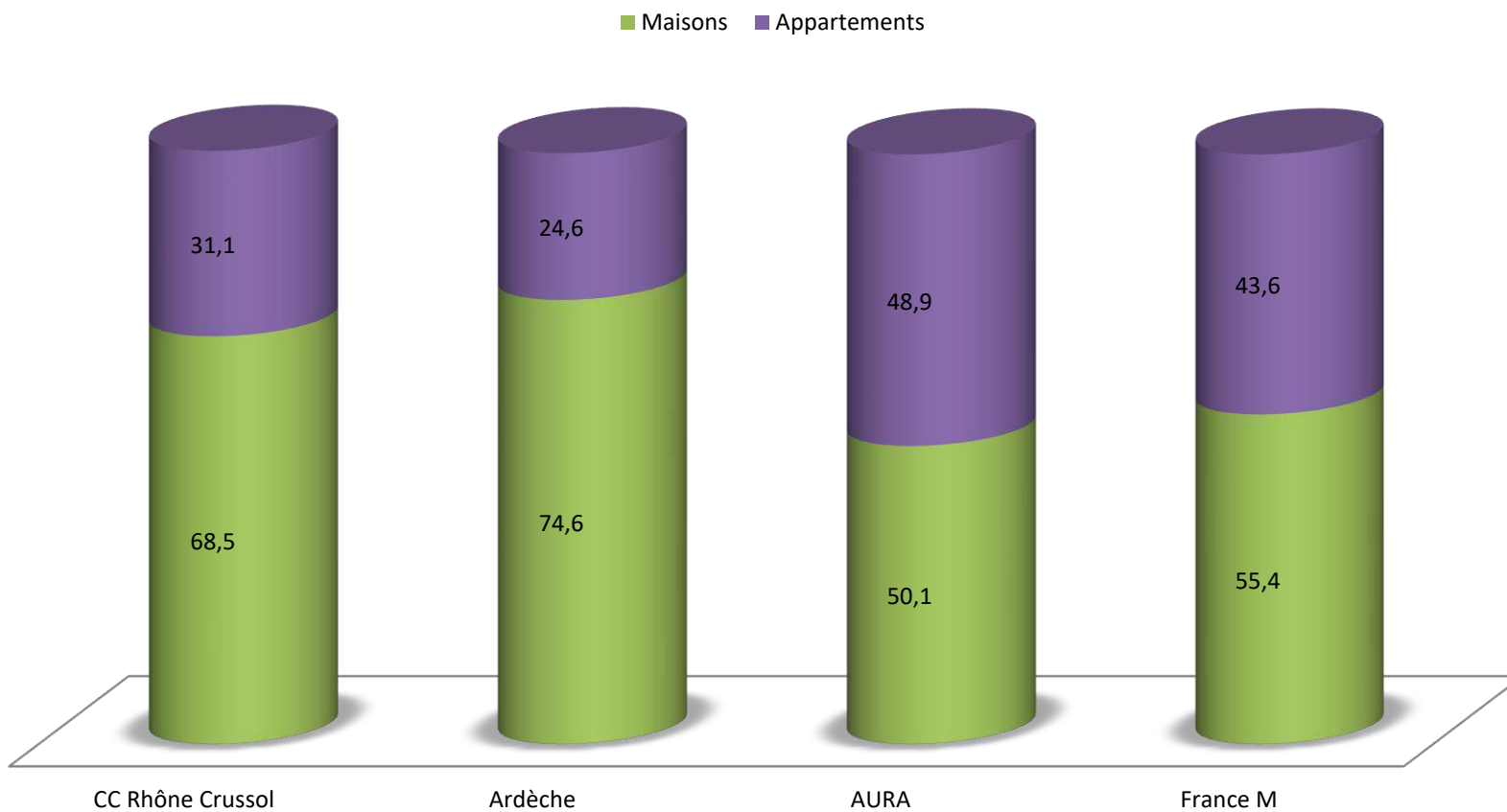
## Une forte dissociation habitat/travail et une mobilité gérée presque exclusivement via la voiture individuelle



	CC Rhône Crussol	France
Part des déplacements domicile-travail en voiture	83,60%	70,50%
Part des déplacements domicile-travail en TC	3,80%	15,20%
Part des déplacements domicile-travail en 2 roues	3,10%	4%

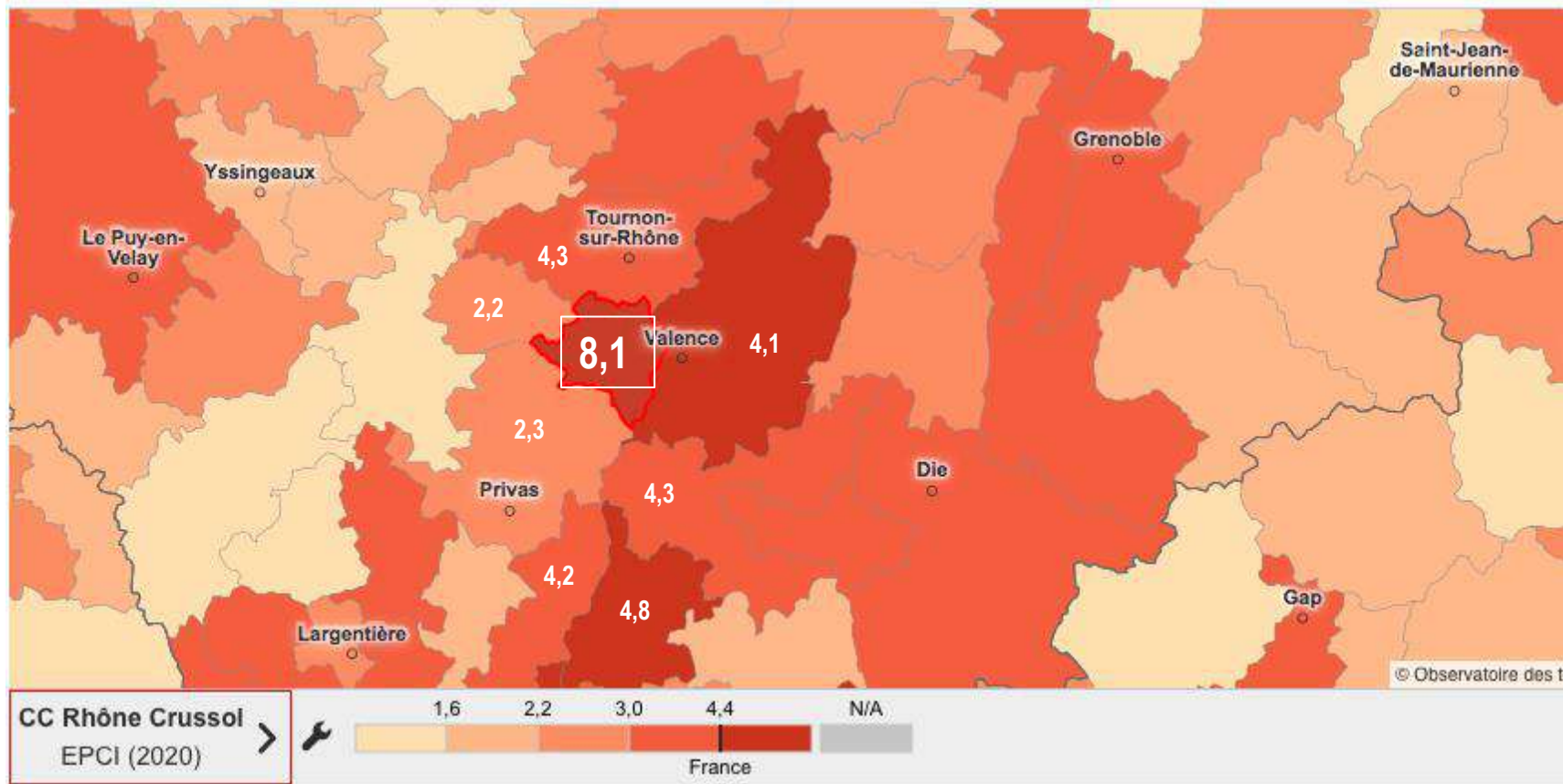


## Un parc de logement dominé par l'habitat individuel



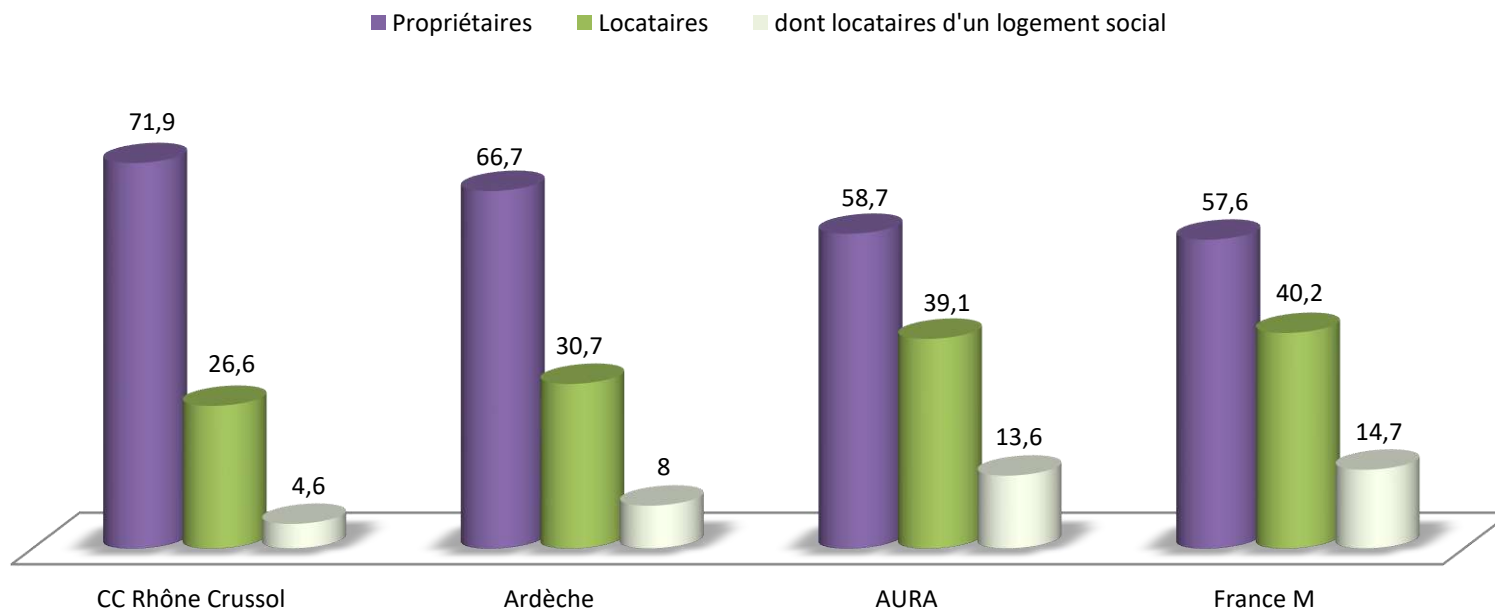


## Une inégalité des demandes de logements sociaux





## Une inégalité des demandes de logements sociaux

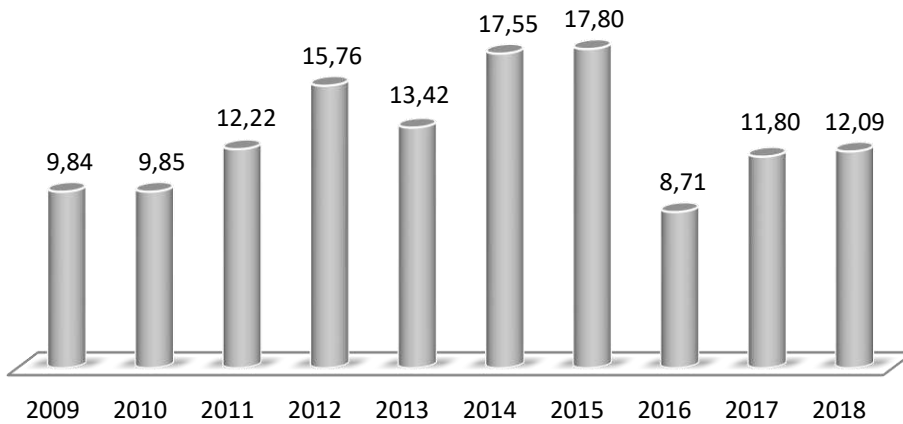


Nombre de logements commencés pour 1 000 habitants	CC Rhône Crussol	France M
	2008-2012	5,1
2013-2017	6,5	4,5
Surface moyenne des logements commencés (m2)	CC Rhône Crussol	France M
	2008-2012	114,5
2013-2017	94,9	81,2

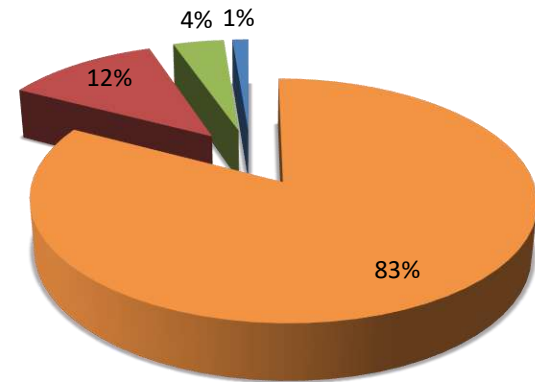


## Une consommation foncière qui reste soutenue mais qui tend à se stabiliser

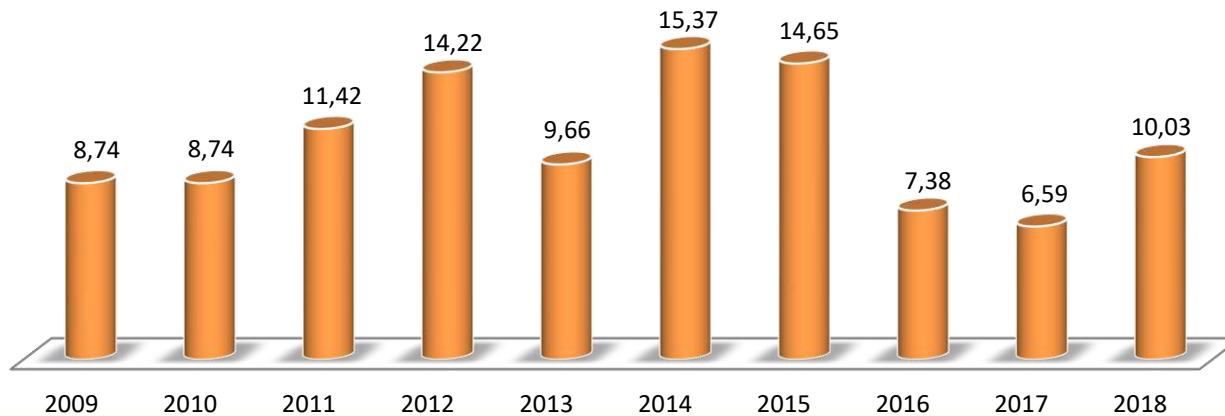
### Surface totale artificialisée 129,04 ha



- Surface artificialisée pour l'habitat
- Surface artificialisée pour l'activité
- Surface artificialisée au motif mixte
- Surface artificialisée au motif inconnu



### Surface artificialisée pour l'habitat : 106,79 ha





# Les résultats de l'enquête auprès de la population



**L'échantillon**

**3**

**La perception du territoire**

**7**

**La pratique du territoire**

**16**

**La satisfaction vis à vis des services et actions publiques**

**25**

**Les échelles de déploiement des équipement et services**

**26**

**Les priorités de l'action communautaire**

**32**



## L'échantillon

500 personnes ont été interrogées sur l'ensemble du territoire

	POPULATION MÈRE		ECHANTILLON
<b>Femmes</b>	47,59%		42,5%
<b>Hommes</b>	52,41%		57,5%
<b>0-14 ans</b>	17,0%	–	–
<b>15-29 ans</b>	13,9%	17,17%	17,2%
<b>30-44 ans</b>	17,8%	22,17%	22,2%
<b>45-59 ans</b>	20,7%	25,17%	25,1%
<b>60-74 ans</b>	20,0%	23,33%	23,2%
<b>74 ans et plus</b>	10,7%	12,17%	12,2%



## Répartition par commune

	Population mère	Echantillon
<b>Alboussière</b>	2,80%	3,02%
<b>Boffres</b>	1,83%	1,61%
<b>Champis</b>	1,83%	2,01%
<b>Charmes-sur-Rhône</b>	8,74%	9,46%
<b>Châteaubourg</b>	0,72%	0,60%
<b>Cornas</b>	6,72%	6,84%
<b>Guilherand-Granges</b>	31,83%	25,96%
<b>Saint-Georges-les-Bains</b>	7,00%	7,04%
<b>Saint-Péray</b>	22,54%	27,36%
<b>Saint-Romain-de-Lerps</b>	2,63%	2,82%
<b>Saint-Sylvestre</b>	1,51%	1,41%
<b>Soyons</b>	6,71%	5,84%
<b>Toulaud</b>	5,05%	5,63%

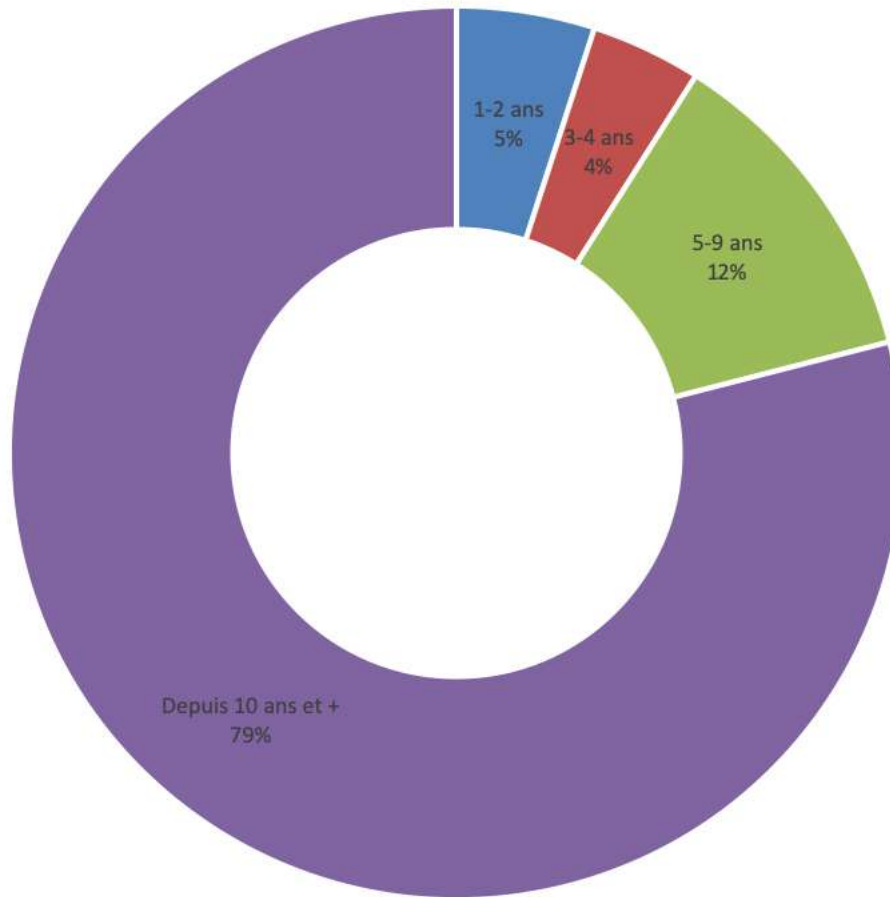


## Répartition par profession

	Population mère	Echantillon
<b>Agriculteur</b>	0,5%	0,2%
<b>Artisan, commerçant, chef d'entreprise</b>	3,9%	5,82%
<b>Cadre, profession libérale</b>	8,9%	8,63%
<b>intermédiaire</b>	16,3%	11,65%
<b>Employé / ouvrier</b>	25,9%	23,29%
<b>retraité</b>	32,4%	35,14%
<b>Autre inactif (étudiant, chômeur, au foyer)</b>	12,0%	15,46%%



## Ancienneté sur le territoire





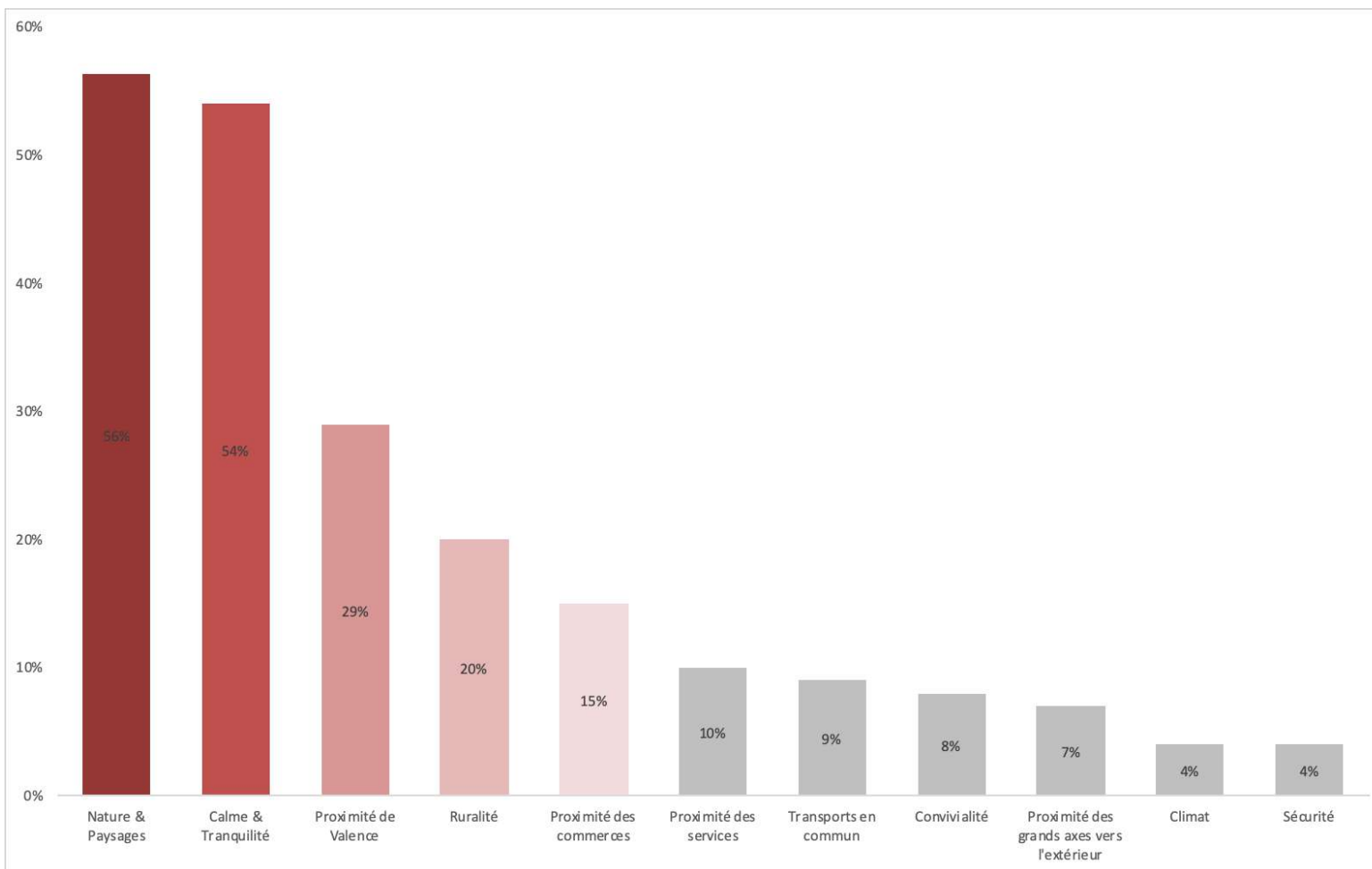
## La perception du territoire

- **Les atouts** du territoire
- **Les points faibles** du territoire
- **La qualité de vie** dans le territoire
- **Sentiment d'appartenance**
- **Dynamisme du territoire et facilité à trouver un emploi**
- **Animation et convivialité**
- **Facilité de circulation**
- **Evolution de la qualité de vie**



## Les atouts du territoire

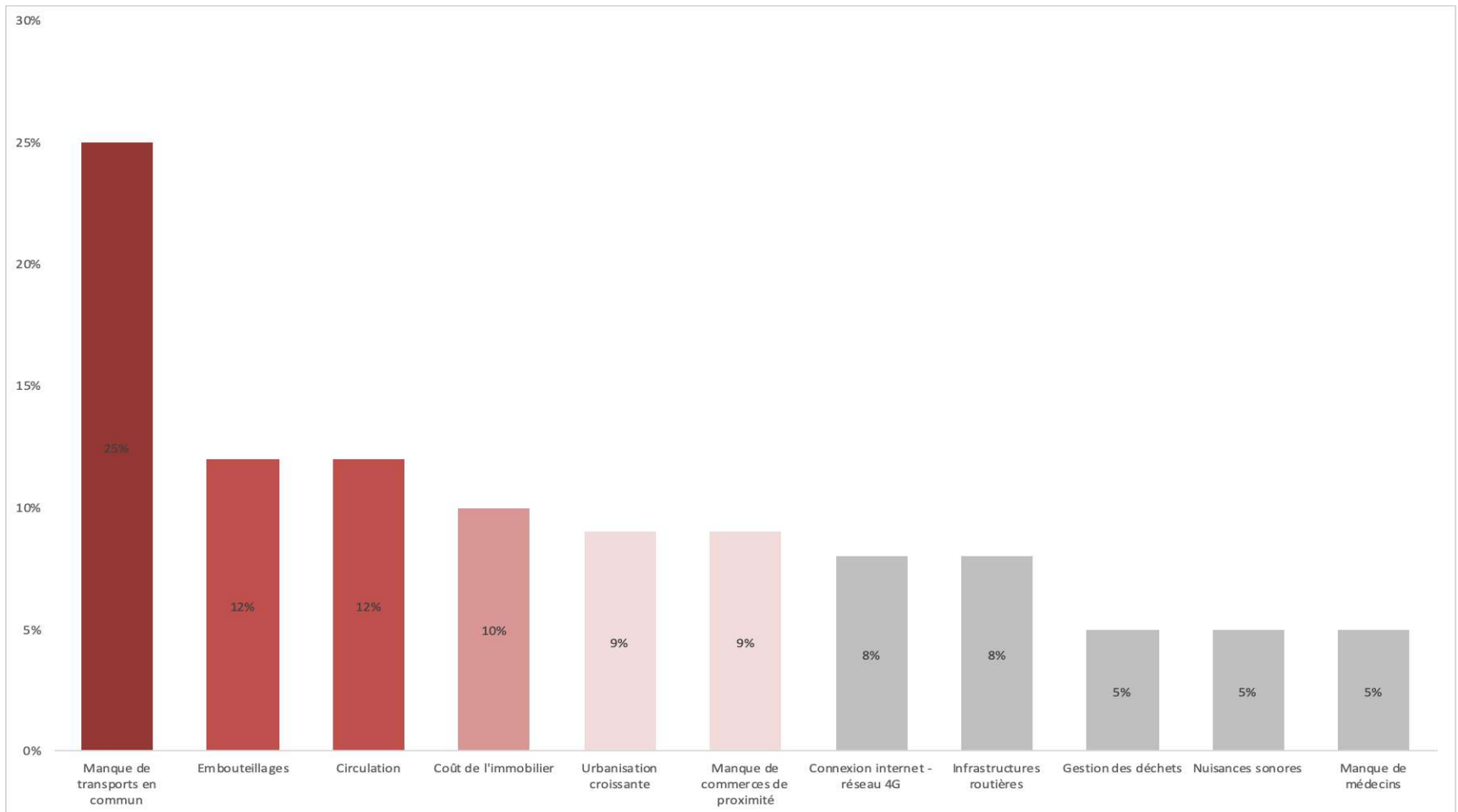
Q1- quels sont, pour vous, les 3 atouts du territoire, les avantages à vivre ici ?





## Les points faibles du territoire

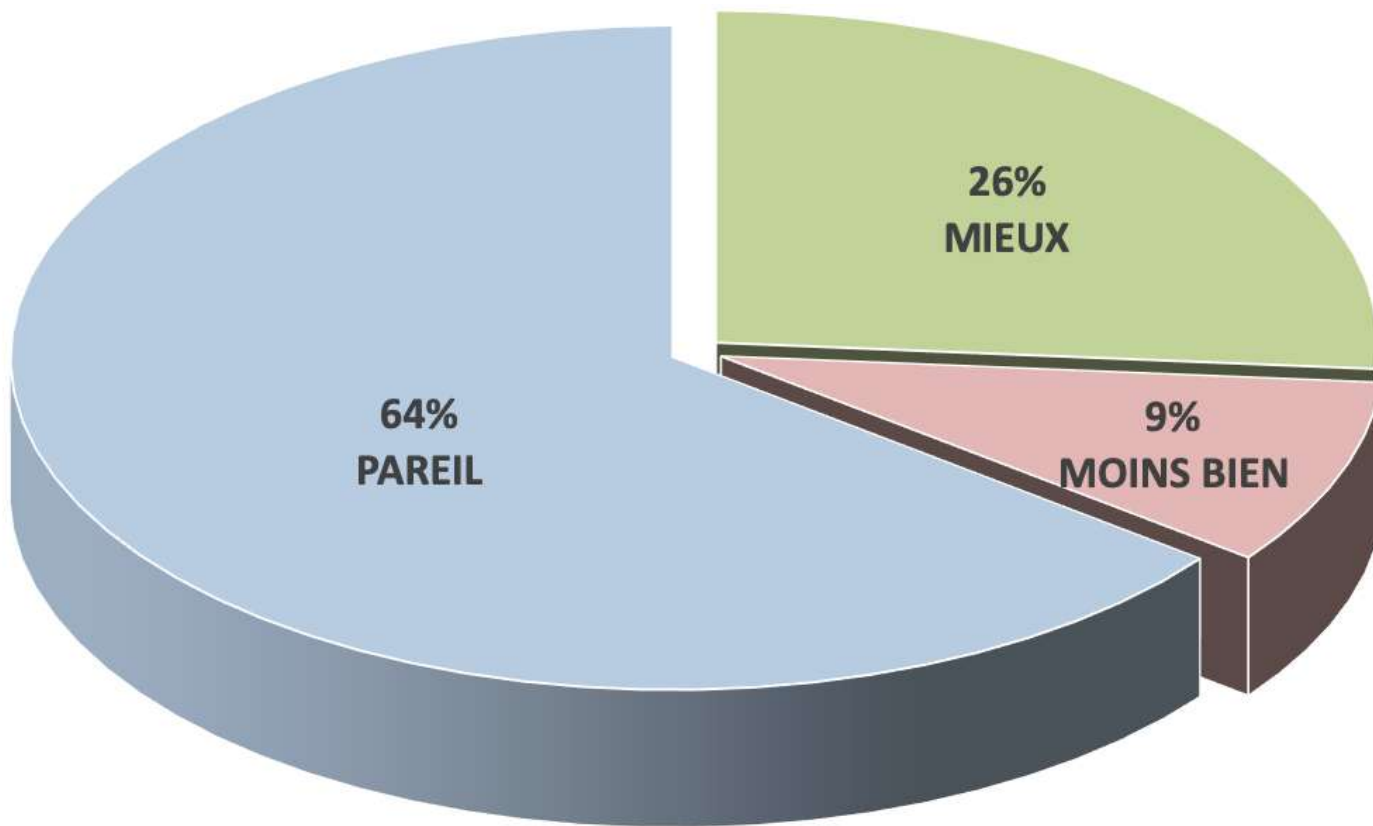
Q2- Quels sont, pour vous, les 3 points faibles du territoire, les problèmes ?





## L'évolution de la qualité de vie dans le territoire

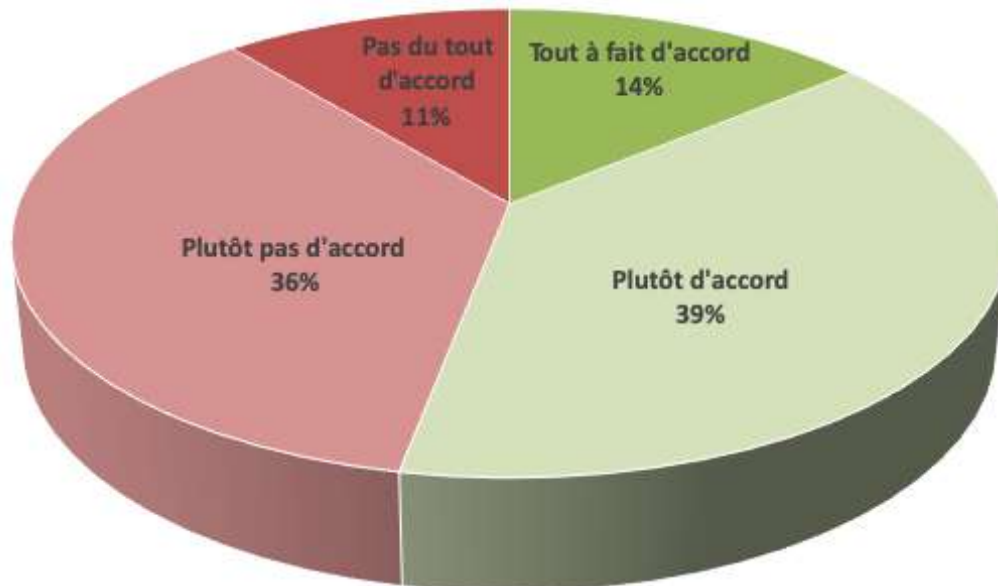
Q16- Depuis ces dernières années, vous vivez mieux, moins bien ou pareil sur le territoire ?





## La facilité à trouver un logement

Q3 – Est-il facile de se loger sur le territoire ?

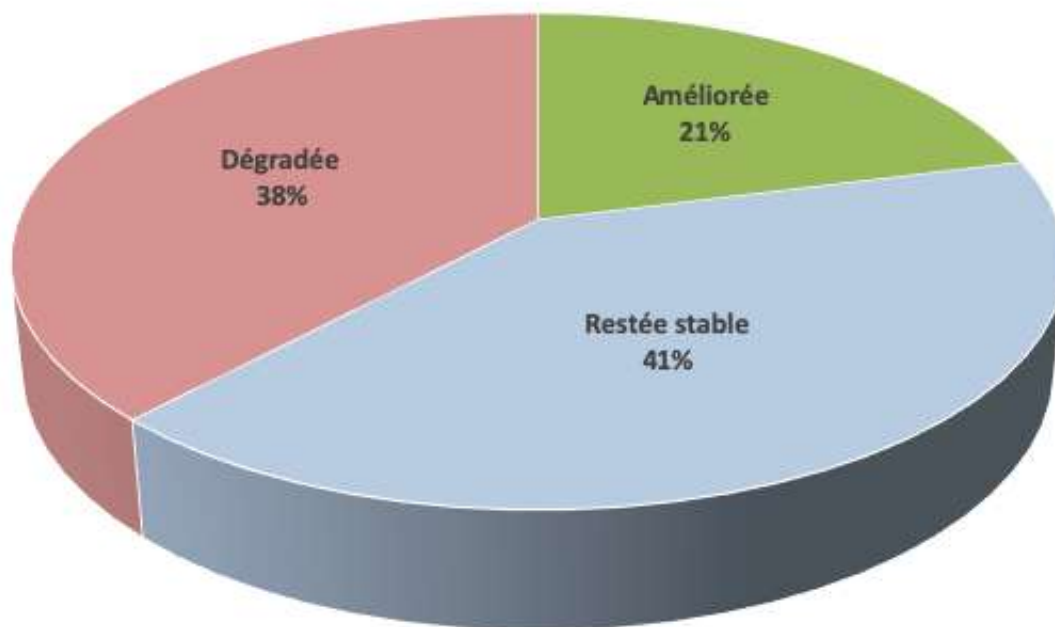


**53%** des répondants sont **plutôt d'accord** ou **tout à fait d'accord** pour dire qu'il est facile de se loger sur le territoire.



## La facilité à trouver un logement

Q8 – Comment la situation a-t-elle évolué ?

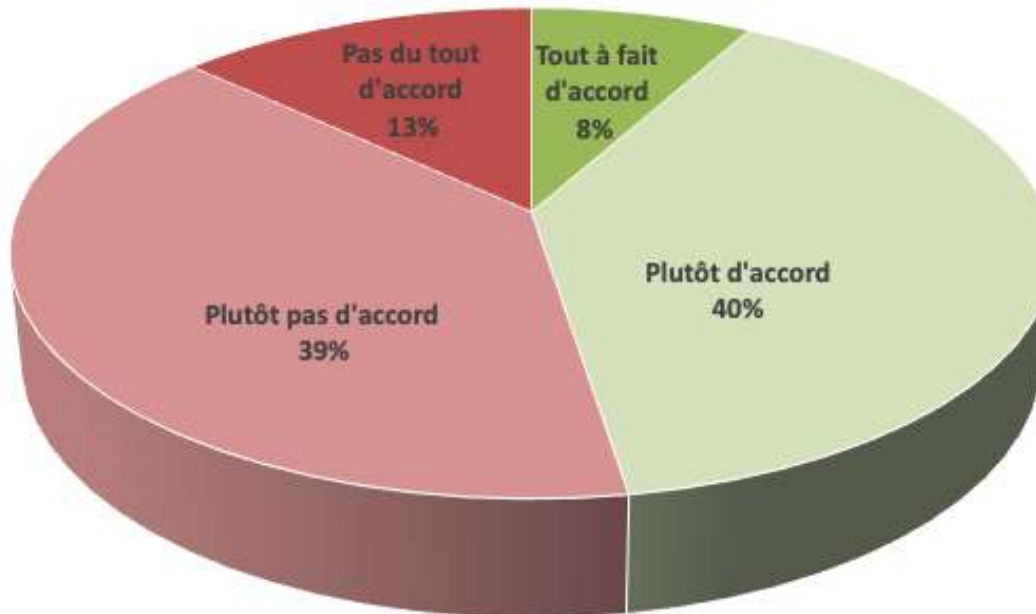


**62%** des répondants trouvent qu'il est **aussi facile de trouver un logement aujourd'hui que par le passé**, ou que la situation s'est améliorée.



## Le dynamisme et la facilité à trouver un emploi

Q4- Le territoire est économiquement dynamique, il est facile de trouver un emploi à proximité

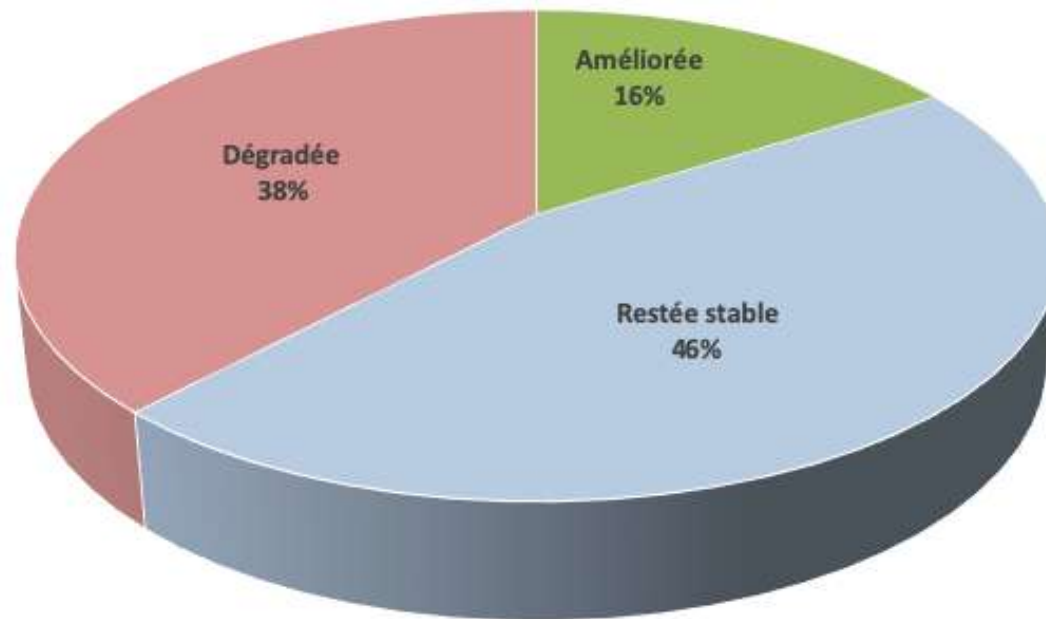


**52%** des répondants sont **plutôt pas d'accord** ou **pas du tout d'accord** pour dire que le territoire est économiquement dynamique et qu'il est facile d'y trouver un emploi.



## Le dynamisme et la facilité à trouver un emploi

Q9 – Comment la situation a-t-elle évolué ?

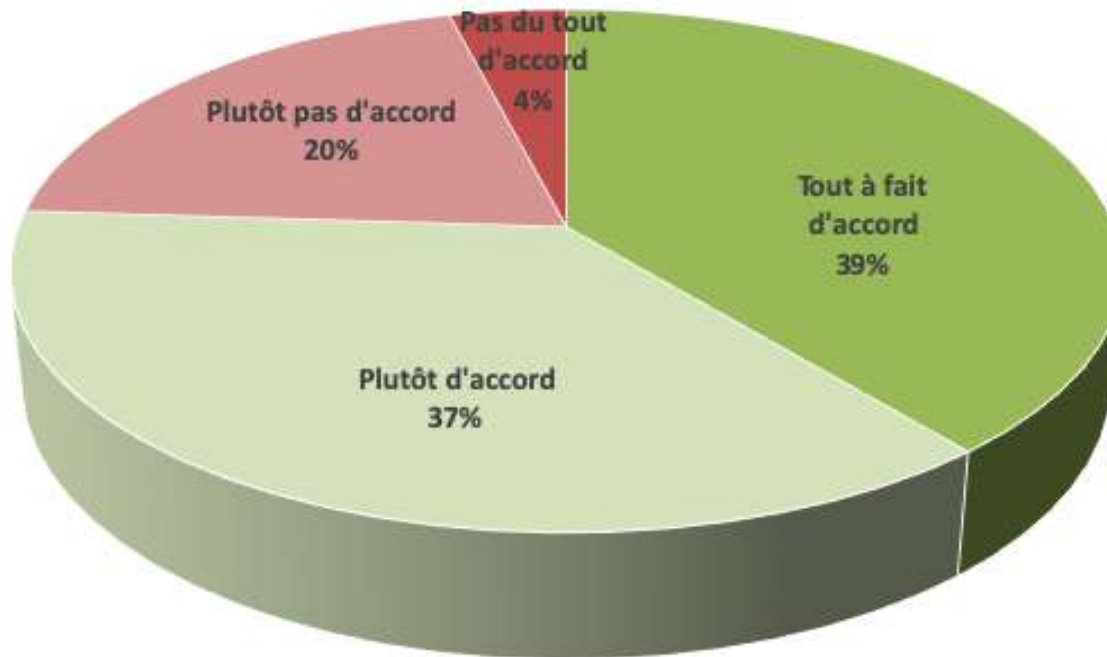


**62%** des répondants trouvent qu'il est **aussi facile de trouver un emploi aujourd'hui que par le passé**, ou que la situation s'est améliorée.



## Les facilités de circulation

Q5 - On circule encore bien au sein de la communauté de communes de Rhône Crussol ?

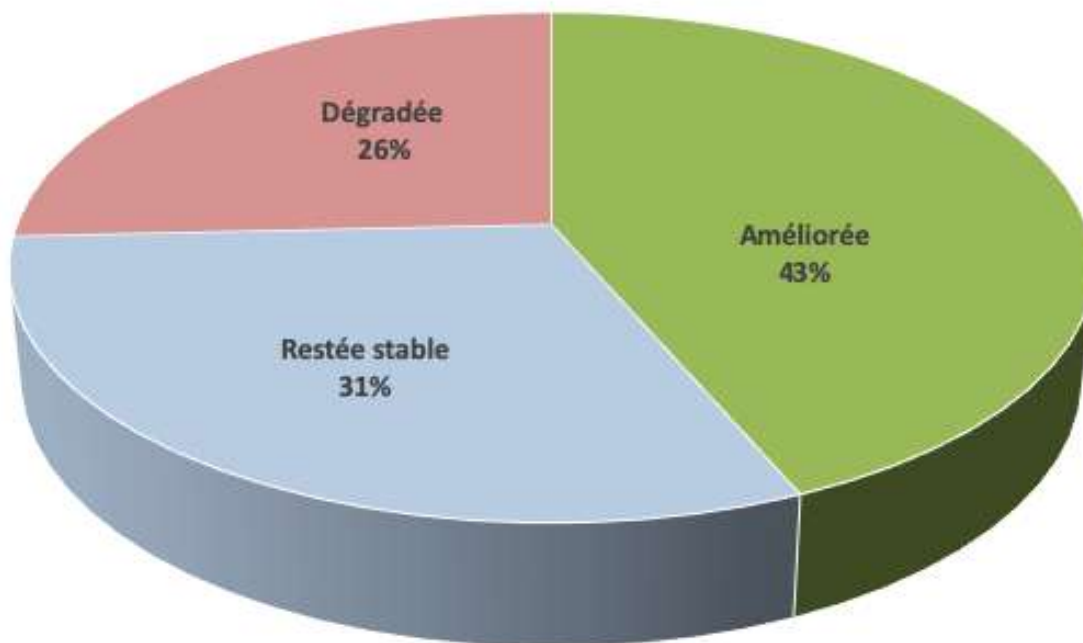


**76%** des répondants sont **plutôt d'accord** ou **tout à fait d'accord** pour dire qu'on circule encore bien dans le territoire.



## Les facilités de circulation

Q10 – Comment la situation a-t-elle évolué ?

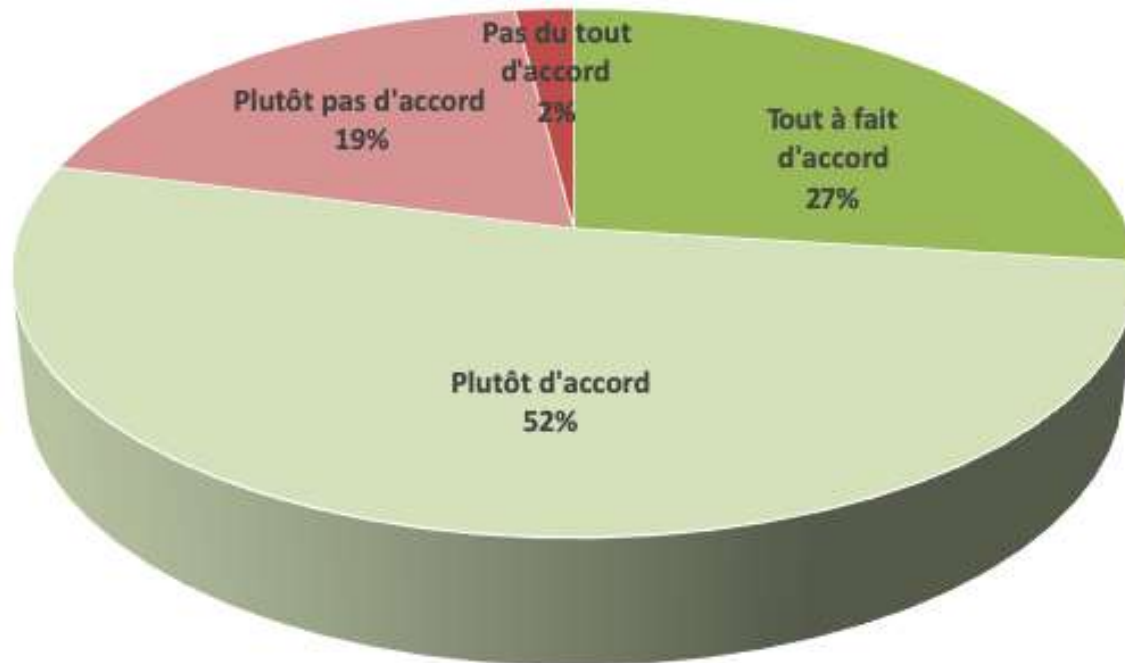


**74%** des répondants trouvent qu'il est **aussi facile de circuler aujourd'hui au sein du territoire que par le passé**, ou que la situation s'est améliorée.



## La protection de l'environnement

Q6 – Le territoire sait-il protéger son environnement ?

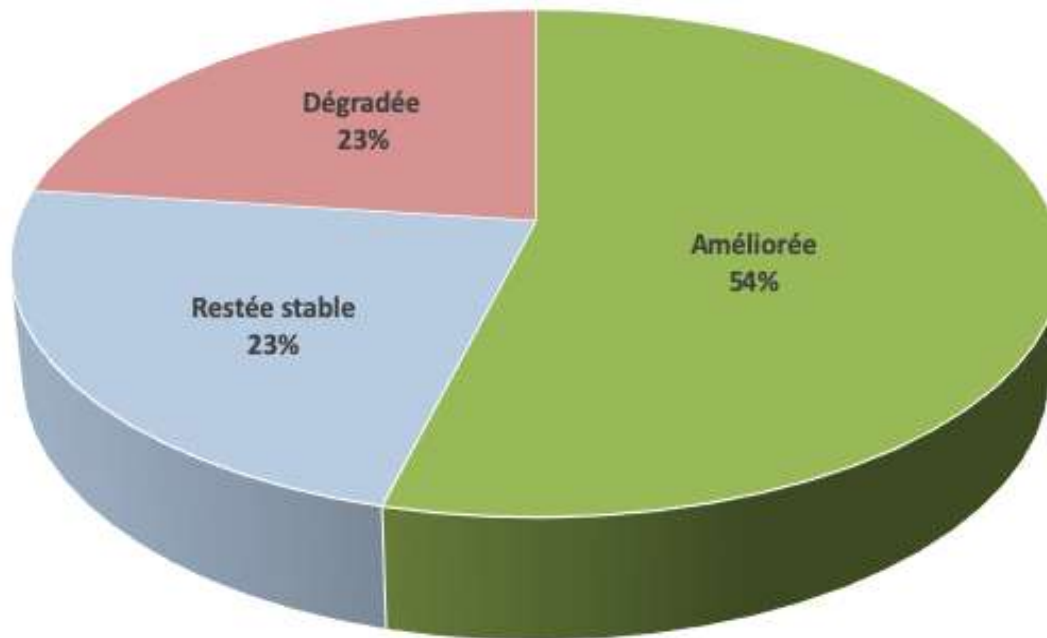


**79%** des répondants sont **plutôt d'accord** ou **tout à fait d'accord**.



## La protection de l'environnement

Q11 – Comment la situation a-t-elle évolué ?

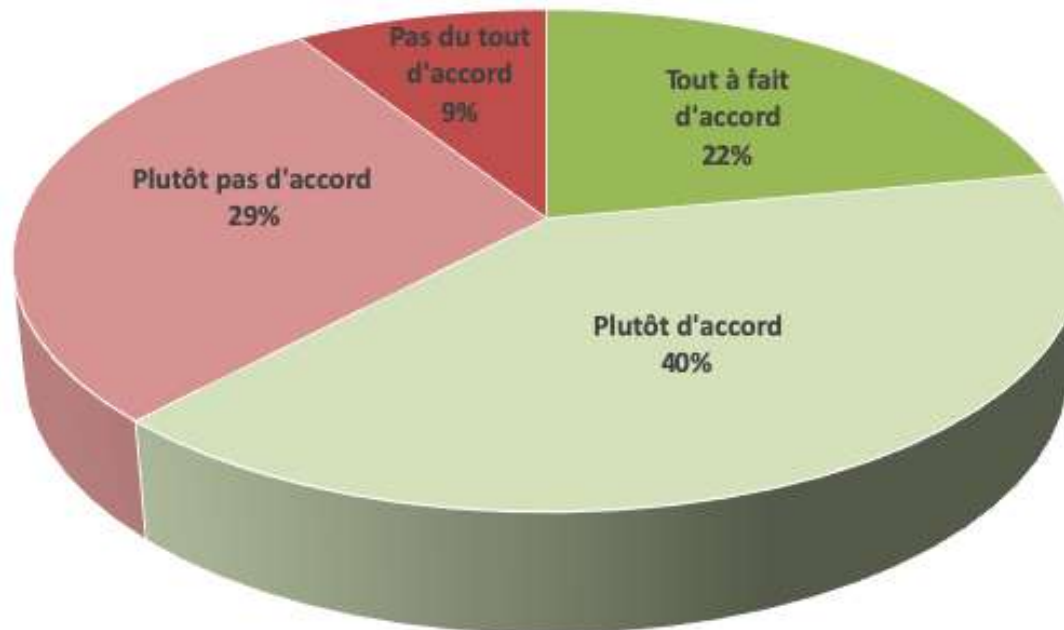


**77%** des répondants trouvent que **le territoire protège l'environnement aussi bien que par le passé**, ou que la situation s'est améliorée.



## La maîtrise de l'urbanisation

Q7 – L'urbanisation est-elle maîtrisée ?

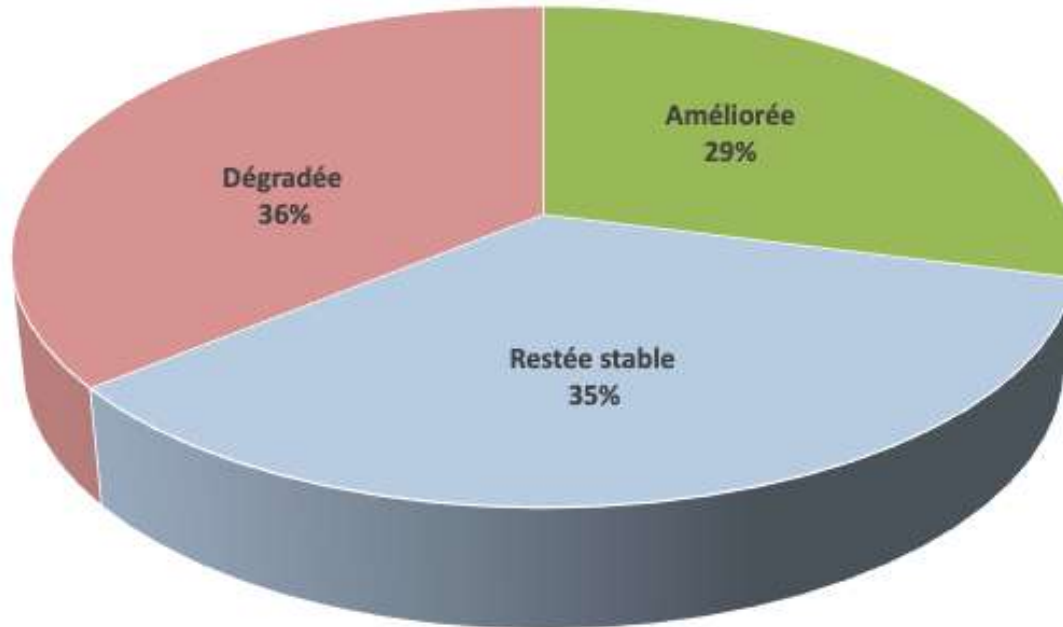


**62%** des répondants sont **plutôt d'accord** ou **tout à fait d'accord**.



## La maitrise de l'urbanisation

Q12 – Comment la situation a-t-elle évolué ?

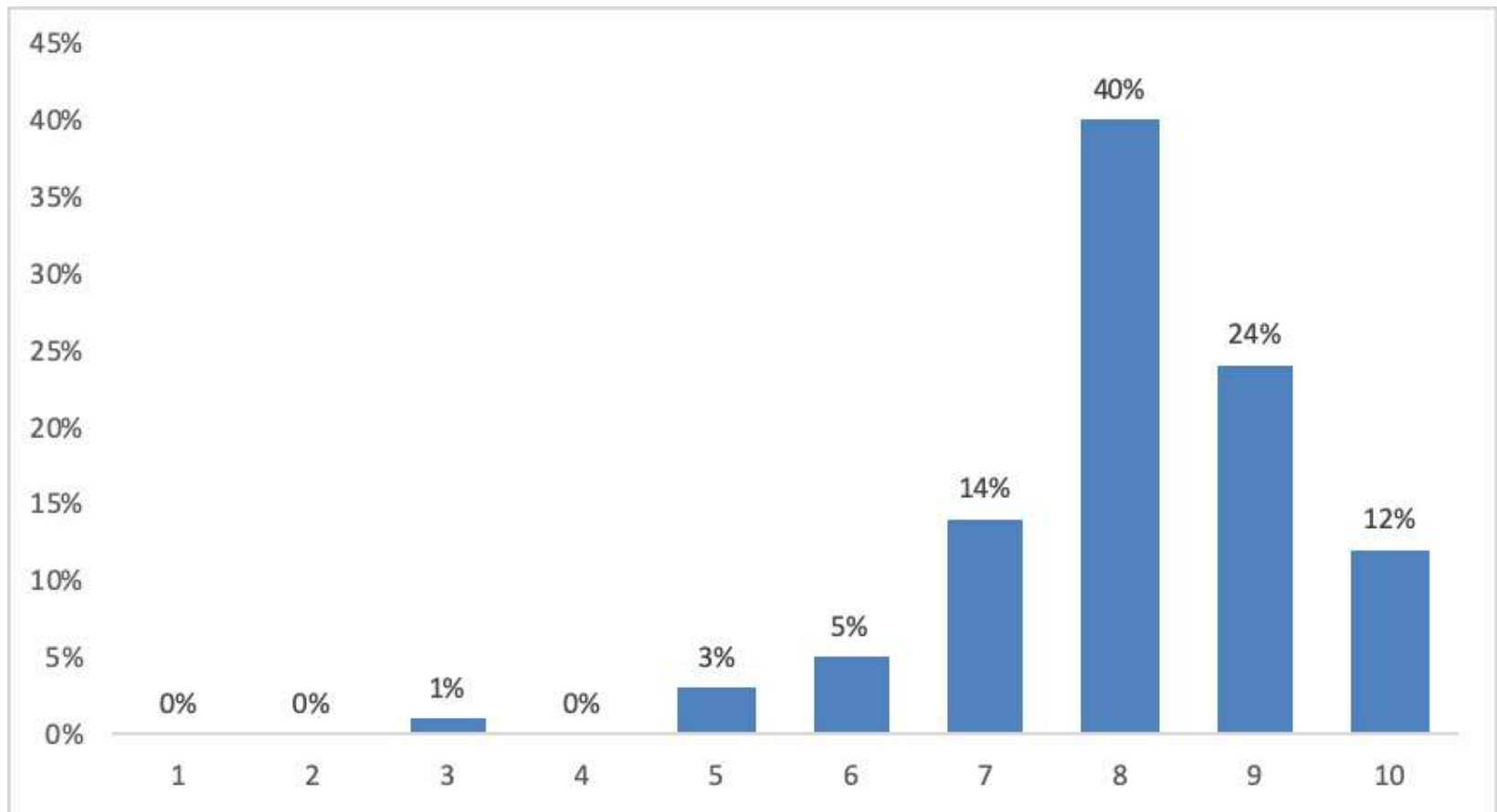


**64%** des répondants trouvent que l'urbanisation est aussi bien maitrisée que par le passé, ou que la situation s'est améliorée.



## Le sentiment d'être en sécurité

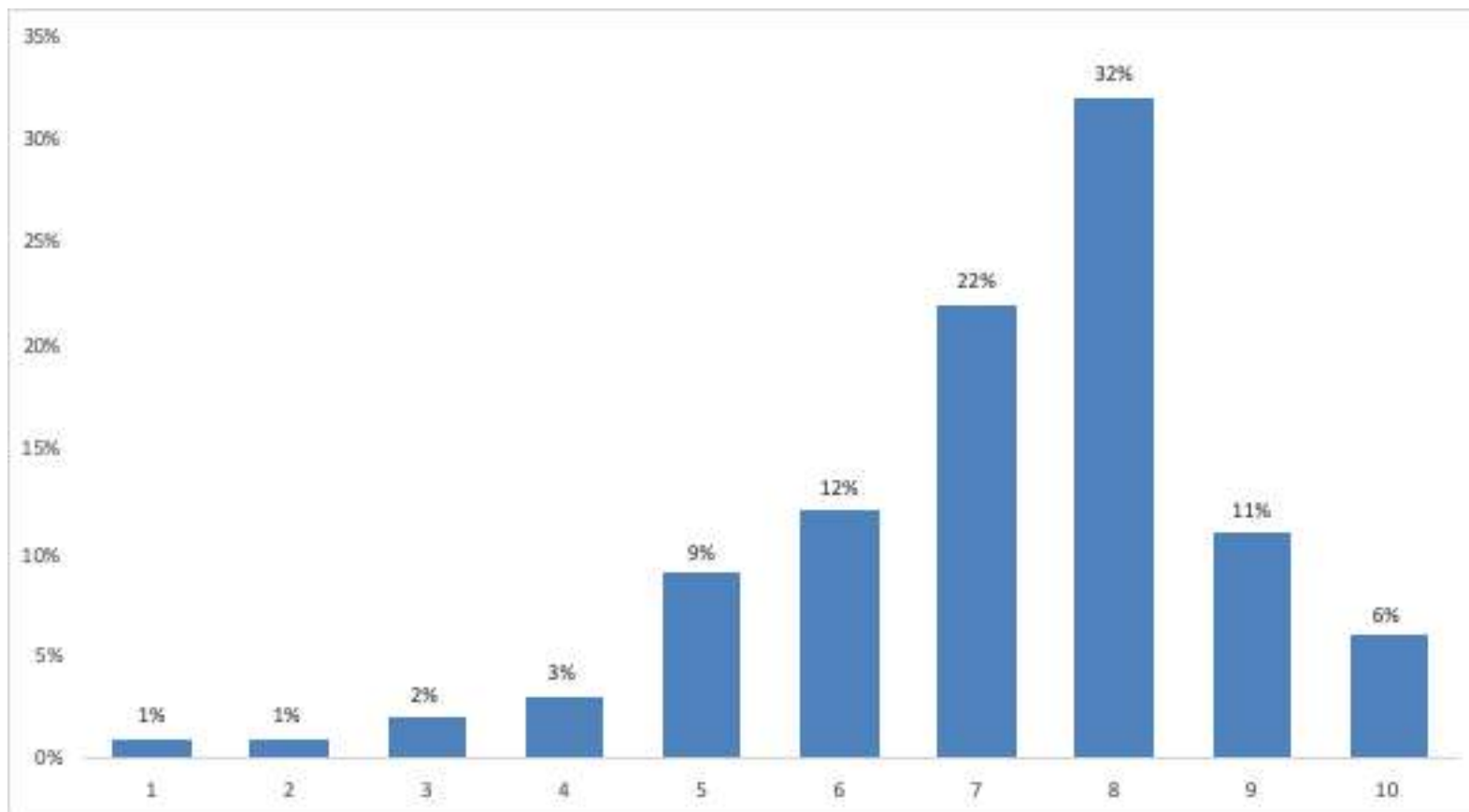
Q13 Sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la note la plus faible et 10 la plus élevée), comment noteriez-vous votre sentiment d'être en sécurité sur le territoire de la CCRC ?





## La convivialité et le lien social

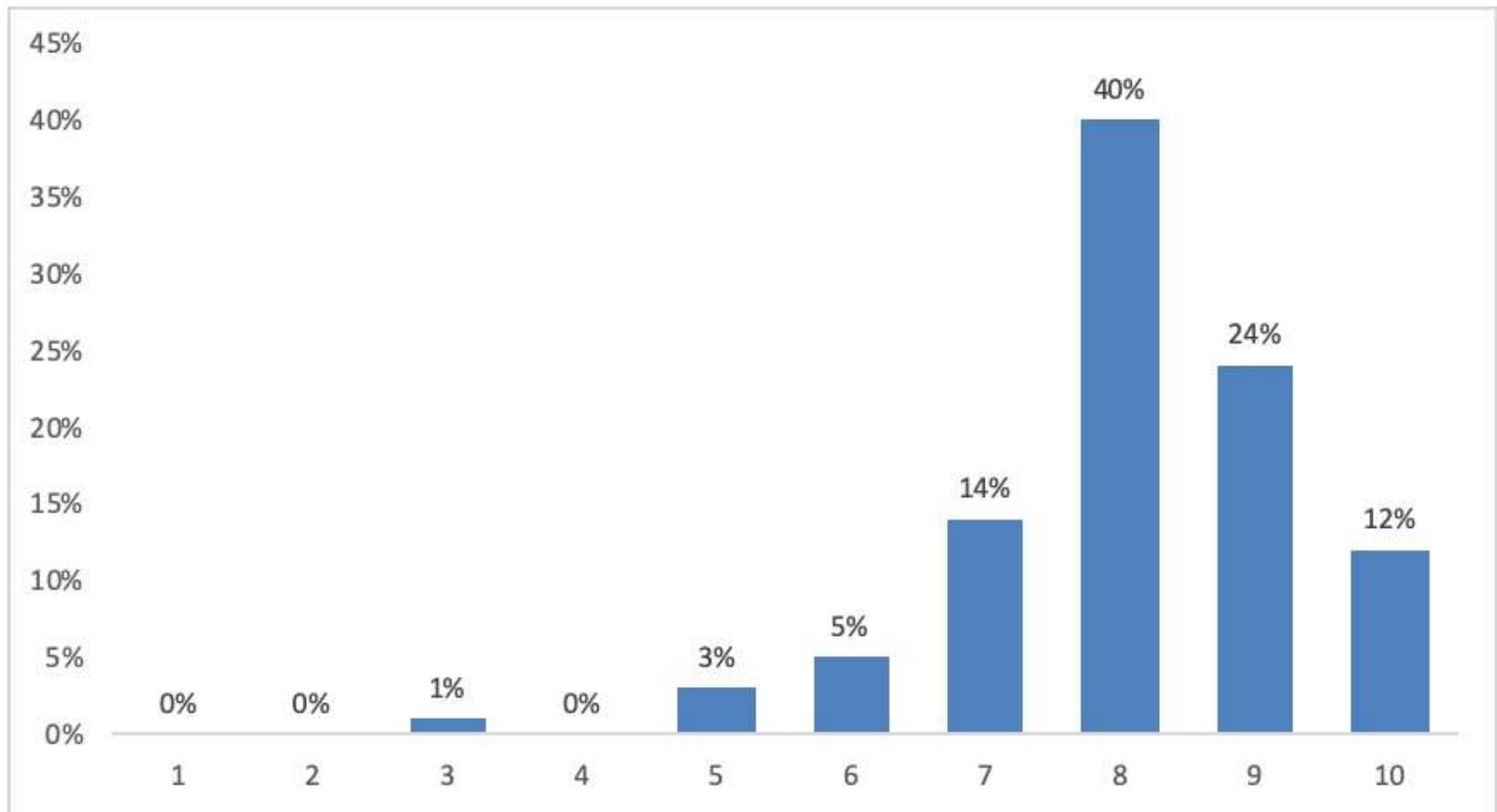
Q14 Sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la note la plus faible et 10 la plus élevée), comment noteriez-vous la convivialité et le lien social sur le territoire de la CCRC ?





## La qualité de vie dans le territoire

Q15 Sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la note la plus faible et 10 la plus élevée), comment noteriez-vous la qualité de vie sur le territoire de la CCRC ?



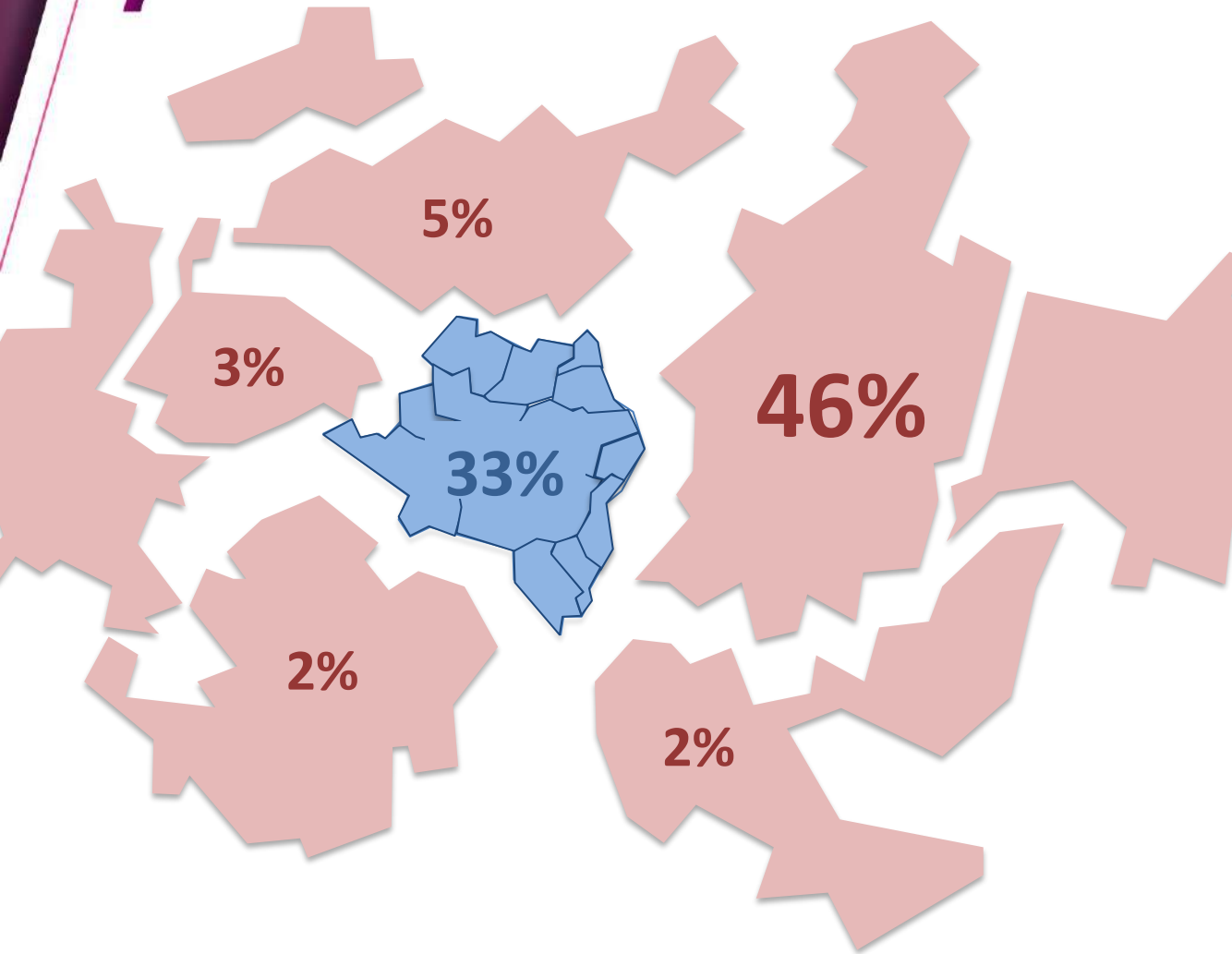


## La pratique du territoire

- Les lieux pour le **travail, les études ou la formation**
- Les lieux pour les **courses alimentaires**
- Les lieux pour les **achats d'équipement**
- Les lieux pour les **loisirs**
- Les lieux pour la **santé du quotidien (médecin généraliste, pharmacie, infirmier)**
- Les lieux pour les **soins spécialisés**



## Le travail, les études ou la formation



**67% des actifs travaillent en dehors du périmètre communautaire :**

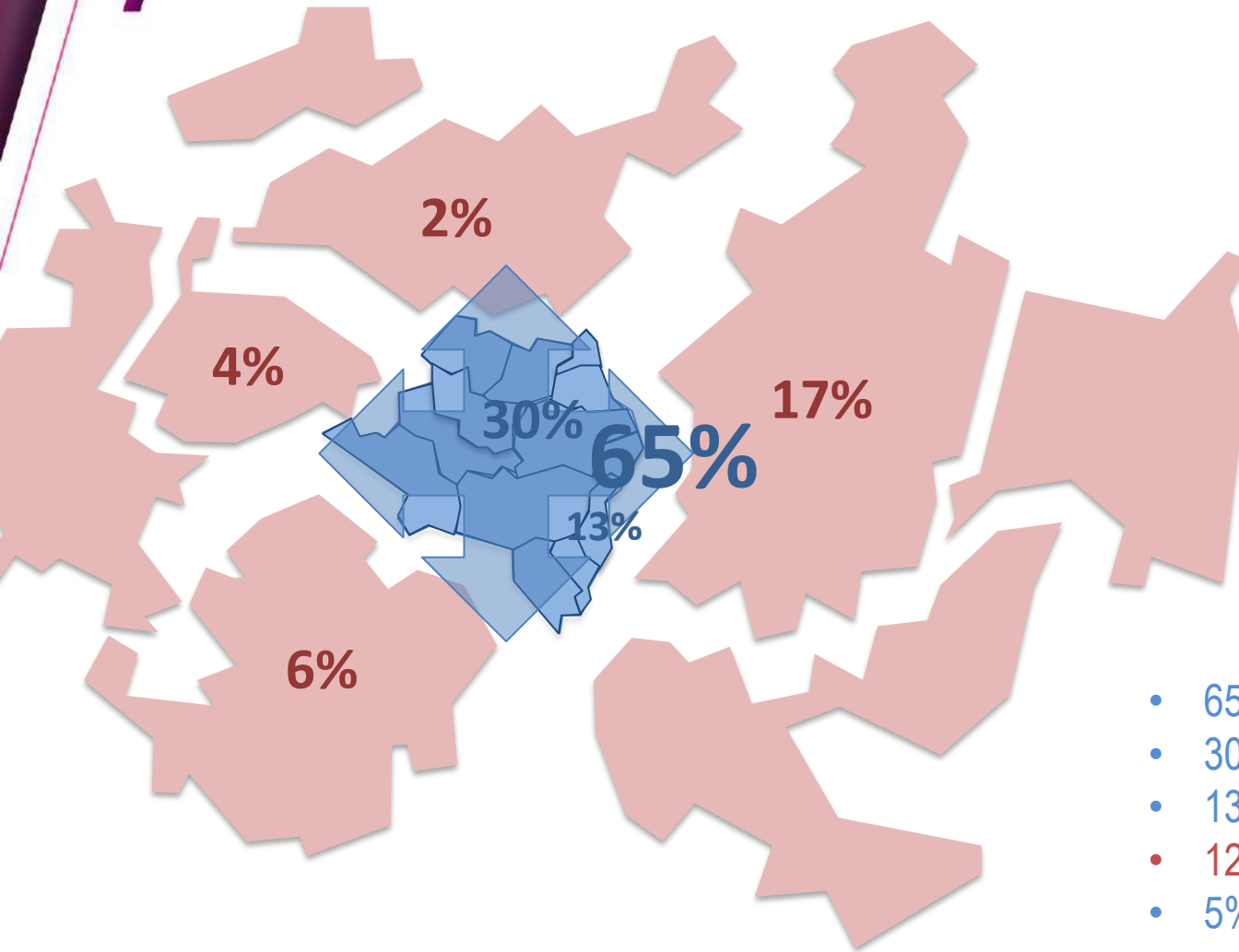
- 37% à Valence
- 3% à Portes-lès-Valence
- 3% à Tournon-sur-Rhône
- 3% à Grenoble
- 2% à Bourg-lès-Valence
- 2% à Romans-sur-Isère

**33% des actifs travaillent dans le périmètre communautaire :**

- 17% à Guilhaud-Granges
- 8% à Saint-Péray
- 2% à Charmes-sur-Rhône
- 2% à Soyons



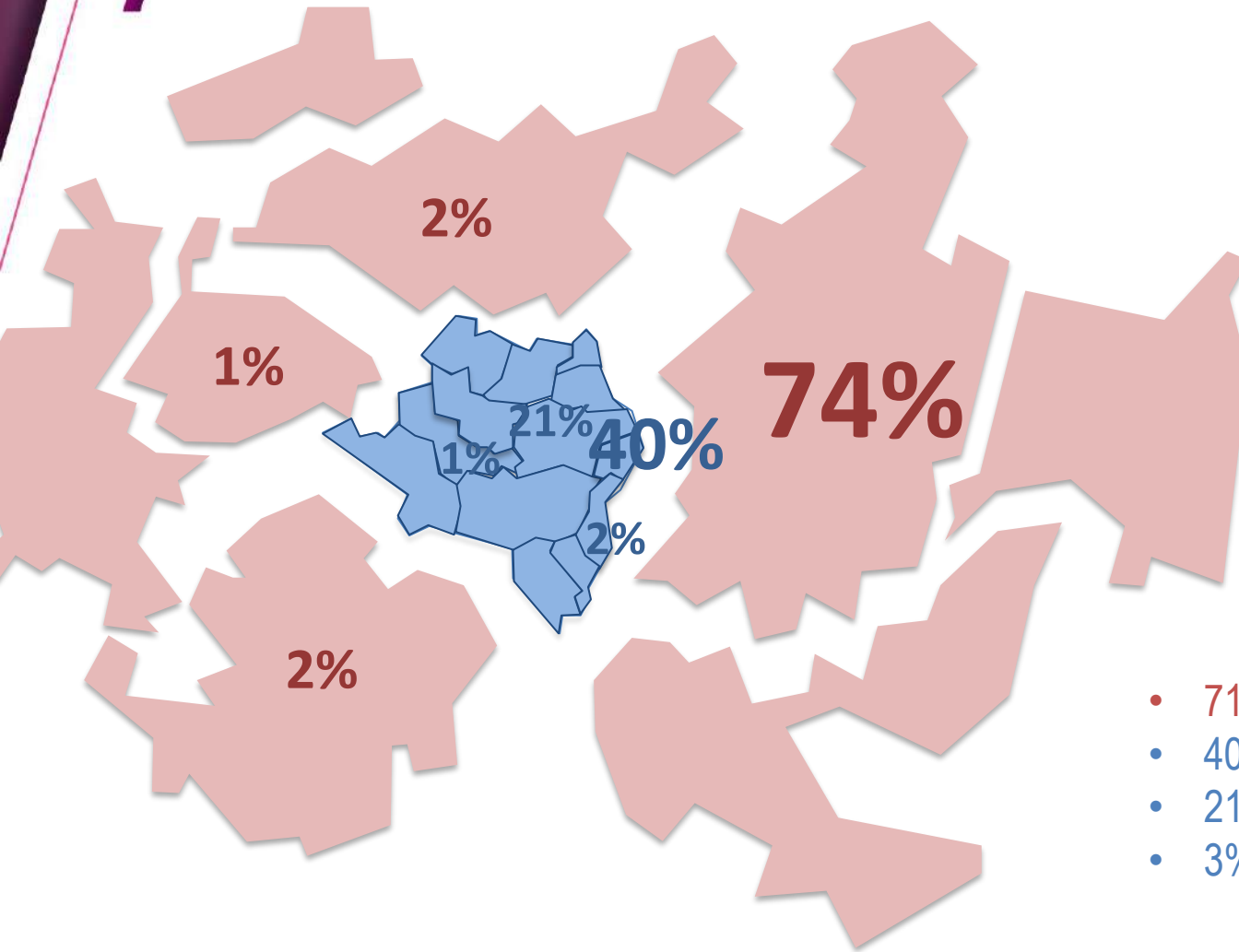
## Les courses alimentaires



- 65% à Guilherand-Granges
- 30% à Saint-Péray
- 13% à Soyons
- 12% à Valence
- 5% à Saint-Georges les Bains



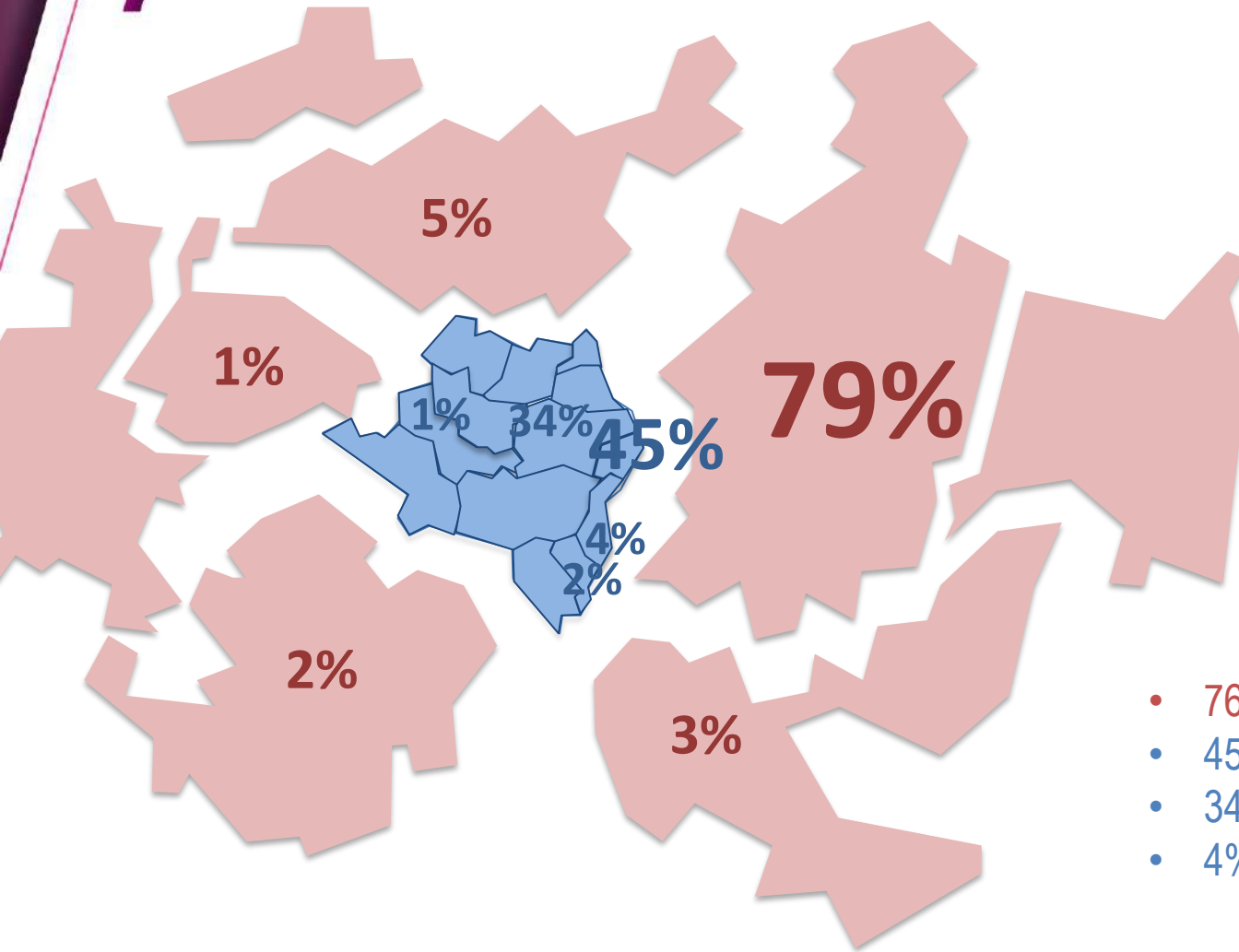
## Les achats d'équipement



- 71% à Valence
- 40% à Guilherand-Granges
- 21% à Saint-Péray
- 3% sur internet



## Les loisirs, sports et sorties



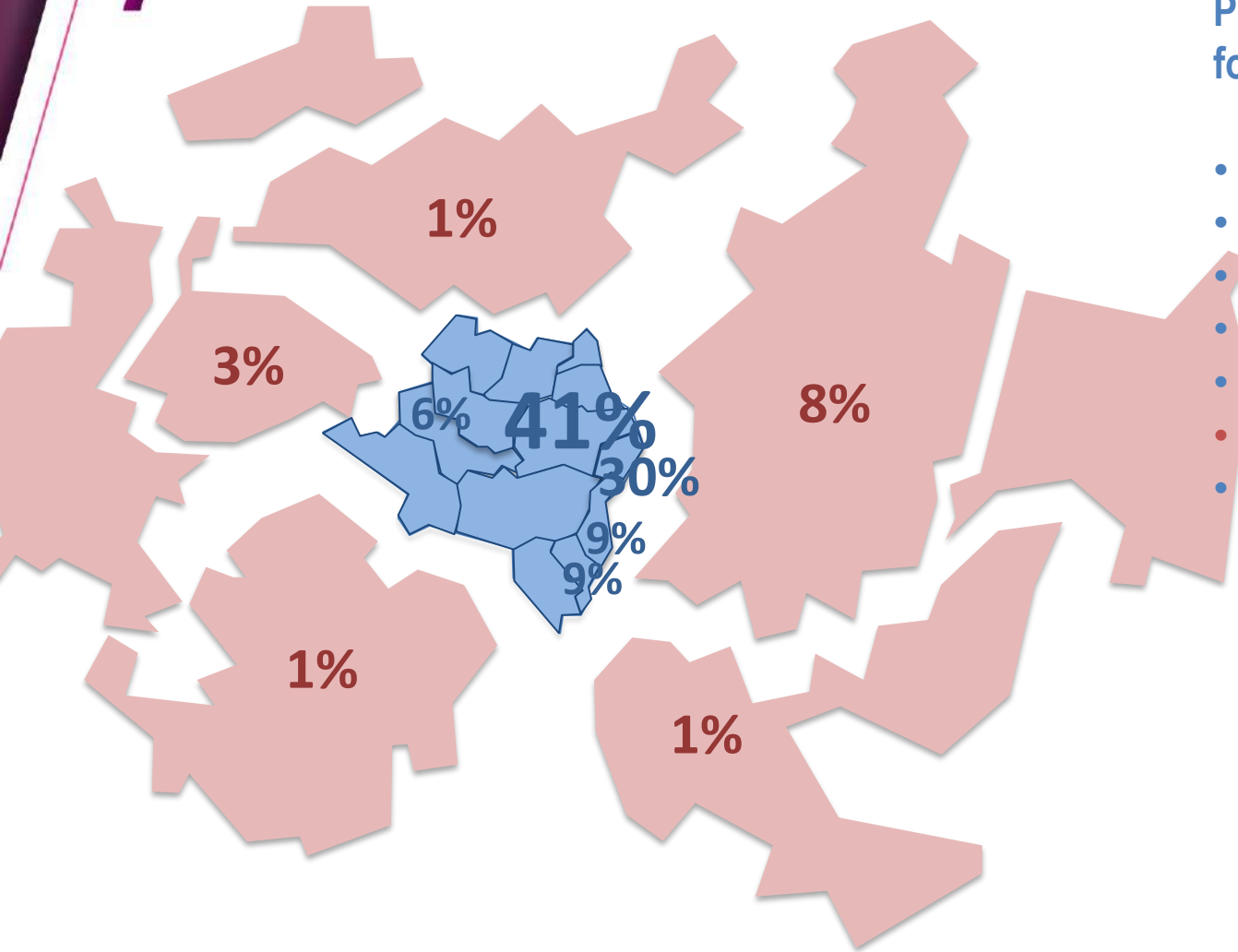
- 76% à Valence
- 45% à Guilhaud-Granges
- 34% à Saint-Péray
- 4% à Soyons



## La santé du quotidien (médecin généraliste, pharmacie, infirmier)

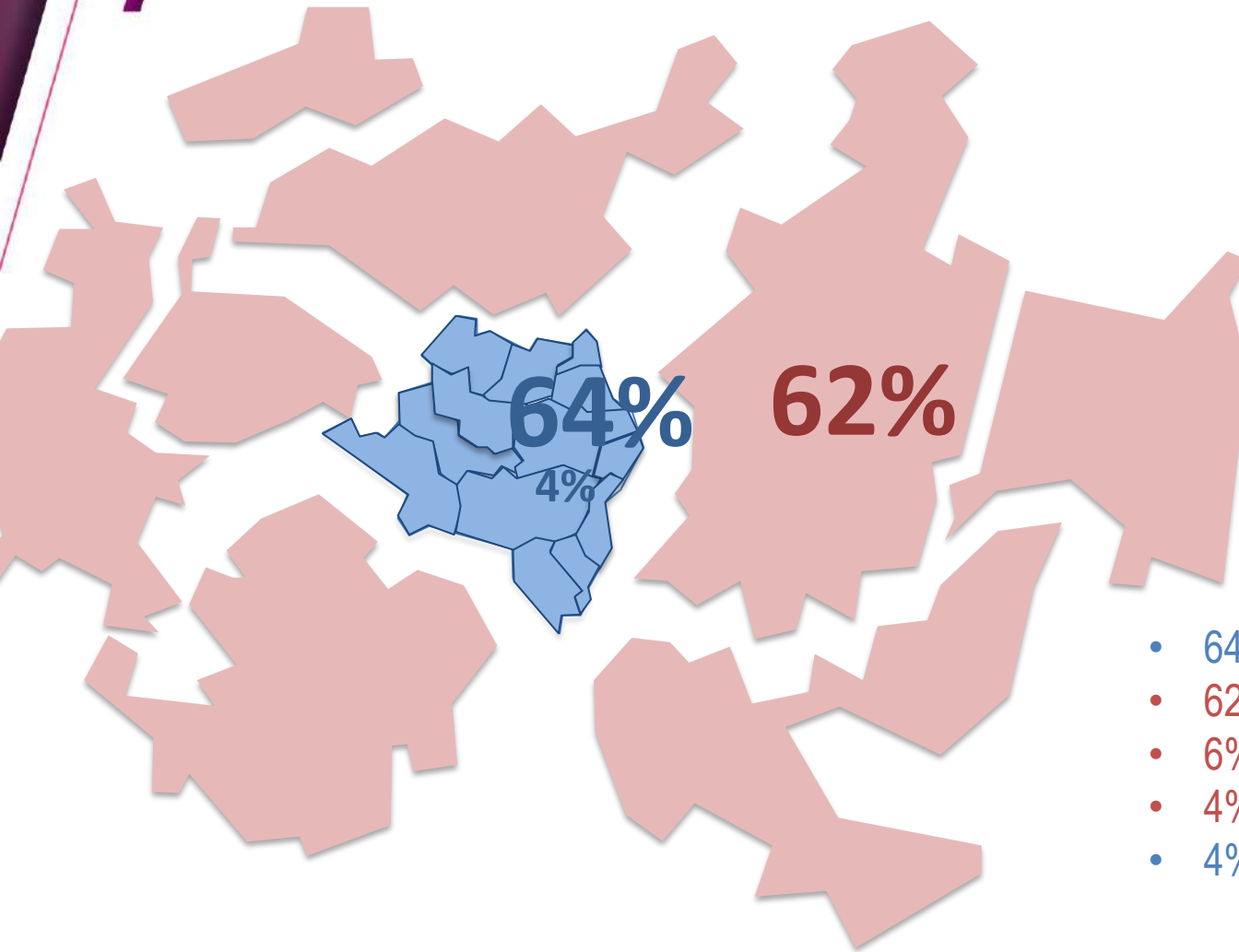
Près de 88% des habitants se font soigner sur le territoire.

- 41% à Saint-Péray
- 30% à Guilhaud-Granges
- 9% à Cornas
- 9% à Soyons
- 9% à Charmes
- 8% à Valence
- 6% à Alboussière





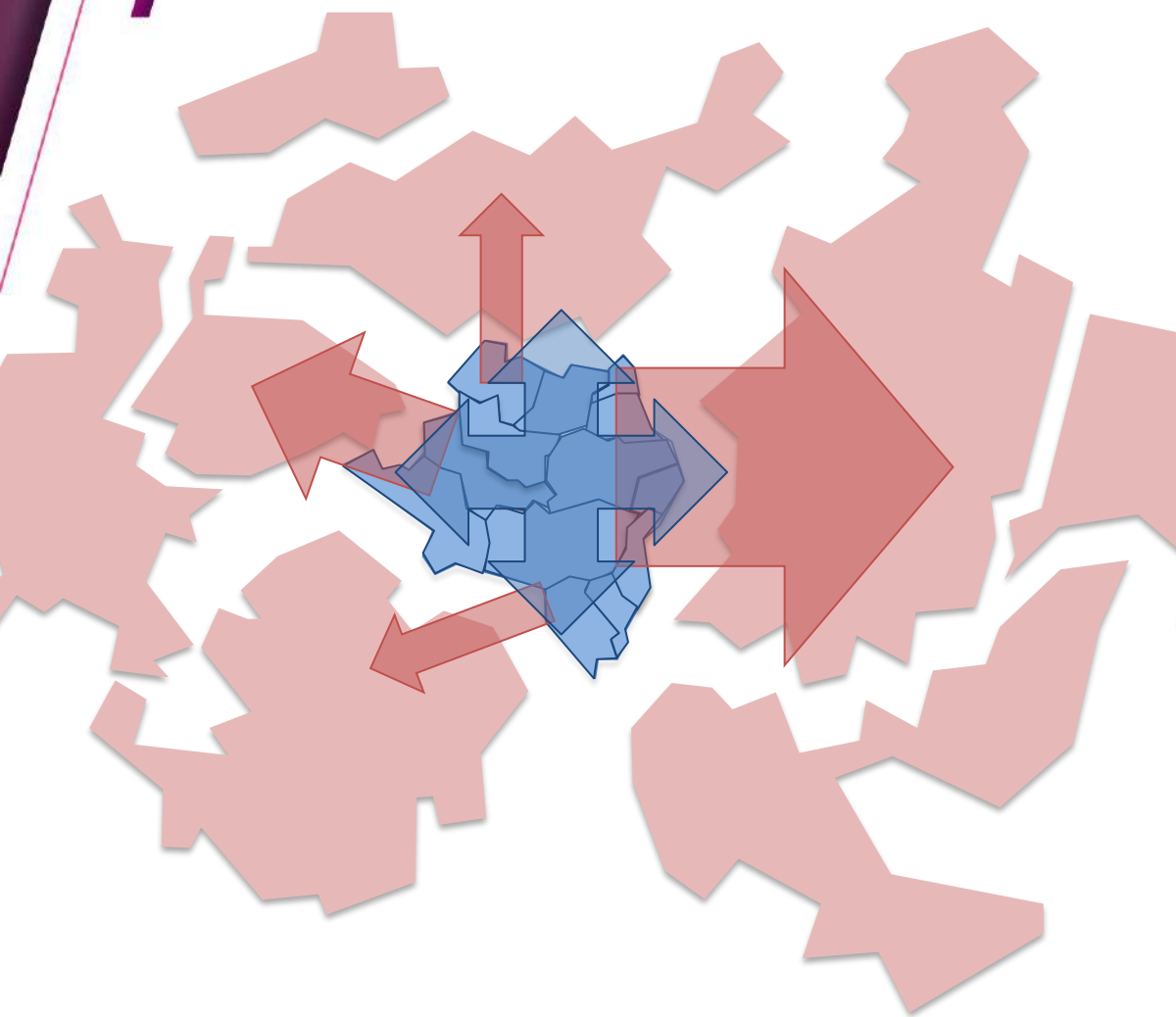
## Les soins spécialisés



- 64% à Guilhaierand-Granges
- 62% à Valence
- 6% à Lyon
- 4% à La Voulte sur Rhône
- 4% à St Péray



# Synthèse



CCRC Guilherand-Granges, Saint-Peray, Alboussière	<b>Courses alimentaires</b> <b>Santé du quotidien</b> <b>Soins spécialisés</b> Loisirs, Sports, Sorties
Agglomération de Valence	<b>Loisirs, sports, sorties</b> <b>Travail</b> <b>Achats d'équipement</b> <b>Soins spécialisés</b>
Tournon-sur-Rhône	<b>Courses alimentaires</b> Travail
Métropoles (Lyon, Grenoble...)	<b>Travail</b> Soins spécialisés



## La satisfaction globale

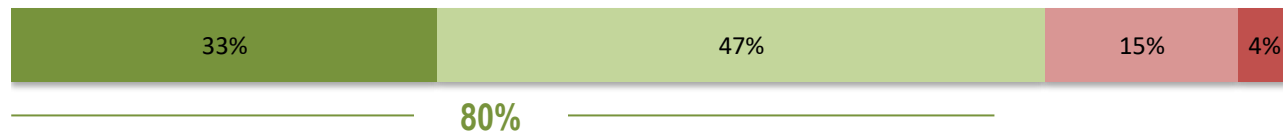
Q15>34- comment jugez-vous les actions ou services suivants sur le territoire ?

Très satisfaisant	Assez satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas du tout satisfaisant

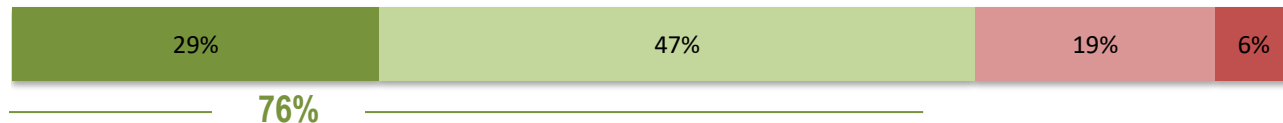
Q37 La qualité de l'air



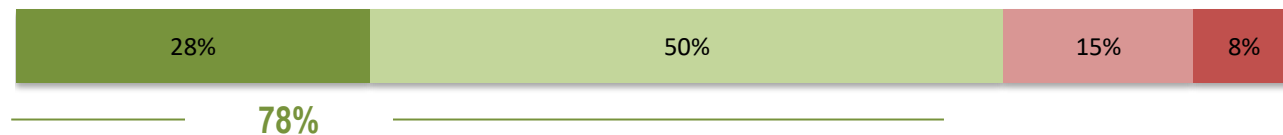
Q33 Les services de collecte et recyclage des déchets



Q26 Les soins de proximité



Q35 L'assainissement des eaux usées



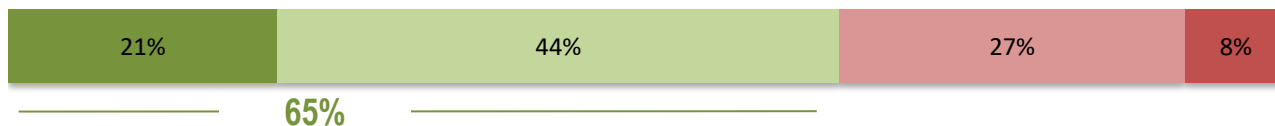


## La satisfaction globale

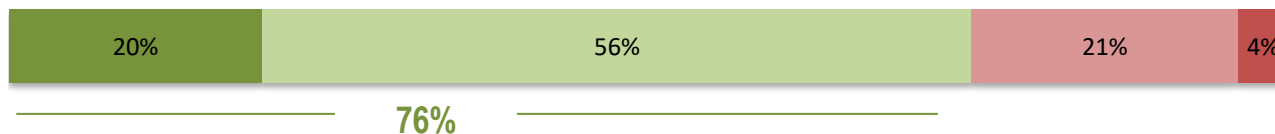
Q15>34- comment jugez-vous les actions ou services suivants sur le territoire ?

Très satisfaisant	Assez satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas du tout satisfaisant

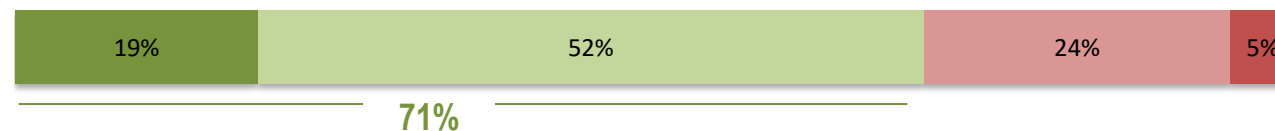
Q23 L'offre en transport en commun notamment vers les pôles



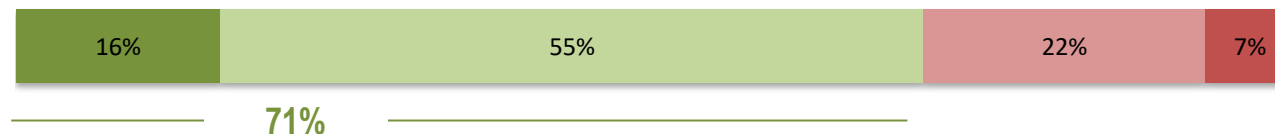
Q27 Les services petite enfance



Q32 La promotion et le développement du tourisme



Q30 Le soutien au commerce de proximité



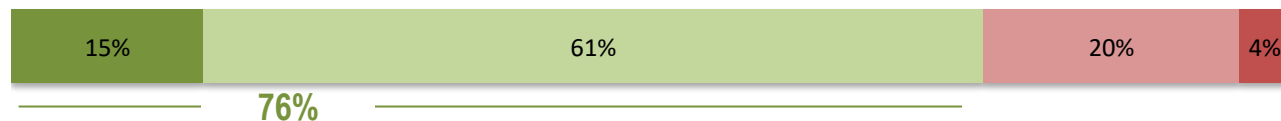


## La satisfaction globale

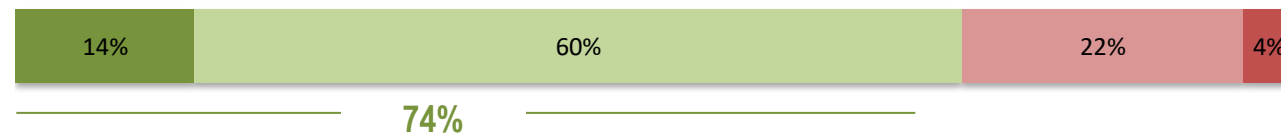
Q15>34- comment jugez-vous les actions ou services suivants sur le territoire ?

Très satisfaisant	Assez satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas du tout satisfaisant

Q25 L'offre pour les personnes âgées (aide à domicile, ...)



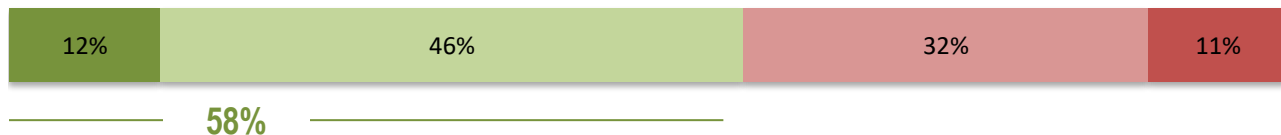
Q36b Les actions en faveur de la biodiversité, de la transition énergétique et de la protection de l'environnement.



Q31 Le soutien à l'agriculture



Q31 Le soutien au commerce de proximité





## La satisfaction globale

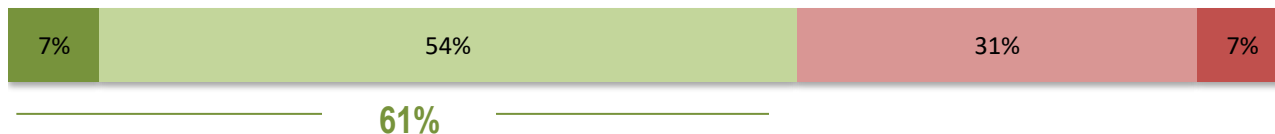
Q15>34- comment jugez-vous les actions ou services suivants sur le territoire ?

Très satisfaisant	Assez satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas du tout satisfaisant

Q28 Les activités et lieux de rencontre pour les jeunes



Q29 L'accompagnement des entreprises et les actions pour l'emploi



Q36 Le production d'énergies renouvelables





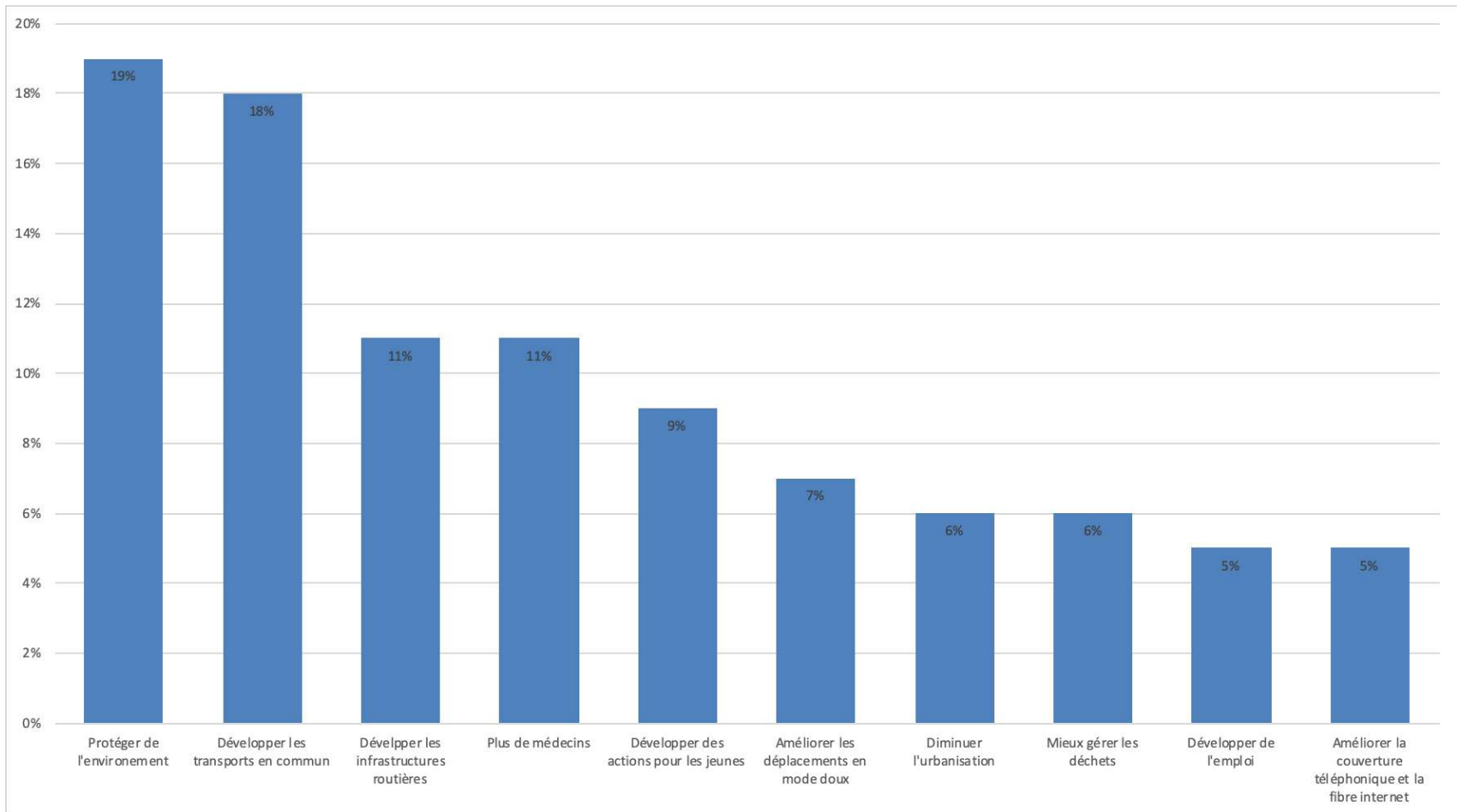
## Les priorités de l'action communautaire

- Les priorités de rang 1



## Quelles priorités pour l'intercommunalité ?

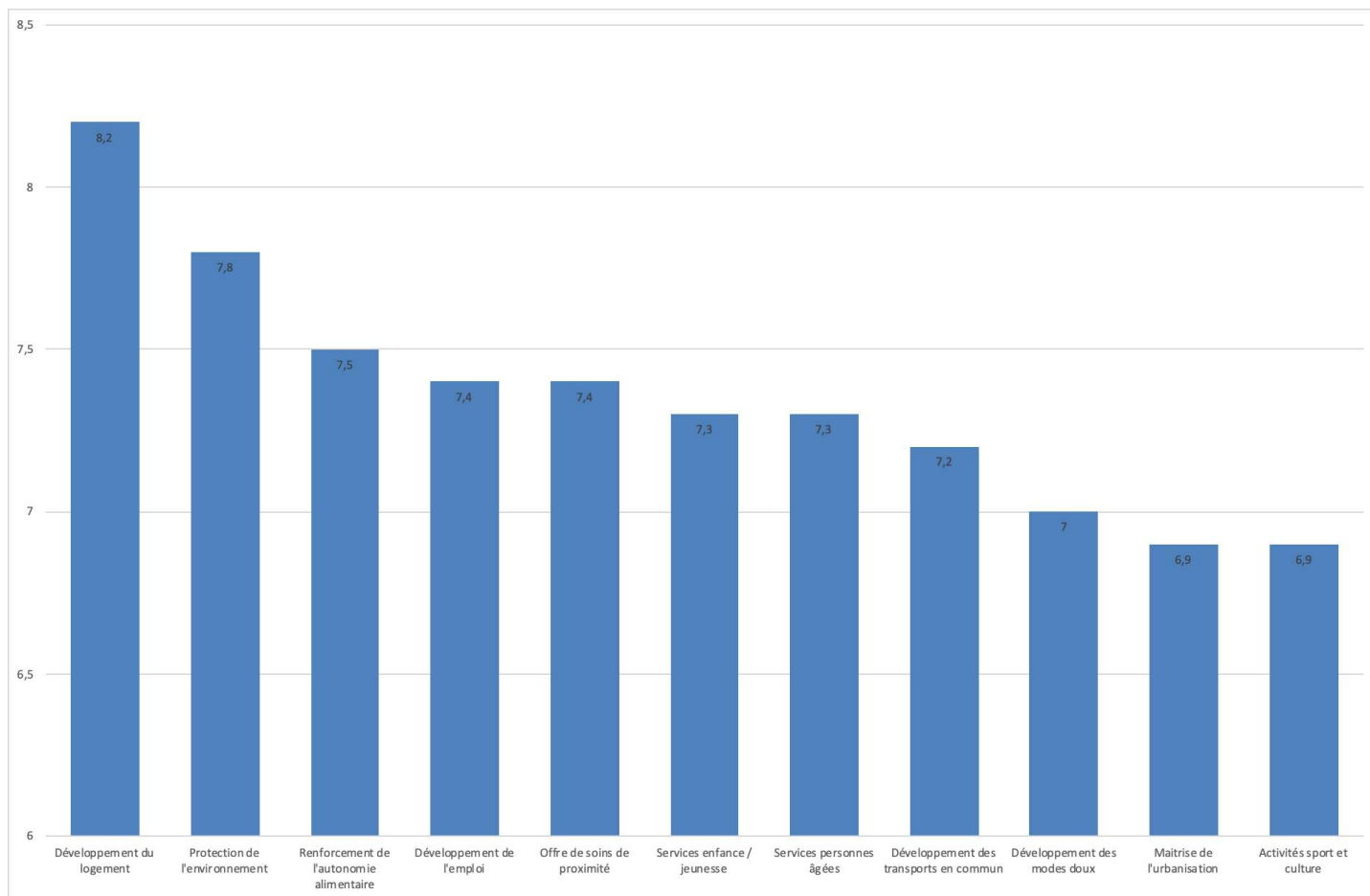
Q38- De quoi doit s'occuper en priorité la communauté de communes ? (classement de 1 à 8 par ordre de priorité)





## Quelles priorités pour l'intercommunalité ?

Sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la moins prioritaire et 10 la plus prioritaire), vous allez noter quelles sont vos attentes sur le territoire en matière de (moyenne sur dix) :





# Les résultats de l'enquête auprès des élus



## La vision de l'intercommunalité

- Un rassemblement de communes pour **avancer ensemble**
- Un outil qui donne **les moyens d'agir**
- **Des communes qui s'opposent** par la forme et le fond
- **Dépasser les frontières** pour interagir
- Une administration louée mais **une gouvernance politisée ?**



## La vision de l'intercommunalité

Un rassemblement  
de communes pour  
**avancer ensemble**



- **L'intercommunalité est devenue la Communauté de communes Rhône Crussol en 2014**
  - L'intercommunalité est le fruit de la fusion de trois communautés de communes :  
En 1993, la communauté de communes Les Deux Chênes est créée avec Saint-Georges-les-Bains et Charmes-sur-Rhône.  
Puis la Communauté de communes du Pays de Crussol est fondée en 2002 réunissant Champis, Alboussière, Boffres, Saint-Romain-de-d et Saint-Sylvestre.  
Enfin, la Communautés de communes Rhône Crussol, fondée en 2005 avec cinq communes, plus Soyons dès 2009,
  - Depuis, la **Communauté de communes « fait sens »**. Les compétences qu'elle a su récupérer à sa charge, sont aujourd'hui pleinement assumées par la majorité des élus communautaires. La plupart des élus perçoivent l'institution comme **un outil compétent à l'épreuve de l'exercice public**.
  - Pour autant, les maires, notamment des petites communes, veillent à ce que le territoire soit **uniformément couvert** par les dépenses de l'intercommunalité et par l'emplacement des projets communs.
- **Une intercommunalité encore méconnue**
  - Ce sentiment, selon les élus, n'est pas partagé par les habitants qui peuvent se sentir trop éloignés de la Communauté de communes, sauf pour ce qui concerne la gestion des déchets.
- .../...



## La vision de l'intercommunalité

Un rassemblement  
de communes pour  
**avancer ensemble**

Pour autant, certains élus restent attachés à l'échelon communal. Selon eux, la commune reste irremplaçable pour :

- La **gestion du quotidien** et les services qui réclament de **la proximité, la réactivité** : le maire reste l' élu qui est sollicité en premier lieu pour des problématiques du quotidien
- Le développement du **lien social, l'interface avec le citoyen** : le maire a cette capacité à connaître celles et ceux qui habitent sa commune
- Le développement de la **vie associative et culturelle** : l'échelle humaine est alors celle qui correspond le mieux pour catalyser les capacités à faire du lien entre les habitants.

Les élus ont l'impression d'avancer encore plus ensemble lorsque **l'intérêt du territoire et de la CCRC est renforcé** : par exemple, plusieurs maires ne sont pas Vice-Présidents, leurs communes étant représentées à l'interco par un conseiller-e municipal-e. La plupart des élus ayant décidé ce mode de représentation loue l'impartialité des élus municipaux non maires à travailler à l'intercommunalité en raisonnant « territoire ».



## La vision de l'intercommunalité

Un rassemblement  
de communes pour  
**avancer ensemble**

Un outil qui  
donne **les**  
**moyens d'agir**

• L'intercommunalité est une « évidence » pour un territoire qui conjugue une zone rurale (le plateau) et une zone périurbaine (la vallée) :

- Plusieurs compétences, trop coûteuses pour la commune, **ont été naturellement transférées à l'intercommunalité dont les moyens sont plus élevés. C'est le cas pour la voirie et l'assainissement. La plupart des élus ne le regrette pas, même si cela leur a été imposé.**
- **Plus de moyens équivaut à des équipements de meilleure qualité et disponibles pour l'ensemble du territoire. Des équipements qui auraient été inaccessibles pour les plus petites communes notamment.** C'est le cas pour le gymnase intercommunal de Saint-Sylvestre.

L'idée que la commune seule ne peut plus tout assumer financièrement renforce l'action de l'intercommunalité désormais jugée comme indispensable sur certains points.

L'intercommunalité est aussi louée par son expertise et sa qualité à aider les communes sur des dossiers plus techniques. Elle devient alors un outil public incontournable.

- .../...



## La vision de l'intercommunalité

Un rassemblement  
de communes pour  
**avancer ensemble**

Un outil qui  
donne **les**  
**moyens d'agir**



- **L'intercommunalité**, elle, a davantage vocation à **aménager, développer et réguler le territoire**. Par la mutualisation, elle palie souvent le fait que les communes aient le sentiment de ne pas avoir de compétences.
- **Selon les élus, l'intercommunalité a aussi vocation à accompagner les communes et les « aider à faire »**. Elle peut ainsi constituer une centre de ressource :
  - En matière de ressources humaines puisque certaines communes bénéficient déjà de la **mutualisation** de certains agents.
  - En matière d'appui technique puisqu'elle instruit les **dossiers d'urbanisme sensibles et amène une expertise en la matière**.



## La vision de l'intercommunalité

Un rassemblement  
de communes pour  
**avancer ensemble**

Un outil qui  
donne **les**  
**moyens d'agir**

**Des communes**  
**qui s'opposent**  
par la forme et le  
fond



- **La vallée urbaine contre le plateau rural**
  - Certains élus ont le sentiment que les deux grosses communes de l'intercommunalité **ont tendance à bénéficier de plus d'aides de la CCRC** que d'autres.
  - Certains élus pensent qu'il y a **un déséquilibre** entre les plus grosses communes et celles qui composent le reste de la CCRC. Une fois de plus, **les plus grosses communes auraient plus de poids que les plus petites**.
- S'agissant de **l'équilibre entre les communes et l'intercommunalité...**
  - Les petites communes ont le sentiment d'être **moins écoutées et de moins compter**, notamment lorsqu'elles sont situées sur le plateau car elles se sentent éloignées du bassin de vie « d'en bas ».
  - .../...



## La vision de l'intercommunalité

Un rassemblement  
de communes pour  
**avancer ensemble**

Un outil qui  
donne **les**  
**moyens d'agir**

**Des communes**  
**qui s'opposent**  
par la forme et le  
fond



- Les grandes communes regrettent **d'être suspectées de tirer la couverture à elles.**
- Certaines communes, **en limite du territoire, ont le sentiment d'être davantage excentrées** et orientées vers d'autres bassins de vie et d'activité. C'est le cas pour Charmes sur Rhône, St Georges les Bains ou encore Alboussière qui travaille beaucoup avec Vernoux qui ne fait pas partie de la CCRC.
- Face à ce « déséquilibre » perçu, plusieurs élus pensent néanmoins renforcer le sentiment d'égalité et de solidarité passe par le développement de **la mutualisation des services.**



## La vision de l'intercommunalité

Un rassemblement  
de communes pour  
**avancer ensemble**

Un outil qui  
donne **les**  
**moyens d'agir**

**Des communes**  
**qui s'opposent**  
par la forme et le  
fond

**Dépasser les**  
**frontières** pour  
interagir



- **Valence comme épicentre ?**

Alors que Valence tend à absorber les communes agglomérantes, les communes de la CCRC ont su résister pour préserver leur indépendance décisionnelle.

Pour autant, notamment en matière de mobilité, **les travaux transversaux sont nombreux**. Ces derniers concernent notamment les communes les plus proches de l'agglomération.

Plus les territoires voisins seront riches de leurs aménités, plus la CCRC en tirera des bénéfices en travaillant de concert avec elles. **Un pauvre plus un riche, ça fait un troisième pauvre.**

- .../...



## La vision de l'intercommunalité

Un rassemblement  
de communes pour  
**avancer ensemble**

Un outil qui  
donne **les**  
**moyens d'agir**

**Des communes**  
**qui s'opposent**  
par la forme et le  
fond

**Dépasser les**  
**frontières** pour  
interagir



- **Le périmètre de l'intercommunalité gage de puissance ?**

Même si la quasi unanimité des élus s'accorde sur le fait que le périmètre de l'intercommunalité ne devrait pas bouger pendant le mandat qui est en cours car **il fait sens**, plusieurs pensent que **la CCRC est « trop petite »** pour rivaliser avec les territoires plus grands comme Valence. La crainte de se faire un jour « aspirer » plane toujours.

- **La tentation d'autres horizons ?**

Certains élus pensent qu'il ne faut pas mettre de côté le fait que la CCRC est née d'une fusion avortée avec Valence. C'est pourquoi ils n'oublient pas d'un côté la collaboration avec Vernoux et Lamastre, et de l'autre avec la la Communauté de communes de Privas et la proximité avec Beauchastel



## La vision de l'intercommunalité

Un rassemblement  
de communes pour  
**avancer ensemble**

Un outil qui  
donne **les**  
**moyens d'agir**

**Des communes**  
**qui s'opposent**  
par la forme et le  
fond

**Dépasser les**  
**frontières** pour  
interagir

Une administration  
louée mais **une**  
**gouvernance**  
**politisée ?**

- **Une administration jugée compétente et efficace...**
  - La plupart des élus évoquent l'administration intercommunale comme étant satisfaisante car efficace.
  - Encore une fois, l'expertise des agents concernant des sujets techniques est fortement reconnue. Pour beaucoup d'élus, le **fait de disposer d'une administration intercommunale de qualité constitue un atout pour le territoire. Les Vice-présidents notamment louent la qualité du dialogue avec les services qui aident à la bonne tenue des commissions.**
- **... mais certains regrettent quelques manquements**
  - Certains élus regrettent le manque de proximité avec l'intercommunalité et ses agents. Ils déplorent le fait que la **vallée ne connaisse pas assez le plateau**. Une proposition est faite, appuyée par le Président : délocaliser le Bureau dans chacune des communes de l'intercommunalité.
  - D'autres s'interrogent sur la **pertinence d'un potentiel mille feuilles et du nombre trop nombreux d'intermédiaires**. Par exemple, certaines communes ont souhaité garder des agents à leur charge pour l'assainissement lorsqu'il y a eu le transfert de la compétence. Ils craignent que ce genre de « doublons » nuisent à la l'image de la CCRC qui serait déjà perçue comme étant **un appareil administratif peu performant**.
- .../...



## La vision de l'intercommunalité

Un rassemblement  
de communes pour  
**avancer ensemble**

Un outil qui  
donne **les**  
**moyens d'agir**

**Des communes**  
**qui s'opposent**  
par la forme et le  
fond

**Dépasser les**  
**frontières** pour  
interagir

Une administration  
louée mais **une**  
**gouvernance**  
**politisée ?**



- D'autres pensent qu'il faut toujours que le politique veille à ce que l'administration ne bloque par des projets par son inaction.
- Pour autant **la plupart regrette un manque d'information diffusée à l'ensemble des conseillers communautaires**. Certains proposent de créer un poste de porte-parole du Bureau.
- **Des décisions orientées et politisées ?**
  - Plusieurs élus mettent en garde, notamment en période électorale, sur le fait que le territoire doit se priver d'une politisation des postures sous peine d'être négativement impacté au détriment de l'intérêt collectif.
- **Un Président légitime aussi par son expérience**
  - Le Président de l'intercommunalité connaît aussi bien le plateau que la vallée puisqu'avant d'être maire de Saint-Péray, il a été maire d'Alboussière. Cette qualité lui est reconnue, tout comme sa gestion des dossiers.



## La vision du territoire

- Une vallée **urbanisée** qui doit s'accorder à un plateau **ruralisé**
- Le **cadre de vie** comme principal atout
- **Une ruralité en danger** : à la recherche d'un équilibre territorial
- La nécessité de retrouver de la **cohésion sociale**
- Un territoire qui **doit se préparer** à faire face aux prochaines crises



## La vision du territoire

Une vallée  
**urbanisée** qui doit  
s'accorder à un  
plateau **ruralisé**

- **Un territoire qui se divise en deux parties**
  - Deux bassins de vie se détachent :
    - La vallée : Cornas, St Peray, Guilhaud-Granges, Châteaubourg, Soyons, Touloud, Charmes-sur-Rhône, St Georges-les-Bains.
    - Le plateau : Saint-Romain de Lerps, Alboussière, Champis, Boffres, Saint-Sylvestre.
    - Ces bassins de vie se caractérisent par des modes de vie et de déplacement différents selon où l'on se situe sur le territoire.
- **La vallée en connexion étroite avec l'agglomération de Valence**
  - Si toutes les communes du territoire ont un accès plus ou moins rapide avec Valence mais toujours direct, les communes situées sur la vallée du Rhône sont **beaucoup plus proches de Valence** et de son agglomération. Cette configuration entraîne des modes de vie différents et des pratiques du territoire variées.
- .../...



## La vision du territoire

Une vallée  
**urbanisée** qui doit  
s'accorder à un  
plateau **ruralisé**

- **L'urbanisation en pleine croissance**
  - Selon les élus, la vallée continue **fortement à croître par son attractivité**. Le nombre de nouveaux arrivants se multiplie.
  - Se pose alors une problématique de taille : comment **reconfigurer le territoire** pour continuer à maîtriser ces flux ?
- **Un plateau « isolé » ?**
  - Plusieurs élus du plateau se définissent comme « **isolés** » **des autres communes de l'intercommunalité**, de par leur taille qui fait de leur commune des villages mais aussi de par leur éloignement avec les instances de pouvoir.
  - Cet isolement **se relativise de plus en plus** car la croissance démographique et urbaine touche aussi les communes du plateau. Les conséquences sont d'ores et déjà palpables par les élus puisque la plupart perçoivent le fait qu'il est **de plus en plus difficile de se loger et de trouver du foncier disponible**. Les habitats déjà bâtis sont presque déjà tous achetés par des propriétaires privés provenant en majorité de l'extérieur du territoire.



## La vision du territoire

Une vallée  
**urbanisée** qui doit  
s'accorder à un  
plateau **ruralisé**

**Le cadre de vie**  
comme principal  
atout



Si les élus ont des difficultés à trouver des faiblesses et des points faibles à leur territoire, ils sont unanimes sur le fait que la tranquillité, le cadre de vie et la ruralité sont des atouts indéniables du territoire de la CCRC.

- **Le « bien vivre » à la campagne**
  - La plupart des élus reconnaissent que la qualité de vie au sein de la CCRC est le premier atout qui lui permette d'être un territoire attractif.
  - D'autres mettent aussi en avant la diversité de paysages que permet les caractéristiques du territoire : la vallée plus urbanisée et proche des commodités et services, et le plateau plus vert et au cadre naturel plus prégnant
- **Les atouts du milieu urbain**
  - Pour autant, la division du territoire par ses caractéristiques propres se ressent lorsque les élus de la vallée évoquent comme atout les qualités de services et leur proximité. Quand les élus du plateau s'en trouvent trop éloignés.



## La vision du territoire

Une vallée  
**urbanisée** qui doit  
s'accorder à un  
plateau **ruralisé**

**Le cadre de vie**  
comme principal  
atout

**Une ruralité en**  
**danger** : à la  
recherche d'un  
équilibre territorial



- **La ruralité a façonné le territoire**

- La ruralité est définie par les élus par la tranquillité des communes, des villages et le rythme de vie plus lent qui les configure.
- Certains élus estiment qu'il faut **être vigilant à ce que certaines actions pour dynamiser le territoire ne finissent pas par altérer ses qualités premières**. Sont notamment évoquées les question de la croissance démographique, de l'urbanisation et du tourisme versus la tranquillité du territoire.

- **L'Ardèche comme identité commune**

- Le sentiment d'appartenance au territoire s'est tout naturellement façonné au fil du temps. L'Ardèche, par son côté plus vert et moins artificialisé que son voisin drômois, est devenu un département où il fait naturellement bon vivre. `
- Si ce sentiment d'appartenance au Département est fort, les élus trouvent qu'il n'y a pas d'identité propre au territoire de la CCRC et le regrettent.



## La vision du territoire

Une vallée  
**urbanisée** qui doit  
s'accorder à un  
plateau **ruralisé**

**Le cadre de vie**  
comme principal  
atout

**Une ruralité en  
danger** : à la  
recherche d'un  
équilibre territorial



- **Les néoruraux bouleversent les « traditions »**
  - Certains se félicitent que des néo-ruraux s'installent notamment pour venir reprendre des fermes agricoles et cultiver la terre qui, par le vieillissement des agriculteurs et le manque de reprise des activités agricoles par les locaux, ne s'entretient plus comme avant.
  - D'autres se méfient d'une potentielle non maîtrise de ces néoruraux qui pourraient, par leur mentalité, nuire à la préservation de cette identité rurale chère au territoire. Ils prennent en exemple la difficulté de faire cohabiter les pratiques actuelles avec le tourisme ou encore la différence entre la vision de la ruralité chez les urbains et la réalité qui s'applique dès leur arrivée.



## La vision du territoire

Une vallée  
**urbanisée** qui doit  
s'accorder à un  
plateau **ruralisé**

**Le cadre de vie**  
comme principal  
atout

**Une ruralité en  
danger** : à la  
recherche d'un  
équilibre territorial

La nécessité de  
retrouver de la  
**cohésion sociale**



- **Préserver le « vivre-ensemble » et continuer à attirer !**
  - Pour beaucoup d'élus, **l'aspiration des ménages à une une vie plus simple dans un cadre de vie préservé et un environnement sain** va nécessairement entretenir et développer encore plus fortement **l'attractivité du territoire** et l'arrivée de jeunes ménages. Certains élus y voient une opportunité pour rajeunir la population.
  - Pour autant, la croissance démographique annoncée dans les territoires ruraux provoquent une crainte chez certains élus. Ils craignent que la perte d'identité de la ruralité provoque une chute du sentiment de « vivre-ensemble », réduisant ainsi la mixité sociale qui embellie la vie de village depuis des décennies.
  - Tous s'accordent sur le fait que les villages devront obligatoirement retrouver une certaine cohésion qui aurait tendance à disparaître avec l'arrivée de nouveaux habitants. Celle-ci pourrait arriver avec le télétravail qui va naturellement s'imposer aux territoires. Le manque de sociabilité professionnelle sera peut-être compensée par un accroissement de la demande en sociabilité en-dehors du foyer, par un engagement plus fort à la vie collective par exemple.



## La vision du territoire

Une vallée  
**urbanisée** qui doit  
s'accorder à un  
plateau **ruralisé**

**Le cadre de vie**  
comme principal  
atout

**Une ruralité en  
danger** : à la  
recherche d'un  
équilibre territorial

La nécessité de  
retrouver de la  
**cohésion sociale**



- **La CCRC, une institution méconnue des habitants**
  - Selon les élus, les habitants ne peuvent avoir une identité commune qui amène de la cohésion et de la mixité sans une communication plus aboutie de la part de la CCRC.
  - **Il apparait donc majeur selon eux d'informer plus les habitants : qualité + quantité.**



## La vision du territoire

Une vallée  
**urbanisée** qui doit  
s'accorder à un  
plateau **ruralisé**

**Le cadre de vie**  
comme principal  
atout

**Une ruralité en  
danger** : à la  
recherche d'un  
équilibre territorial

La nécessité de  
retrouver de la  
**cohésion sociale**

Un territoire qui  
**doit se préparer** à  
faire face aux  
prochaines crises



- **Dynamiser pour mieux se protéger**

- La plupart des maires pense que le projet de territoire doit permettre au territoire de se renforcer face aux défis de demain :
  - Climatique (réchauffement et dérèglement : périodes de gel, canicules...)
  - Agricole (évolution des pratiques, sols moins productifs, transition...)
  - Alimentaire (garantir une plus grande autonomie, diversifier les productions maraichers en bio...)
  - Sociaux

Il faut préserver selon eux :

- Une **qualité de vie rurale**
- Une **proximité** avec les services et les commerces
- un **habitat diversifié répondant aux attentes** des nouveaux arrivants
- un **parcours éducatif** cohérent dans le territoire
- une offre de **santé complète**
- une offre **culturelle** pour tous les âges
- une **couverture numérique optimale**



## La vision du territoire

Une vallée **urbanisée** qui doit s'accorder à un plateau **ruralisé**

Le **cadre de vie** comme principal atout

**Une ruralité en danger** : à la recherche d'un équilibre territorial

La nécessité de retrouver de la **cohésion sociale**

Un territoire qui **doit se préparer** à faire face aux prochaines crises

Et développer :

- Une mobilité adaptée aux disparités du territoire
- Une mobilité plus verte et plus douce (équiper le territoire de pistes cyclables touristiques et pour le quotidien, renforcer les transports en commun vers le plateau...)
- Une nouvelle forme d'habitat partagé pour préserver les sols de l'artificialisation urbaine et renforcer la mixité sociale
- Des sources de fraîcheurs pour lutter contre le réchauffement climatique, son dérèglement et ses impacts contre la nature et les productions (créer des points d'eau répartis sur le territoire...)
- De vrais circuits des produits alimentaires cultivés sur le territoire





## La vision des enjeux du territoire

- **Attirer, pérenniser et offrir** une qualité de vie préservée
- **Développer versus conserver**, un paradoxe conciliable ?
- **L'habitat** : permettre l'arrivée de nouveaux habitants en diversifiant l'offre
- **L'agriculture** : développer les circuits courts et la transition vers de nouvelles pratiques
- **Le tourisme** : renforcer l'attractivité du territoire en offrant des activités divertissantes
- **La mobilité** : connecter le territoire et fluidifier ses accès de part et d'autres de son périmètre
- **L'emploi et la formation** : stabiliser l'offre pour limiter les déplacements
- **La crise sanitaire a amplifié les intérêts pour les territoires ruraux**



## La vision des enjeux du territoire

Attirer, pérenniser et offrir une qualité de vie préservée

- **L'objectif est de limiter le turn-over sur le territoire pour ancrer les nouveaux arrivants**
  - Les problématiques liées à l'**habitat des nouveaux arrivants** sont évoquées par les maires. Le fait que le territoire ne soit pas en mesure de pouvoir « sur-accueillir » les oblige à redoubler d'efforts, notamment pour ce qui concerne les logements inhabités ou que très partiellement (résidences secondaires).
  - Pour autant, certains maires voient une vraie chance en l'arrivée de nouveaux habitants pour palier au vieillissement de la population déjà actuel et qui va s'accélérer dans les prochaines années. **L'enjeu sera de bien accueillir** pour que ces néoruraux restent sur le long terme sur territoire.
- **Attirer oui, subir non**
  - Certains maires, notamment issus des petites communes, pensent que le développement de l'attractivité du territoire dégraderait son identité pour deux raisons : l'arrivée des néoruraux ne serait pas considérée comme une opportunité puisque **la conséquence sur le coût de la vie et de l'immobilier pourrait s'en faire ressentir**. Puis, cette augmentation de population nuirait à la proximité avec les élus recherchée par les habitants.
  - Certains craignent qu'une **stratégie de développement classique** (développement de zones pavillonnaires, aménagement de zones économiques, développement de zones commerciales en périphérie...) ne finisse par déstabiliser l'existant (concurrence entre le commerce de centre-ville et les GMS en périphérie, surconsommation de terres agricoles) et surtout ne finisse par altérer les qualités intrinsèques du territoire qui fondent sa **spécificité** et son **identité**.



## La vision des enjeux du territoire

**Attirer, pérenniser et offrir** une qualité de vie préservée

**Développer versus conserver**, un paradoxe conciliable ?



- **Une volonté de stabiliser et préserver des aménités historiques...**
  - L'identité commune du territoire provient de son histoire liée fortement à la proximité avec la vallée du Rhône : une richesse environnementale, rurale et gastronomique. La rivalité historique avec la Drôme a permis à l'Ardèche de se fédérer pour préserver ses caractéristiques naturelles et historiques. Ces dernières doivent à tout prix être conservées selon les élus.
- **...en maîtrisant l'évolution du territoire et ses impacts.**
  - La plupart des élus considèrent **qu'il faut en priorité maîtriser l'évolution du territoire**. Ses qualités intrinsèques sont alors celles qui ont entretenu sa renommée : une qualité de vie perçue comme exceptionnelle de par son cadre de vie (la situation géographique, ses caractéristiques mi-urbaine et mi-rurale, la convivialité...), une vision avant-gardiste en matière de transition écologique.
  - La préservation des espaces naturels et du côté « nature » du territoire apparaît comme LA priorité des élus. Bien devant celle de développer le **tourisme et l'attractivité du territoire**. La croissance des flux provoquent automatiquement une pollution croissante, par ses émissions en CO2 comme par sa pollution directe (incivilités, non tri des déchets...).



## La vision des enjeux du territoire

Attirer, pérenniser et offrir une qualité de vie préservée

Développer versus conserver, un paradoxe conciliable ?

- **Le territoire doit choisir pour avancer**

- Quelles que soient les caractéristiques qui divisent le territoire (petites communes vs grandes communes, vallée vs plateau...), et les différences de position sur l'orientation du territoire (développer ou préserver, favoriser les atouts du territoire vs les éléments exogènes qui accroissent son développement) les élus pensent que le territoire doit se positionner dès aujourd'hui pour ne pas prendre un retard irrattrapable vis-à-vis des territoires voisins. **Le territoire en est à un tournant qui est lié aux enjeux de résilience que connaissent les territoires.**
- Le Projet de Territoire doit être l'occasion de **trancher et d'acter une stratégie.**

		La trajectoire	
		Développer	Préserver
Les leviers	Opportunités		
	Aménités		



## La vision des enjeux du territoire

**Attirer, pérenniser et offrir une qualité de vie préservée**

**Développer versus conserver, un paradoxe conciliable ?**

**L'habitat :**  
permettre l'arrivée  
de nouveaux  
habitants en  
diversifiant l'offre

- **Tout le monde doit pouvoir trouver sa place : les locaux comme les néo-ardéchois**
  - Si l'attractivité du territoire n'est pas encore optimale, les élus notent pour autant **une saturation des logements disponibles** pour accueillir les nouveaux arrivants. Certaines communes seraient notamment pointées du doigt pour ne pas « jouer le jeu » en matière de logements sociaux.
  - **Le territoire pourrait rapidement souffrir d'un manque de diversité en matière d'habitat car il peine déjà à répondre à la demande** de nouveaux habitants mais aussi de certaines catégories de population souhaitant rester dans le territoire mais n'ayant pas ou plus les moyens de devenir propriétaires par exemple. Plus la demande est importante, plus le prix de l'immobilier augmente, pour le locatif comme pour le foncier.
  - .../...



## La vision des enjeux du territoire

**Attirer, pérenniser et offrir une qualité de vie préservée**

**Développer versus conserver, un paradoxe conciliable ?**

**L'habitat :**  
permettre l'arrivée  
de nouveaux  
habitants en  
diversifiant l'offre

- La question du logement doit se poser en lien avec la thématique transversale du projet de territoire : **comment développer l'offre touristique, notamment sur le plateau, tout en variant l'habitat disponible à la fois pour les habitants historiques comme pour les nouveaux arrivants tout en préservant la ruralité ?**
- **Diversifier l'offre en prenant en compte les caractéristiques du territoire**
  - Le vieillissement de la population conduit naturellement le territoire à **manquer d'offre de logements pour les personnes âgées**. Même si beaucoup d'élus évoquent le fait qu'il faille développer le maintien à domicile dans les prochaines années, la plupart pense également à offrir de nouveaux modes de logement pour les séniors (établissements type EHPAD, résidences inter ou co-générationnelles...).
  - L'offre de nouveaux services au sein même du territoire apparaît alors comme une nécessité.



## La vision des enjeux du territoire

**Attirer, pérenniser et offrir une qualité de vie préservée**

**Développer versus conserver, un paradoxe conciliable ?**

**L'habitat :**  
permettre l'arrivée  
de nouveaux  
habitants en  
diversifiant l'offre

**La mobilité :**  
connecter le  
territoire et fluidifier  
ses accès



- **Une disparité des pratiques du territoire**

- Si dans les communes les plus denses le développement de l'utilisation de transports doux ou en commun apparait comme un enjeu incontournable, dans les plus petites communes du **territoire il s'avère très compliqué de se passer de la voiture individuelle**. C'est le cas lorsqu'un habitant du plateau souhaite se rendre à son lieu de travail dans la vallée.

⇒ Pour la plupart d'entre eux, l'objectif est de **limiter les déplacements du quotidien**, notamment les trajets domicile-travail.

- .../...



## La vision des enjeux du territoire

Attirer, pérenniser et offrir une qualité de vie préservée

Développer versus conserver, un paradoxe conciliable ?

**L'habitat :**  
permettre l'arrivée  
de nouveaux  
habitants en  
diversifiant l'offre

**La mobilité :**  
connecter le  
territoire et fluidifier  
ses accès



- **Des pratiques alternatives toutefois à développer**

- Certains élus évoquent le **manque d'offre en transport en commun** tout en reconnaissant que compte tenu de la configuration du territoire, il n'est pas possible de copier un modèle urbain sur les deux bassins de vie. Certains évoquent l'intérêt de **créer des voies vertes sécurisées** (pour les vélos, vélos électriques...) reliant différentes petites communes.
- Ainsi, que l'on soit une personne âgée ou un jeune adolescent, il **reste très compliqué de dépasser l'isolement de certaines communes conditionné par la configuration du territoire.**



## La vision des enjeux du territoire

**Attirer, pérenniser et offrir une qualité de vie préservée**

**Développer versus conserver, un paradoxe conciliable ?**

**L'habitat :**  
permettre l'arrivée  
de nouveaux  
habitants en  
diversifiant l'offre

**La mobilité :**  
connecter le  
territoire et fluidifier  
ses accès

**Le tourisme et  
l'agriculture** pour  
renforcer  
l'attractivité du  
territoire



- **Une attractivité qui doit se renforcer**
  - Pour les élus du plateau, il faut notamment renforcer la communication faite sur les activités proposées dans les communes les plus petites et les plus éloignées de l'épicentre du territoire, à savoir les communes voisines de Valence.
  - Tous s'accordent sur le fait qu'il est de leur responsabilité de créer et d'entretenir les équipements touristiques pour accueillir les visiteurs du territoire avec qualité afin de les fidéliser à ce comportement touristique.
- **Le vivre-ensemble comme leitmotiv de la cohabitation**
  - Pour plusieurs élus de petites communes notamment, la cohabitation entre les touristes et certains locaux peut être difficile à entretenir à terme. Il s'agit notamment de faire cohabiter l'activité sportive et de loisirs avec l'activité agricole par exemple.



## La vision des enjeux du territoire

**Attirer, pérenniser et offrir une qualité de vie préservée**

**Développer versus conserver, un paradoxe conciliable ?**

**L'habitat :**  
permettre l'arrivée  
de nouveaux  
habitants en  
diversifiant l'offre

**La mobilité :**  
connecter le  
territoire et fluidifier  
ses accès

**Le tourisme et  
l'agriculture** pour  
renforcer  
l'attractivité du  
territoire



- Pour plusieurs élus, l'un des enjeux du territoire pour le rendre plus attractif serait de mettre en avant ses qualités intrinsèques (environnement, cadre naturel, richesse du patrimoine, qualité de vie...) et donc de développer plus fortement l'agriculture, notamment sur le plateau :
  - **Elle est un des éléments fondateurs de la qualité de vie du territoire** dans sa capacité à préserver la qualité des paysages et à préserver la biodiversité.
  - **Elle conditionne également la résilience du territoire.** Aujourd'hui, beaucoup d'élus évoquent la « relocalisation » des productions alimentaires comme une force qui peut conduire le territoire vers l'autonomie alimentaire.
  - **Elle conditionne en partie, par ses pratiques, la promesse du territoire en réponse aux nouvelles attentes et aux valeurs historiques** (vivre dans un environnement sain...).
  - Cette multitude d'enjeux que recèle l'agriculture doit conduire le territoire à lui accorder une importance accrue notamment sur les questions de **préservation du foncier et de diversification des pratiques.**
  - Impactées par le dérèglement climatique, **les pratiques agricoles doivent se renouveler** pour ne pas disparaître : on tend vers une culture plus maraîchère.



## La vision des enjeux du territoire

Attirer, pérenniser et offrir une qualité de vie préservée

Développer versus conserver, un paradoxe conciliable ?

**L'habitat :**  
permettre l'arrivée  
de nouveaux  
habitants en  
diversifiant l'offre

**La mobilité :**  
connecter le  
territoire et fluidifier  
ses accès

**Le tourisme et  
l'agriculture** pour  
renforcer  
l'attractivité du  
territoire

**Une offre de  
services** qui doit  
être plurielle,  
complète et  
justement répartie



- **Maintenir les services sur place**

- Puisque les problématiques liées à la mobilité et à la difficulté de se passer de la voiture individuelle sont toujours d'actualité, plusieurs élus pensent que le vrai enjeu se trouve dans **la qualité des services qui sont offerts aux habitants sur leur bassin de vie.**
- L'objectif est une fois de plus de limiter les déplacements et de réduire les périmètres de mobilité.
- Cela concerne les services de soins spécialisés, les emplois, la petite enfance et les offres de formation.

- **Le rôle clé des activités commerciales**

- L'osmose entre la vallée et le plateau ne se fera que par **la pérennisation des activités commerciales** de part et d'autre du territoire selon la plupart des élus.



## La vision des enjeux du territoire

**Attirer, pérenniser et offrir** une qualité de vie préservée

**Développer versus conserver**, un paradoxe conciliable ?

**L'habitat :**  
permettre l'arrivée  
de nouveaux  
habitants en  
diversifiant l'offre

**La mobilité :**  
connecter le  
territoire et fluidifier  
ses accès

**Le tourisme et  
l'agriculture** pour  
renforcer  
l'attractivité du  
territoire

**Une offre de  
services** qui doit  
être plurielle,  
complète et  
justement répartie



- **Préserver les écoles locales ou centraliser les services ?**

- Certains élus, notamment de petites communes, optent pour la préservation des écoles communales quel qu'en soit le coût.
- D'autres pensent au contraire qu'il vaut mieux essayer de centraliser les services dans un seul et même bassin.
- L'objectif reste d'essayer de créer **un sentiment d'appartenance** chez les jeunes habitants du territoire.
- La question d'un lycée général se pose également pour créer un **parcours éducatif complet** sur le territoire. Cette interrogation touche encore plus les communes du plateau que celle de la vallée qui sont orientées vers les lycées de Valence ou de Tournon-sur-Rhône.



## La vision des enjeux du territoire

Attirer, pérenniser et offrir une qualité de vie préservée

Développer versus conserver, un paradoxe conciliable ?

**L'habitat :**  
permettre l'arrivée  
de nouveaux  
habitants en  
diversifiant l'offre

**La mobilité :**  
connecter le  
territoire et fluidifier  
ses accès

**Le tourisme et  
l'agriculture** pour  
renforcer  
l'attractivité du  
territoire

**Une offre de  
services** qui doit  
être plurielle,  
complète et  
justement répartie

**L'emploi et la  
formation :**  
stabiliser l'offre  
pour limiter les  
déplacements

- **Une volonté de répartir les emplois sur le territoire**

- L'artisanat prend une place importante sur le plateau tandis que le tertiaire est majoritaire dans la vallée.
- La plupart des élus lient les enjeux de mobilité aux enjeux économiques pour développer le territoire. Selon eux, **plus les emplois seront relocalisés, plus la proximité provoquera une indépendance des déplacements individuels.**
- **L'accroissement de la pratique du télétravail**, conséquence de la crise sanitaire, est une donnée importante qui constitue l'attractivité d'un territoire équipé de réseaux numériques de bon niveau. Le développement du THD et l'accès à la fibre deviennent alors des atouts majeurs pour pouvoir attirer de nouveaux habitants.





## La vision des enjeux du territoire

**Attirer, pérenniser et offrir** une qualité de vie préservée

**Développer versus conserver**, un paradoxe conciliable ?

**L'habitat :**  
permettre l'arrivée  
de nouveaux  
habitants en  
diversifiant l'offre

**La mobilité :**  
connecter le  
territoire et fluidifier  
ses accès

**Le tourisme et  
l'agriculture** pour  
renforcer  
l'attractivité du  
territoire

**Une offre de  
services** qui doit  
être plurielle,  
complète et  
justement répartie

**L'emploi :**  
stabiliser l'offre  
pour limiter les  
déplacements

**La crise sanitaire va-t-elle amplifier l'attractivité des territoires ruraux sur la durée ?**

- **L'émergence de nouveaux référentiels à la base du territoire de demain**
  - **La crise sanitaire a mis en lumière la fragilité d'un modèle d'organisation des territoires construit sur une logique de spécialisation.** Il est acquis que la diminution de la vulnérabilité des territoires passe par la relocalisation d'activités vitales permettant de répondre de manière autonome aux besoins essentiels de la population (autonomie alimentaire, autonomie énergétique, autonomie sanitaire...).
  - **La crise a aussi mis en lumière le manque de résilience des territoires métropolitains** et des grandes agglomérations, leur faible capacité à protéger leurs habitants et à leur garantir des conditions de vie telles que celles que l'on peut trouver dans le périurbain et le rural lors des épisodes de confinement.
  - Elle a enfin révélé un nouveau regard et de nouvelles attentes vis-à-vis des territoires exprimées par les habitants qui font



## La vision des enjeux du territoire

**Attirer, pérenniser et offrir une qualité de vie préservée**

**Développer versus conserver, un paradoxe conciliable ?**

**L'habitat :**  
permettre l'arrivée  
de nouveaux  
habitants en  
diversifiant l'offre

**La mobilité :**  
connecter le  
territoire et fluidifier  
ses accès

**Le tourisme et  
l'agriculture** pour  
renforcer  
l'attractivité du  
territoire

**Une offre de  
services** qui doit  
être plurielle,  
complète et  
justement répartie

**L'emploi :**  
stabiliser l'offre  
pour limiter les  
déplacements

**La crise sanitaire va-t-elle amplifier l'attractivité des territoires ruraux sur la durée ?**

- **Une ruralité qui doit être d'autant plus assumée que la crise de la COVID a changé le regard des individus sur les territoires**
  - Le territoire possède deux identités complémentaires qui s'associent pour en faire **un lieu d'apaisement et de convivialité** selon les élus : le côté semi-urbain de la vallée et l'autre plus rural du plateau. De cette bipolarité, les élus veulent en faire une fierté car les confinements successifs ont fait naître un nouveau regard des français-es sur les territoires.
  - L'expérience du confinement est jugée « plus douloureuse » dans les villes et notamment les grandes villes. **L'attention plus forte portée aux questions environnementales mais aussi aux questions de santé publique, de qualité de l'air, d'alimentation saine...** constitue une nouvelle opportunité.
  - **L'expérience à grande échelle du télétravail** est également susceptible, selon les élus, de gommer en partie les problèmes d'enclavement et d'accessibilité du territoire à condition que le territoire dispose d'une bonne couverture numérique, **ce qui n'est pas le cas actuellement pour certaines zones blanches, isolées des réseaux principaux.**



## La vision des enjeux du territoire

**Attirer, pérenniser et offrir** une qualité de vie préservée

**Développer versus conserver**, un paradoxe conciliable ?

**L'habitat :**  
permettre l'arrivée  
de nouveaux  
habitants en  
diversifiant l'offre

**La mobilité :**  
connecter le  
territoire et fluidifier  
ses accès

**Le tourisme et  
l'agriculture** pour  
renforcer  
l'attractivité du  
territoire

**Une offre de  
services** qui doit  
être plurielle,  
complète et  
justement répartie

**L'emploi :**  
stabiliser l'offre  
pour limiter les  
déplacements

**La crise sanitaire va-t-elle amplifier l'attractivité des territoires ruraux sur la durée ?**

**Le sentiment d'appartenance vs le sentiment d'attachement**

Le tourisme apparaît être **une clé pour développer l'attractivité du territoire et attirer de façon pérenne de nouveaux habitants**. Le rôle clé de l'Office du Tourisme sera croissant dans les années à venir mais il faudra s'accorder, selon certains élus, sur le fait que le Château de Crussol ne doit pas être l'unique symbole du territoire pour créer un sentiment d'appartenance.

D'autres élus pensent que ce sentiment, chez les nouveaux arrivants, **est d'abord nourri par un attachement à l'environnement sain et à la qualité de vie apaisée**, plébiscités en premier lieu par cette population qui vient s'installer. La transformation de l'un vers l'autre se fait avec le temps et l'investissement du territoire et de ses acteurs pour bien accueillir.





## La vision de l'**intercommunalité**

Un rassemblement de communes pour **avancer ensemble**

Un outil qui donne **les moyens d'agir**

**Des communes qui s'opposent** par la forme et le fond

**Dépasser les frontières** pour interagir

Une administration louée mais **une gouvernance politisée ?**

## La vision du **territoire**

Une vallée **urbanisée** qui doit s'accorder à un plateau **ruralisé**

Le **cadre de vie** comme principal atout

**Une ruralité en danger** : à la recherche d'un équilibre territorial

La nécessité de retrouver de la **cohésion sociale**

Un territoire qui **doit se préparer** à faire face aux prochaines crises



## La vision des enjeux du territoire

**Attirer, pérenniser et offrir** une qualité de vie préservée

**Développer versus conserver**, un paradoxe conciliable ?

**L'habitat :**  
permettre l'arrivée  
de nouveaux  
habitants en  
diversifiant l'offre

**La mobilité :**  
connecter le  
territoire et fluidifier  
ses accès

**Le tourisme et  
l'agriculture** pour  
renforcer  
l'attractivité du  
territoire

**Une offre de  
services** qui doit  
être plurielle,  
complète et  
justement répartie

**L'emploi :**  
stabiliser l'offre  
pour limiter les  
déplacements

**La crise sanitaire va-t-elle amplifier l'attractivité des territoires ruraux sur la durée ?**



# La synthèse des ateliers **en groupes sur la vision**



## Les ateliers sur la vision. En résumé...

### Un territoire qui renforce ses équilibres...

- **Un territoire qui renforce son équilibre fonctionnel** (habitat/emploi/services)
- **Un territoire qui maintient son équilibre social et générationnel**
- **Un territoire qui attire, qui vit et qui ancre** : cadre de vie, habitat, emplois, services

### ... tout en préservant ses atouts et son identité

- **Un territoire qui protège ses ressources**
- **Un territoire qui préserve son capital environnemental et sa qualité de vie**
- **Un territoire qui préserve ses caractéristiques et son identité à la fois rurale et urbaine**

### Des conditions à réunir pour profiter du regain d'attractivité des territoires néo-ruraux :

- Diversifier l'offre de logements
- Développer des opportunités d'emploi
- Développer des services de proximité
- Organiser une mobilité plus durable

### Un besoin fort de régulation pour encadrer préserver la qualité de vie

### Un besoin d'anticipation des impacts et de la crise environnementale et la recherche d'un nouveau modèle

- **Un territoire qui sait se rassembler pour devenir maître de son développement**
- **Un territoire ouvert sur l'extérieur qui coopère avec les territoires voisins**



# Les ateliers organisés en groupes sur les enjeux





Les **ambitions**, les **enjeux**,  
et les **orientations**  
structurant le Projet de Territoire



## Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux

- A la suite des travaux menés dans le cadre de la constitution du Projet de territoire, quatre grands enjeux se dégagent, chapeautés par un axe commun :

Organiser le développement du territoire tout en préservant ses équilibres et ses richesses

**Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire**

**Préserver l'équilibre social et générationnel du territoire**

**Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire**

**Faire de la CCRC un territoire de liens**



# **Enjeu 1 : Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire**



## Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire

Protéger les ressources naturelles & la biodiversité

Préserver l'agriculture et renforcer l'autonomie alimentaire

Accroître la production d'énergie et baisser la consommation

Repenser un aménagement du territoire moins consommateur d'espace et moins générateur de mobilité



## 1 Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire

Un des enjeux majeurs du territoire est de **préserver ses ressources naturelles, le capital environnemental** et par conséquent de **maintenir et de renforcer la qualité de vie** qu'il est en mesure de proposer.

**La question environnementale doit être au cœur du Projet de Territoire.** Pour les élus comme pour les habitants, la qualité de vie qui s'exerce sur le territoire de la Communauté de communes de Rhône Crussol est liée aux qualités naturelles du territoire : la nature, la diversité des paysages agricoles et forestiers, le calme et la tranquillité, le patrimoine et l'architecture. Le maintien de l'attractivité du territoire doit s'organiser sans nuire à ses qualités fondamentales.

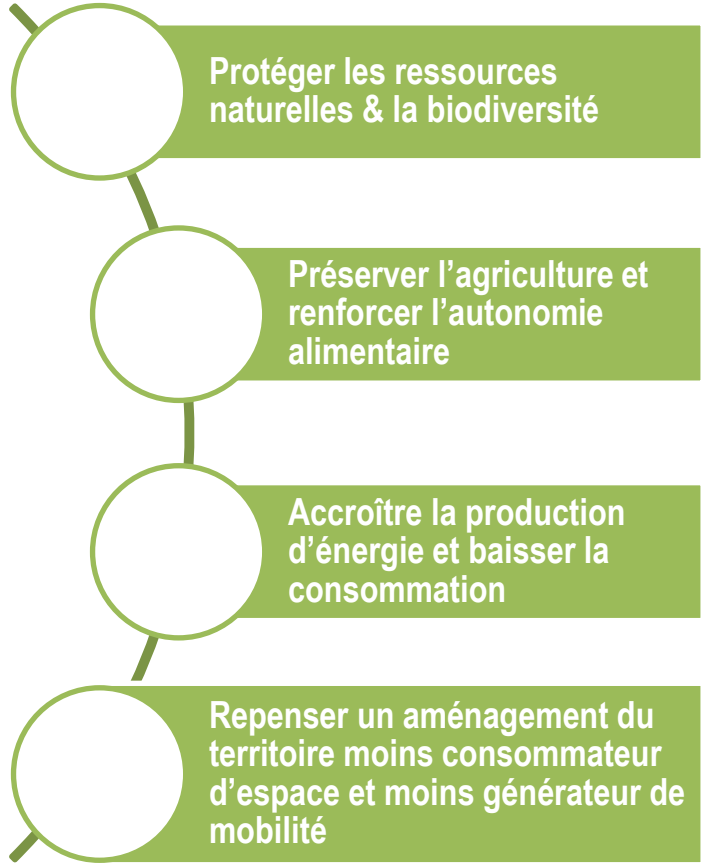
Le territoire de la CCRC, par sa situation géographique proche de grands axes, par son histoire agricole et par la présence forte de maisons individuelles, produit des émissions globales à effet de serre (GES). En 2016, il a émis plus de 123 000 tonnes de CO2 équivalent. Ces émissions se répartissent entre les secteurs du transport pour 54%, le résidentiel pour 24% et l'agriculture pour 12%. Pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain en matière de transition écologique, le territoire va devoir se protéger et inventer un récit qui puisse lui permettre d'agir pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique. Autrement dit, **le territoire doit résister en organisant sa résilience.**

Mais parce que les défis auxquels l'ensemble des territoires sont confrontés, sont immenses, **la CCRC doit donc se saisir encore plus fortement de la question environnementale**, qu'il s'agisse du réchauffement climatique mais aussi de la préservation des ressources et de la biodiversité. Cette exigence questionne le modèle sur lequel s'est construit le développement des territoires avec la nécessité de ne plus se contenter de gérer les effets négatifs du développement mais au contraire de conditionner ce développement au maintien des équilibres environnementaux et sociaux du territoire.



# Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire



- Préserver la ressource en eau (irrigation, retenues collinaires...)
- Définir un plan de sauvegarde de la biodiversité
- Protéger et valoriser les paysages
- Soutenir les ENS existants et créer de nouvelles zones exceptionnelles



# 1 Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire

- 1.1 Protéger les ressources naturelles & la biodiversité

## 1.1.1 Préserver la ressource en eau (irrigation, retenues collinaires...)

Dans un monde fini où les ressources s'amenuisent en raison du réchauffement climatique, **il devient urgent de changer nos modèles de consommation et de production**. Ainsi, l'eau devient encore plus fortement une ressource majeure pour l'ensemble des territoires. Il s'agit alors de ne plus seulement préserver sa qualité mais de surtout protéger une quantité suffisante qui permettra son utilisation pour les habitants, pour les agriculteurs et pour l'entretien de la faune et de la flore.

**Le territoire doit donc renforcer le contrôle de la qualité de l'eau tout en réduisant sa consommation**. Cela passe par une plus rapide transition de l'agriculture trop consommatrice en eau vers une agriculture qui le soit moins. Il convient d'accompagner la transformation nécessaire de l'agriculture intensive actuelle en imaginant **une utilisation plus optimale de l'eau** et en la stockant dans le but de bénéficier d'eau tout au long de l'année.

**Sensibiliser les habitants au stress hydrique des cours d'eau** et donc à l'amenuisement de cette richesse vitale revient à **communiquer plus fortement** auprès des plus jeunes sur la baisse de la consommation individuelle comme collective.

Si une forte volonté de protéger l'eau est témoignée, le territoire doit aussi être en mesure de **trouver de nouveaux gisements et créer des retenues collinaires** qui permettraient d'alimenter directement les réseaux d'eau potable comme les exploitations agricoles.



# 1 Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire

- 1.1 Protéger les ressources naturelles & la biodiversité

## 1.1.2 Définir un plan de sauvegarde de la biodiversité

Le territoire de la CCRC bénéficie d'une pluralité de qualité de sols, d'une faune exceptionnelle et d'un grand nombre d'espèces animales et végétales, il est donc indispensable de définir une stratégie pour entretenir la richesse que représente la biodiversité et il est essentiel de veiller à conserver et protéger la perméabilité écologique, à mettre en œuvre les moyens visant à une **amélioration de la fonctionnalité écologique**, de la qualité des grands espaces naturels afin de maintenir un territoire fonctionnel sur le plan environnemental, et attractif pour les acteurs et les usagers du territoire.

Le Plan Biodiversité lancé en 2016 évoque en premier lieu une baisse de l'artificialisation des sols avec l'application du Zéro Artificialisation Net qui vise la sobriété foncière d'ici 2050.

Plusieurs actions pourront ainsi découler de cette stratégie de préservation de la biodiversité. D'une part, le territoire propose d'opter pour **une grande sensibilisation de la population sur son fonctionnement et sa protection et la prise en compte de la faune et de la flore dans l'aménagement du territoire pour que la nature soit présente aussi en centre-ville et en centre-bourg, tout en poursuivant les efforts de création de réserves de vie sauvage ou de zones humides.**

Enfin, la création d'un atlas de la biodiversité intercommunal apparaît comme une action de communication qui peut directement toucher la population du territoire, notamment les plus jeunes, une cible privilégiée.



# 1 Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire

- 1.1 Protéger les ressources naturelles & la biodiversité

## 1.1.3 Protéger et valoriser les paysages

Deux types de paysages composent le territoire de la CCRC selon l'Observatoire des paysages de Rhône-Alpes : le Plateau du Haut-Vivarais d'un côté avec du patrimoine bâti, des ponts en pierre, des collines et une végétation omniprésente. Et de l'autre le Talus Rhodanien avec des milieux plus diversifiés encore et composé d'artères du Rhône qui alimentent le territoire dans ses vallons.

Le territoire bénéficie d'une qualité de paysages diversifiés qui conditionne sa qualité de vie comme un atout recherché car symbole d'une attractivité résidentielle forte. Il convient alors de protéger ces paysages par diverses pratiques dont bien évidemment **une agriculture polyvalente qui contribue fortement à l'entretenir.**

Valoriser les paysages revient à développer cet atout comme étant une qualité ressource permettant au territoire d'être identifié et identifiable, y compris de manière touristique.

## 1.1.4 Soutenir les ENS existants et créer de nouvelles zones exceptionnelles

Le territoire possède plusieurs zones naturelles protégées qu'il doit continuer à entretenir : deux zones Natura 2000, deux Espaces naturels sensibles et 13 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Il convient alors de les soutenir le plus fortement possible. Il peut être envisageable de créer de nouvelles zones exceptionnelles au sein du territoire de la CCRC.



## Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire

Protéger les ressources naturelles & la biodiversité

Préserver l'agriculture et renforcer l'autonomie alimentaire

Accroître la production d'énergie et baisser la consommation

Repenser un aménagement du territoire moins consommateur d'espace et moins générateur de mobilité

- Préserver la ressource en eau (irrigation, retenues collinaires...)
- Définir un plan de sauvegarde de la biodiversité
- Protéger et valoriser les paysages
- Soutenir les ENS existants et créer de nouvelles zones exceptionnelles
- Protéger et reconquérir le foncier agricole
- Anticiper le réchauffement climatique et diversifier l'agriculture
- Favoriser les circuits courts et poursuivre le plan alimentaire territorial
- Protéger les agriculteurs et favoriser la transmission
- Accompagner l'installation de nouveaux exploitants
- Mettre en œuvre des Zones Agricoles Protégées



# 1 Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire

- 1.2 Préserver l'agriculture et renforcer l'autonomie alimentaire

## 1.2.1 Protéger et reconquérir le foncier agricole

**L'attractivité résidentielle d'un territoire n'est plus corrélée à son dynamisme économique.** Si le territoire souhaite préserver la qualité de vie et le cadre de vie qui font ses atouts principaux, il doit protéger ses terres agricoles. Bien respirer, bien boire et bien se nourrir. Les documents d'urbanisme devront être conditionnés pour protéger ces terres, contrairement à ce qui a pu être fait dans les dernières années en matière d'aménagement du territoire (stockage de l'eau, nouvelles techniques agricoles...). **L'agriculture doit alors prendre toute sa place** dans ce projet où production de proximité et consommation locale doivent définir les ambitions du territoire.

En France, **l'équivalent de 5 terrains de foot sont artificialisés chaque heure.** L'objectif « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » est une réglementation issue de la loi Climat et Résilience qui a pour objectif de réduire par deux la consommation foncière d'ici à 2030 et de viser la neutralité d'ici à 2050. Ainsi, l'ensemble des documents d'urbanisme des territoires vont devoir se conformer à cette nouvelle législation en **densifiant**, en **utilisant les espaces vacants**, en **désartificialisant** et **renaturant**.

Alors que l'artificialisation des sols reste soutenue sur le territoire, en grande majorité pour l'habitat, tout doit être mis en œuvre pour protéger le foncier agricole. Le SCOT, tout comme le PLUIH, permet ainsi de maîtriser le foncier agricole et d'empêcher que ces zones soient exploitées par d'autres activités humaines, et ainsi limiter la spéculation foncière qui en découle. L'objectif est aussi de **rénover le foncier agricole** qui est en déclin, soit par l'abandon d'activité, soit par l'absence d'une reprise d'activité et veiller à une équité agricole selon la taille des exploitations repreneuses. En outre, le territoire propose de « **construire là où il n'est pas possible de cultiver uniquement** ».



# 1 Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire

- 1.2 Préserver l'agriculture et renforcer l'autonomie alimentaire

## 1.2.2 Anticiper le réchauffement climatique et diversifier l'agriculture

L'agriculture française, dont l'activité baisse régulièrement depuis des décennies au niveau national, connaît un véritable tournant en raison du réchauffement climatique qui touche les terres et les dérèglements en nombre qui viennent impacter les productions : la régularité de fortes périodes de gel, des épisodes orageux et grêleux de plus en plus violents... Il revient donc aux territoires agricoles, viticoles, arboricoles et autres de réfléchir à **une diversification des productions** pour ne pas souffrir, à terme, d'une activité trop typée qui ne pourrait pas se renouveler.

Le réchauffement climatique doit catalyser des réflexions autour de **la réduction de la consommation des ressources naturelles** comme l'eau dans les pratiques agricoles et **la recherche de nouvelles productions** plus en phase avec les évolutions du climat, à la fois moins polluantes mais aussi plus résistantes.

## 1.2.3 Favoriser les circuits courts et poursuivre le plan alimentaire territorial

Lorsque l'on évoque la résilience alimentaire du territoire, il s'agit de lui permettre d'anticiper les prochaines crises pour accroître sa résistance aux effets négatifs entraînés. La question alimentaire est forcément liée à celle de l'agriculture et de ce qu'elle est en capacité de produire. **Garantir une agriculture forte** sur le territoire et **protéger les agriculteurs** face au dérèglement climatique sont des mesures qui vont de pair avec **la mise en place de circuits courts et de vente de produits de proximité**. Promouvoir une alimentation durable, en renforçant la transformation des produits locaux sur le territoire, et organiser leur vente sur l'ensemble du territoire, pour tous les habitants, sont des priorités de la CCRC.



# 1 Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire

- 1.2 Préserver l'agriculture et renforcer l'autonomie alimentaire

## 1.2.4 Protéger les agriculteurs et favoriser la transmission

Protéger les agriculteurs revient d'abord à **les aider à diversifier leur production** pour rester actifs le plus possible afin qu'ils puissent continuer leur passion et leur mission de nourrir les femmes et les hommes du territoire mais pas seulement.

L'objectif est aussi de préserver l'identité du territoire de la CCRC avec un volet agricole important, qui façonne à la fois les paysages mais aussi les modes de vie.

Le territoire se veut facilitateur pour fluidifier les transmissions d'exploitation et catalyser les reprises. **Les aides à la reprise d'exploitation** peuvent prendre plusieurs formes : ingénierie, financement, formation... en lien avec les acteurs agricoles qui façonnent déjà le monde agricole territorial. Il souhaite également **accompagner les agriculteurs** vers des productions toujours moins polluantes et plus décarbonnées, en faisant la promotion des pratiques plus saines comme l'agro-agriculture par exemple.

## 1.2.5 Accompagner l'installation de nouveaux exploitants

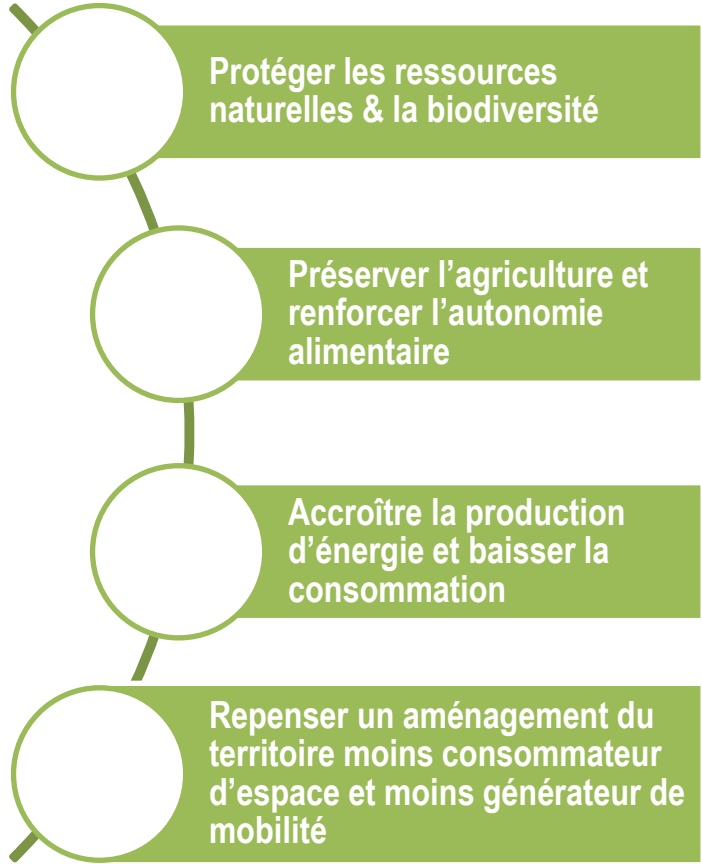
Accompagner les agriculteurs présents sur le territoire, favoriser les reprises, **mais aussi accompagner l'installation de nouveaux exploitants**. Cette action va de pair avec la protection du foncier agricole, la recherche de nouvelles pratiques mais aussi la préservation de l'identité agricole du territoire.





# Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

**Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire**



- 
- Préserver la ressource en eau (irrigation, retenues collinaires...)
  - Définir un plan de sauvegarde de la biodiversité
  - Protéger et valoriser les paysages
  - Soutenir les ENS existants et créer de nouvelles zones exceptionnelles
  - Protéger et reconquérir le foncier agricole
  - Anticiper le réchauffement climatique et diversifier l'agriculture
  - Favoriser les circuits courts et poursuivre le plan alimentaire territorial
  - Protéger les agriculteurs et favoriser la transmission
  - Accompagner l'installation de nouveaux exploitants
  - Mettre en œuvre des Zones Agricoles Protégées
  - Développer la production d'une énergie propre
  - Etablir un plan de réduction des déchets tout en valorisant les déchets verts
  - Etablir une stratégie de reboisement



## 1 Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire

### • 1.3 Accroître la production d'énergie et baisser la consommation

Le diagnostic du PCAET a montré que **le transport routier est le principal consommateur d'énergie** sur le territoire avec 42 % contre 39% pour le secteur résidentiel ou encore 11% pour le secteur tertiaire. D'ici 2050, le territoire devra diviser par 6 les émissions de GES par habitant, il est donc important d'entamer un virage le plus rapidement possible.

#### 1.3.1 Développer la production d'une énergie propre

Si le territoire dépense environ 800GWh par an, il en produit seulement 66GWh alors qu'il a un potentiel de production proche des 425GWh qui, cumulé à une baisse de la consommation totale, pourrait rendre le territoire neutre en carbone à l'horizon 2050.

Cette projection ne peut se faire que si le territoire soutient **une politique de production d'énergies renouvelables forte**. La filière photovoltaïque, notamment sur les toitures, ainsi que la filière bois énergie, sont les deux filières avec le plus de potentiel de développement.

Pour cela, le territoire propose de **lancer une campagne de solarisation de tous les bâtiments publics** ainsi que sur les toitures d'exploitations agricoles, tout en **sensibilisant les habitants au aides disponibles** pour s'équiper de panneaux solaires. De plus, en lien avec les dispositifs nationaux existants, le territoire peut valoriser les aides qui permettent de remplacer les vieilles cheminées ou les poêles à bois par des produits à haut rendement et peu émetteurs en particules fines.



## 1 Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire

### • 1.3 Accroître la production d'énergie et baisser la consommation

#### 1.3.2 Etablir un plan de réduction des déchets tout en valorisant les déchets verts

Toujours dans un objectif de réduire l'impact de la pratique des habitants sur le territoire, la CCRC peut décider d'élaborer **une véritable stratégie de réduction des déchets** en mettant par exemple en place **une tarification incitative** ou encore **une redevance spéciale pour les professionnels**.

Ces actions vont de pair avec le renforcement de **la communication dédiée** à destination des habitants et des professionnels. Enfin, le territoire souhaite aussi **créer une filière locale de valorisation des déchets verts** pour laquelle il faudra lancer une réflexion plus experte sur les différentes méthodes de transformation (broyage, compostage, méthanisation...).

#### 1.3.3 Etablir une stratégie de reboisement

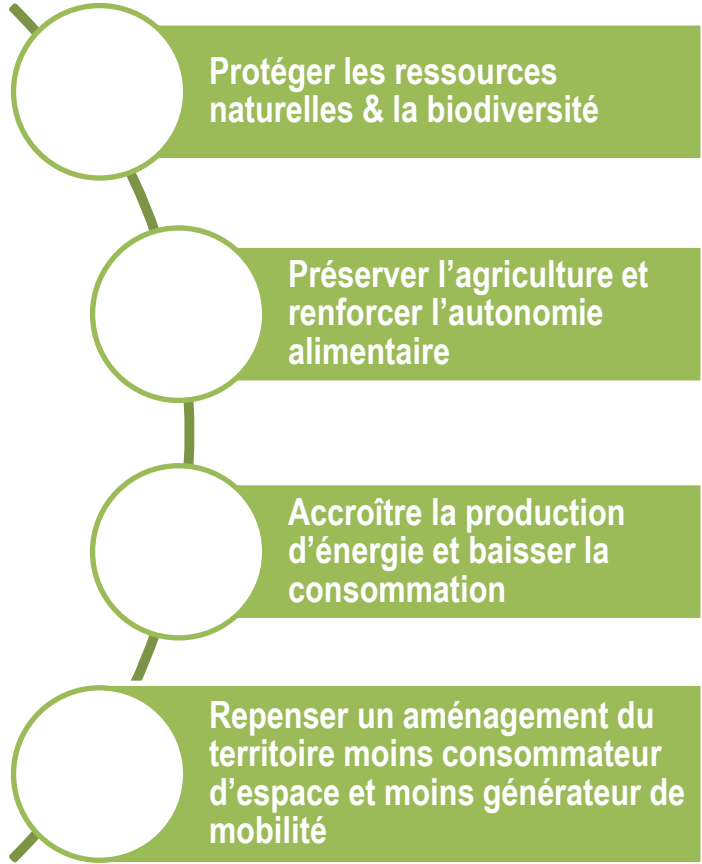
**La filière forêt-bois permet de compenser environ 20% des émissions françaises de CO2.** Elle joue ainsi un rôle majeur dans l'atténuation du réchauffement climatique. C'est pourquoi, malgré les différentes grandes années de sécheresse qui ont impacté la forêt française, il est important de renouveler les espèces pour accroître sa résilience.

Ainsi, pour parvenir à **la neutralité carbone à l'horizon 2050**, le territoire souhaite se doter **d'une stratégie forestière qui soit compatible avec les actions réalisées pour préserver et entretenir les paysages, la terre, l'air, l'eau et la biodiversité.** Cet outil collectif permettra la préservation de cet espace public comme privé, en tant que bien commun du territoire.



# Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

**Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire**



- 
- Préserver la ressource en eau (irrigation, retenues collinaires...)
  - Définir un plan de sauvegarde de la biodiversité
  - Protéger et valoriser les paysages
  - Soutenir les ENS existants et créer de nouvelles zones exceptionnelles
  - Protéger et reconquérir le foncier agricole
  - Anticiper le réchauffement climatique et diversifier l'agriculture
  - Favoriser les circuits courts et poursuivre le plan alimentaire territorial
  - Protéger les agriculteurs et favoriser la transmission
  - Accompagner l'installation de nouveaux exploitants
  - Mettre en œuvre des Zones Agricoles Protégées
  - Développer la production d'une énergie propre
  - Etablir un plan de réduction des déchets tout en valorisant les déchets verts
  - Etablir une stratégie de reboisement
  - Repenser le rôle des zones dédiées et des activités à intégrer dans les centres
  - Intégrer la réduction de la consommation foncière dans les documents d'urbanisme
  - Diminuer les espaces constructibles



## 1 Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire

- **1.4 Repenser un aménagement du territoire moins consommateur d'espace et moins générateur de mobilité**

Organiser les différentes fonctions du territoire doit permettre à la fois de **réduire l'artificialisation des sols pour préserver le foncier agricole et naturel** notamment mais cet enjeu doit aussi déboucher sur **la réduction de l'utilisation de moyens de mobilité thermiques et polluants** tout en développant **une mobilité durable, solidaire et modernisée**.

**92,9% des habitants du territoire de la CCRC ont au moins une voiture, et 85,1% des habitants utilisent leur véhicule individuel pour se rendre au travail.** Avec un périmètre domicile – travail qui a explosé lors des dernières décennies, passant de 5 kilomètres par jour en moyenne en 1975 à 40 kilomètres par jour en moyenne aujourd'hui.

**L'organisation d'une mobilité plus durable** questionne nécessairement la stratégie d'aménagement du territoire. Au-delà, et malgré la faible densité du territoire qui rend plus difficile et plus coûteux le déploiement de solutions alternatives à la voiture individuelle, **le territoire doit nécessairement réfléchir à l'organisation d'une mobilité plus durable**.

### 1.4.1 Repenser le rôle des zones dédiées et des activités à intégrer dans les centres

Pour réduire les consommations d'espaces, il est primordial de **repenser le rôle des zones dédiées** pour y **concentrer uniquement les activités non compatibles avec l'habitat** tout en faisant l'inverse avec les centres-villes et les centres-bourgs en y concentrant tout ce qui est compatible avec l'habitat. Revoir l'aménagement des zones permet de densifier les centralités et donc de ne pas uniquement faire le pari de la mobilité individuelle tout en pensant des reports modaux plus collectifs. .../...



## 1 Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire

- **1.4 Repenser un aménagement du territoire moins consommateur d'espace et moins générateur de mobilité**

.../... Qu'il s'agisse de zones industrielles, de zones artisanales ou de zones commerciales, **les zones dédiées ont fortement contribué à éclater des fonctions (habitat, emploi, services...) des territoires et leur déséquilibre en matière d'aménagement comme en matière environnementale. 12% des surfaces artificialisées dans le territoire le sont pour un motif économique.** Logiquement, **la zone dédiée doit être réservée à l'accueil d'activités économiques strictement incompatibles avec l'habitat.**

### 1.4.2 Intégrer la réduction de la consommation foncière dans les documents d'urbanisme

**La densification ramène de la population dans les centralités** des communes et ne peut fonctionner que si elle est accompagnée par le rapprochement des services de proximité et la réhabilitation des logements tout en facilitant la mobilité proposée. Il s'agit donc de configurer les documents d'urbanisme par une hiérarchie territoriale qui définit des polarités au sein du territoire pour le rendre plus fonctionnel et moins consommateur d'espaces, toujours dans l'objectif de respecter le Zéro Artificialisation Net.

83% de l'artificialisation des sols l'est à destination de l'habitat. Une véritable stratégie de lutte contre les dents creuses, d'appropriation du foncier et de limitation des implantations en-dehors de la configuration fonctionnelle et hiérarchique du territoire doit être à la base de tous les documents d'urbanisme.



## 1 Anticiper le réchauffement climatique et protéger les richesses naturelles du territoire

- 1.4 Repenser un aménagement du territoire moins consommateur d'espace et moins générateur de mobilité

### 1.4.3 Diminuer les espaces constructibles

**Réduire l'artificialisation** revient aussi à penser la rénovation du foncier bâti présent ou à rebâtir les espaces déjà artificialisés. Il existe plus de 1000 logements vacants sur le territoire, surtout placés dans les centres-villes ou les centres-bourgs. Il apparaît majeur de lancer une vaste opération de rénovation de ces logements pour étoffer l'offre d'habitat sans forcément construire à nouveau.

Le territoire peut aussi veiller aux espaces à requalifier dans les centralités mais pas uniquement, cela doit aussi concerner les zones dédiées.



## **Enjeu 2 : Préserver l'équilibre social et générationnel du territoire**



## Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

**Préserver  
l'équilibre  
social et  
générationnel  
du territoire**

**Permettre un accès équitable  
aux services pour l'ensemble  
des habitants**

**Mettre la jeunesse au  
cœur du territoire et des  
politiques publiques**

**Anticiper le vieillissement de  
la population et développer  
le lien intergénérationnel**



## 2 Préserver l'équilibre social et générationnel du territoire

En France, on estime qu'il faut aujourd'hui 6 générations pour sortir de la pauvreté. On constate que **le taux de pauvreté du territoire est très inférieur à ses voisins et à la moyenne nationale** : 7,4% contre 14,60% au niveau national, et contre 11,10% pour la CA Arche Agglo par exemple. Ainsi, le territoire bénéficie d'une certaine homogénéité sociale puisque le rapport interdécile entre le premier décile (10% des ménages les moins aisés) et le neuvième décile (10% des ménages les plus aisés) est faible : 2,8 contre 3,4 au niveau national et régional. Ce qui veut donc dire que la population de la CCRC possède un niveau de vie qui, de manière globale, ne comporte pas de grands écarts de revenus.

Pour autant, et nous l'avons vu, **le premier facteur qui génère des inégalités sociales en France est l'accès au logement**. En 20 ans, nous avons perdu 35% en moyenne de notre pouvoir d'achat consacré au logement, soit l'équivalent de 18m<sup>2</sup>, et jusqu'à 30m<sup>2</sup> dans les métropoles. Cela est de plus en plus considérable sur des territoires qui connaissent une hausse constante du coût de l'immobilier, et c'est le cas du département ardéchois de manière plus globale. **Le territoire se doit donc de maîtriser le plus fortement possible le creusement des écarts sociaux et de revenus** qui pourraient en découler.

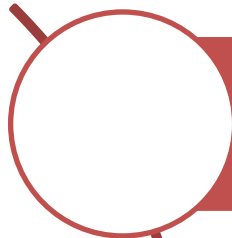
Aussi, le territoire doit veiller à ce que ne se déséquilibre pas ses caractéristiques générationnelles. **L'accroissement du vieillissement de la population doit pousser le territoire à anticiper les prochaines décennies** en s'outillant pour se tenir prêt à répondre aux besoins actuels et futurs de la population. D'ici à 2050, un français sur 3 aura plus de 65 ans, et cela concernera l'ensemble des territoires métropolitains.

**Plus le territoire maîtrisera sur le long terme ses équilibres sociaux et générationnels, plus la cohésion sociale se trouvera renforcée.**

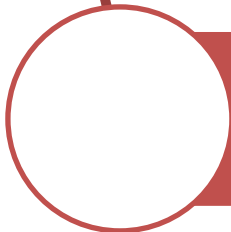


# Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

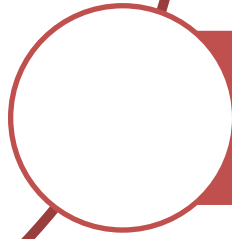
**Préserver  
l'équilibre  
social et  
générationnel  
du territoire**



**Permettre un accès équitable  
aux services pour l'ensemble  
des habitants**



**Mettre la jeunesse au  
cœur du territoire et des  
politiques publiques**



**Anticiper le vieillissement de  
la population et développer  
le lien intergénérationnel**



- Mutualiser plus de moyens
- Mettre en place différents niveaux de services selon les communes
- Développer des offres à destination des plus précaires





## 2 Préserver l'équilibre social et générationnel du territoire

- 2.1 Permettre un accès équitable aux services pour l'ensemble des habitants

### 2.1.3 Développer des offres à destination des plus précaires

Pour préserver l'équilibre social dont nous parlions en préambule de cet axe, **le territoire doit être en capacité de se doter d'outils permettant de rendre les services plus accessibles à l'ensemble de la population et notamment aux plus précaires.** Si le fossé se creuse entre les habitants, l'écart inter-décile s'accroîtra et le territoire en sortira complètement déstabilisé.



# Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

**Préserver  
l'équilibre  
social et  
générationnel  
du territoire**

**Permettre un accès équitable  
aux services pour l'ensemble  
des habitants**

**Mettre la jeunesse au  
cœur du territoire et des  
politiques publiques**

**Anticiper le vieillissement de  
la population et développer  
le lien intergénérationnel**

- Mutualiser plus de moyens
- Mettre en place différents niveaux de services selon les communes
- Développer des offres à destination des plus précaires
- Développer une offre de logement abordable
- Enrichir les services à destination des familles
- Diversifier les activités sportives et culturelles
- Compléter un parcours éducatif complet (lycée professionnel, lycée général...)



## 2 Préserver l'équilibre social et générationnel du territoire

### • 2.2 Mettre la jeunesse au cœur du territoire et des politiques publiques

L'accroissement du vieillissement de la population touche l'ensemble des territoires, y compris celui de la CCRC. **Veiller à l'équilibre générationnel, c'est aussi et surtout se préoccuper de l'évolution de sa population.** Ainsi, en dix ans, le territoire a connu une croissance de 36% des plus de 65 ans. Pour rééquilibrer cette démographie, **le territoire de la CCRC doit se rendre plus attractif envers les ménages les plus jeunes.**

#### 2.2.1 Développer une offre de logement abordable

Puisque nous avons vu que le coût du logement avait fortement augmenté ces dernières années, et qu'il est le principal responsable d'inégalités sociales en France, il convient de **développer une offre de logement plus abordable**, notamment dans l'objectif de proposer à la jeunesse du territoire, et de l'extérieur, des logements plus conformes avec leur pouvoir d'achat. Cela revient une fois de plus à maîtriser le foncier pour réduire le coût de l'immobilier. Il revient aussi au territoire **d'informer de manière plus harmonisée sur la demande de logement social** par la mise en place d'un service intercommunal d'information et d'accueil du demandeur par exemple.

Le logement abordable n'est pas uniquement une offre d'habitat liée au logement social. Il concerne aussi l'accession à la propriété pour les foyers modestes mais « pas assez » pour répondre aux critères d'accessibilité au logement social. Ainsi il existe plusieurs outils à disposition des collectivités comme c'est le cas pour les **Baux réels solidaires** rendus possible par la création d'un **Organisme Foncier Solidaire (OFS)** qui permet d'acquérir directement et de gérer du foncier.



## 2 Préserver l'équilibre social et générationnel du territoire

- **2.2 Mettre la jeunesse au cœur du territoire et des politiques publiques**

### 2.2.2 Enrichir les services à destination des familles

Les territoires souhaitant préserver et entretenir leur équilibre générationnel en attirant de nouveaux foyers plus jeunes, doivent accompagner cette volonté politique par des actions publiques à **destination des jeunes, mais aussi des familles**. Cette action est donc transversale aux dispositifs de soutien à la parentalité mais également corrélée au développement des services sur l'ensemble du territoire et du renforcement de leur accès.

### 2.2.3 Diversifier les activités sportives et culturelles

En matière de services, **les équipements sportifs et culturels sont bien évidemment importants à prendre en compte**, que ce soit pour le développement de l'enfance, de la petite enfance, mais aussi de la famille. Le territoire de la CCRC comporte **22 équipements sportifs et culturels** contre **26** pour Arche Agglo, **32** pour l'agglomération de Privas ou encore **125** pour l'agglomération de Valence-Romans. Il ne s'agit pas ici de lancer une course à l'échalote mais plutôt d'étudier, de manière interterritoriale, la fréquentation de ces outils déjà présents pour réfléchir à l'installation potentielle de nouveaux équipements.

Diversifier l'offre revient aussi à **aller chercher celles et ceux qui en sont le plus éloignés** pour mettre à disposition du territoire une offre plus globale et complète. De manière transversale, il s'agit aussi de **faire la promotion de ces activités**, en mettant aussi l'accent sur le sports en extérieur et la culture hors les murs.

Enfin, un effort doit être également fait pour **préserver le patrimoine bâti** du territoire, **pour l'entretenir et pour le valoriser** à destination de tous les publics dont les plus jeunes du territoire qui préserverons ce qui fait l'identité du territoire.



## 2 Préserver l'équilibre social et générationnel du territoire

- 2.2 Mettre la jeunesse au cœur du territoire et des politiques publiques

### 2.2.4 Compléter le parcours éducatif complet (lycée professionnel, lycée général...)

Pour que les jeunes issus du territoire restent pendant une grande partie de leur éducation et formation sur le territoire de la CCRC, ou pour que d'autres jeunes issus de territoires voisins puissent venir y trouver des filières qu'ils ne trouvent pas ailleurs par exemple, le territoire peut réfléchir à compléter le parcours éducatif qu'il propose. Pour cela, les élus pourront **lancer les études concernant la création d'un lycée général sur le territoire** de la CCRC tout comme **étoffer l'offre de formations professionnelles** plus en lien avec les emplois que le territoire est aujourd'hui en capacité de proposer.



# Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

**Préserver l'équilibre social et générationnel du territoire**

Permettre un accès équitable aux services pour l'ensemble des habitants

Mettre la jeunesse au cœur du territoire et des politiques publiques

Anticiper le vieillissement de la population et développer le lien intergénérationnel

- Mutualiser plus de moyens
- Mettre en place différents niveaux de services selon les communes
- Développer des offres à destination des plus précaires
- Développer une offre de logement abordable
- Enrichir les services à destination des familles
- Diversifier les activités sportives et culturelles
- Compléter un parcours éducatif complet (lycée professionnel, lycée général...)
- Inciter le maintien à domicile en attirant des aidants
- Adapter le bien vieillir et le vivre-ensemble
- Développer un accompagnement pour l'adaptation des logements
- Rapprocher les logements des services



## 2 Préserver l'équilibre social et générationnel du territoire

### • 2.3 Anticiper le vieillissement de la population et développer le lien intergénérationnel

Le territoire présente **un indice de vieillissement de 99 contre 80 pour la moyenne nationale**. Cela signifie qu'il a 99 personnes de plus de 65 ans dans le territoire pour 100 personnes de moins de 20 ans. Certaines communes enregistrent des indices de vieillissement élevés. C'est notamment le cas de Guilherand-Granges (151) et Boffres (106). **On parle donc de déséquilibre générationnel qu'il faut anticiper et réguler.**

La part de la population âgée (**29,3% de personnes âgées de 60 ans et plus**) est supérieure à la moyenne départementale (27,7%) et à la moyenne nationale (25,7%). Entre 2007 et 2017, le territoire a gagné 2 159 habitants. Cependant la seule tranche d'âge des plus de 60 ans a augmenté de 2 705 personnes.

L'accroissement du vieillissement de la population doit pousser les territoires **à revoir non seulement leur offre de services destinés** : aides-soignants, offre de santé du quotidien, pharmacie, hébergement... **mais aussi repenser l'aménagement du territoire par la densification des centralités**, ce qui permet de relier habitat et services de proximité lorsque la mobilité à un certain âge est plus limitée.

Pour rappel, **le territoire est déficitaire en matière de médecins spécialisés** mais lorsque l'on regarde sa capacité à offrir des services plus de proximité comme la médecine généraliste ou encore le nombre d'infirmiers, il est plus performant que la moyenne départementale et même nationale : 1,2 médecin généraliste pour 1000 habitants contre 0,9 en Ardèche et au niveau national. Pour autant, ce qui est très révélateur sur le territoire, c'est l'inégalité d'accès qu'il peut y avoir entre deux communes. Cette inégalité, les élus souhaitent la gommer.



## 2 Préserver l'équilibre social et générationnel du territoire

### • 2.3 Anticiper le vieillissement de la population et développer le lien intergénérationnel

#### 2.3.1 Inciter le maintien à domicile en attirant des aidants

**La grande majorité des logements de la CCRC sont des maisons individuelles.** Ainsi, lorsqu'on évoque une volonté politique d'anticiper le vieillissement de la population, il convient de repenser **un parcours résidentiel complet**, il convient aussi et surtout d'évoquer **la passerelle entre la maison individuelle et un nouveau logement**, qu'il soit plus proche des services et des commerces, en appartement comme en résidence. Une des volontés fortes portées par les politiques publiques, y compris au niveau national, est le renforcement du maintien à domicile.

Pour cela, le territoire doit être en capacité de répondre à la demande par plusieurs biais : **étudier la mise en place du transport à la demande, communiquer sur les droits existants, ou encore attirer, former et recruter du personnel soignant, développer la télémédecine et une offre de médecine mobile...**

#### 2.3.2 Adapter le bien vieillir et le vivre-ensemble

Derrière cet enjeu générationnel se cache bien évidemment un enjeu social majeur : comment préserver la cohésion sociale sur un territoire dont l'équilibre générationnel se déstabilise ? Pour cela, le territoire doit réfléchir à **la création de nouveaux liens intergénérationnels** en pensant de nouveaux habitats consacrés à cette mission.

De plus, dans un souci de casser les carcans qui peuvent parfois diviser des populations par leur âge, le territoire peut réfléchir à la transversalité de certains lieux comme les cantines collectives, à l'école ou dans des résidences seniors. Ce que fait déjà le territoire en proposant des temps intergénérationnels lors des accueils des 0-3 ans chez les ass'mat'.



## 2 Préserver l'équilibre social et générationnel du territoire

- 2.3 Anticiper le vieillissement de la population et développer le lien intergénérationnel

### 2.3.3 Développer un accompagnement pour l'adaptation des logements

A l'instar des politiques départementales en faveur de l'autonomie, **le territoire pourrait s'engager encore plus fortement dans l'aide à l'adaptation des logements** pour les personnes âgées, ce qui contribue également à favoriser le maintien à domicile lorsque cette solution est plébiscitée et conseillée.

### 2.3.4 Rapprocher les logements des services

Enfin, toujours dans un souci de palier au manque de mobilité que peut apporter un âge avancé, il convient de **restructurer l'aménagement du territoire en centralisant les services dans les pôles du territoire** et de rapprocher aussi les logements. Cela passe donc, comme nous l'avons déjà abordé précédemment, par une maîtrise foncière plus forte, par une politique de rénovation des logements vacants volontariste, et par une volonté de développer aussi les mobilités plus douces dans les centralités, dont la marche à pied sécurisée.



## **Enjeu 3 : Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire**



## Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

Renforcer  
l'équilibre  
fonctionnel et  
le niveau de  
service du  
territoire

Favoriser les emplois locaux et  
l'accueil de nouvelles entreprises

Diversifier l'habitat et créer une  
offre de logements accessibles  
tout au long de la vie

Créer un parcours de santé  
global et lutter contre les  
déserts médicaux

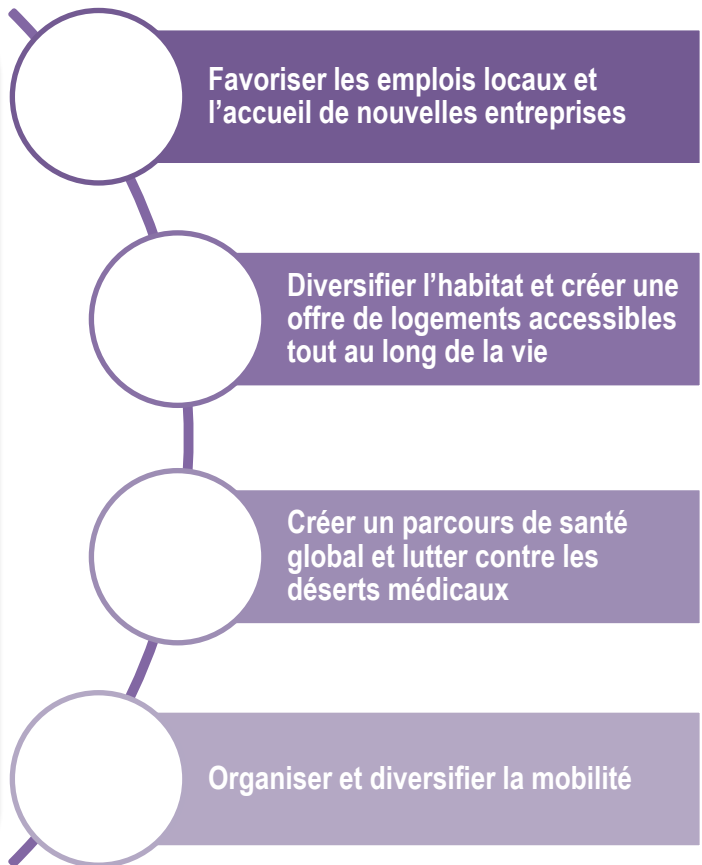
Organiser et diversifier la mobilité





# Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

**Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire**



- Renforcer le commerce local
- Faire vivre le réseau d'entreprises avec les acteurs concernés
- Développer l'économie touristique
- Recenser les besoins humains des entreprises locales



## 3 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

### • 3.1 Favoriser les emplois locaux et l'accueil de nouvelles entreprises

Si l'on regarde l'**indicateur de dépendance économique**, soit le rapport entre la population des jeunes de moins de 20 ans et les personnes âgées de plus de 60 ans, par rapport à la population en âge de travailler de 20 ans à 59 ans, le territoire a un indicateur de 109. Cet indicateur est jugé défavorable dès lors qu'il est supérieur à 100, ce qui signifie qu'il y a plus de personnes potentiellement inactives que de personnes potentiellement en âge de travailler. **On parle donc de déséquilibre qu'il faut anticiper et réguler.**

Le territoire bénéficie d'un **indicateur de concentration d'emploi de 64,3**. Cela signifie qu'il propose 64,3 emplois pour 100 actifs occupés résidant. Il est à noter que cet indicateur est relativement stable puisqu'il était de 64,4 en 2007. En matière d'emploi, **le territoire de Rhône-Crussol est fortement polarisé par l'agglomération de Valence-Romans qui donne à travailler à 58,2%** des actifs du territoire. De manière générale, peu d'actifs travaillent dans leur commune de résidence (19,7% contre 36% pour la moyenne nationale).

**Favoriser les emplois à l'échelle du territoire** va de pair avec la volonté de réduire la mobilité professionnelle tout en dynamisant et en diversifiant l'économie locale.

#### 3.1.1 Renforcer le commerce local

**Toujours dans un souci de rapprocher les services et le commerce, de l'emploi et de l'habitat** en pensant un aménagement plus fonctionnel du territoire, il convient de renforcer le commerce de proximité existant tout en le développant là où il n'existe pas voire plus. Cette action est transversale avec la 1.2.3 qui a pour objectif de développer les circuits courts et la vente de produits de proximité.



## 3 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

### • 3.1 Favoriser les emplois locaux et l'accueil de nouvelles entreprises

#### 3.1.2 Faire vivre le réseau d'entreprises avec les acteurs concernés

Le territoire n'a pas vocation à supplanter des acteurs institutionnels qui ont pour objectif d'organiser la vie des entreprises sur le territoire. Pour autant, il peut tout à fait **travailler de concert avec les chambres dédiées** pour catalyser l'installation de nouvelles entreprises et organiser leur accueil. Faire vivre le tissu revient aussi à le diversifier, pour cela, le territoire souhaite développer plus d'entreprises de réparation de matériels par exemple (vélos, appareil électriques...) comme il peut en exister dans certaines grandes villes.

#### 3.1.3 Développer l'économie touristique

La structure des emplois du territoire est très proche de la moyenne nationale. On compte ainsi **2,7% des emplois dans l'agriculture** (2,6% au niveau national), **6% des emplois dans la construction** (6,4 au niveau national), **13,4% des emplois dans l'industrie** (12,1% au niveau national) et **77,9% des emplois dans la tertiaire** (78,9% au niveau national). Le territoire, par le renfort de son activité touristique souhaite ainsi développer son économie typée.

Pour cela, le territoire souhaite **mettre l'accent sur le tourisme vert**, en lien avec les offices de tourisme et en pensant la création d'une structure éphémère et itinérante en période estivale, et profiter de son environnement naturel, véritable caractéristique de son identité. **Les activités extérieures devront donc être renforcées et aménagées** en conséquence : une parcours autour de l'eau et des points de baignade du territoire, un parcours vélo avec les services dédiés, une offre agritouristique, la création d'un ou deux campings...

**L'économie touristique peut aussi se développer** en s'appuyant sur les richesses patrimoniales du territoire (les grottes et le musée de Soyons, le Château de Crussol, les autres sites remarquables...).



### 3 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

- 3.1 Favoriser les emplois locaux et l'accueil de nouvelles entreprises

#### 3.1.4 Recenser les besoins humains des entreprises locales

Cette action est transversale à la 2.2.4 qui évoque la volonté du territoire de se doter d'un parcours éducatif complet en renforçant l'offre de formation. Pour que cette politique éducative soit encore plus pertinente, **il convient de mettre en face des formations proposées, le besoin réel des entreprises locales** afin de former sur le territoire les futurs acteurs de ces entreprises qui peuvent faire la renommée de la CCRC.



## Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

Renforcer  
l'équilibre  
fonctionnel et  
le niveau de  
service du  
territoire

Favoriser les emplois locaux et  
l'accueil de nouvelles entreprises

Diversifier l'habitat et créer une  
offre de logements accessibles  
tout au long de la vie

Créer un parcours de santé  
global et lutter contre les  
déserts médicaux

Organiser et diversifier la mobilité

Renforcer le commerce local

Faire vivre le réseau d'entreprises avec les acteurs concernés

Développer l'économie touristique

Recenser les besoins humains des entreprises locales

Aider et inciter à la rénovation des logements vacants (recensement, accompagnement, taxe...)

Repenser l'habitat de demain en maîtrisant le foncier (retravailler le PLUIH)

Créer du logement intergénérationnel

Rapprocher l'habitat des services (densification des centres...)

Poursuivre les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Harmoniser les informations sur le logement social



### 3 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

#### • 3.2 Diversifier l'habitat et créer une offre de logements accessibles tout au long de la vie

Dans un contexte de forte polarisation de l'emploi dans les grandes villes et de renchérissement du coût de l'habitat, **bénéficier d'un meilleur logement constitue aujourd'hui la première motivation de choix d'une ville ou d'un territoire**. On constate que l'offre de logements sur le territoire de la CCRC est typée. Le parc de logements est constitué à **68,6 % de maisons individuelles** pour une moyenne nationale de 55,5 %. En outre, **le territoire continue à produire majoritairement des grands logements** (4 pièces, 5 pièces et plus...) alors même que la **taille des ménages diminue rapidement** (de plus de 3 occupants par résidence principale en 1968 à moins de 2,5 aujourd'hui) et que **les ménages composés d'1 seule personne augmentent fortement** tout comme ceux composés d'un couple sans enfant. On constate enfin, une augmentation significative du logement vacant : + 380 logements vacants en 10 ans.

Aujourd'hui, la nature du parc de logements permet difficilement de garantir l'intégralité du parcours résidentiel dans le territoire et de répondre aux attentes spécifiques des populations, que ce soit les plus jeunes, comme les plus âgés.

**La diversification de l'offre de logements** constitue donc un préalable à la pérennisation de l'attractivité du territoire.

#### 3.2.1 Aider et inciter à la rénovation des logements vacants (recensement, accompagnement, taxe...)

Le décroissement urbain est principalement provoqué par 4 grandes caractéristiques qui touchent les villes motrices en difficulté : **une perte de dynamisme démographique, une forte vacance du logement, une forte vacance du commerce** notamment dans l'hyper-centre, **une concentration des populations en difficulté** et **une incapacité à enclencher des processus de gentrification**.

Le territoire propose dans un premier de développer une politique forte en faveur de la rénovation des logements .../...



### 3 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

#### • 3.2 Diversifier l'habitat et créer une offre de logements accessible tout au long de la vie

.../... vacants pour les rendre le plus rapidement disponibles à la population. Double objectif ici : **accroître le nombre de logements habitables** sur le territoire et **limiter la consommation foncière**. Pour cela, le territoire devra recenser par un outil de veille l'ensemble des logements concernés en accompagnant les propriétaires volontaires et en réfléchissant à l'adoption d'une taxe sur les logements vacants pour les plus réticents.

#### 3.2.2 Repenser l'habitat de demain en maîtrisant le foncier (retravailler le PLUIH)

Premièrement, si le territoire souhaite anticiper le ZAN pour maîtriser le foncier et son coût, il doit aussi le faire pour des raisons de réduction de la consommation foncière au détriment parfois de terrains agricoles ou naturels. **L'habitat dans le territoire de la CCRC représente 83% de l'artificialisation totale des sols depuis 2009** alors même que le rythme d'artificialisation des sols sur le territoire de la CCRC est supérieur à la moyenne nationale : 117,9 hectares artificialisés en dix ans au détriment de la surface agricole utile qui a baissé de 5,49% dans la même période.

De plus, la réduction des surfaces de terrain par maison ne garantit plus l'intimité attendue puisqu'apparaissent désormais des conflits de voisinage dans des zones pavillonnaires où l'espace entre les maisons ne dépasse parfois pas les deux mètres. **Le territoire doit réfléchir au développement de nouvelles formes urbaines** susceptibles de respecter l'identité et la morphologie des villages mais aussi d'être beaucoup plus économes en foncier tout en répondant mieux à la diversité de la demande des ménages tout au long de leur parcours résidentiel.

Les outils d'urbanisme sont bien évidemment fondamentaux dans cette volonté de maîtriser plus fortement le foncier et par conséquent l'habitat. Les élus souhaitent **retravailler le Plan local d'urbanisme intercommunal et d'habitat (PLUIH)** avec les bailleurs sociaux, pour y intégrer par exemple des Zones d'aménagement différé (ZAD) comme .../...



### 3 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

- **3.2 Diversifier l'habitat et créer une offre de logements accessible tout au long de la vie**

.../... outil de préemption à disposition de la collectivité. L'objectif est **d'inciter les bailleurs , promoteurs et constructeurs à de nouvelles formes de logements**, et d'inscrire dans ce PLUIH des formes d'habitat moins consommatrice d'espace et moins individuel.

Pour penser un habitat moins consommateur de foncier, les élus souhaitent **se doter d'un Observatoire du foncier** qui permettra d'avoir à disposition un outil qui soit en capacité de concrétiser les actions politiques souhaitées comme la promotion d'un habitat à formes urbaines de qualité.

#### 3.2.3 Créer du logement intergénérationnel

Cette action est bien évidemment transversale à l'action 2.3.2 et contribue à compléter le parcours résidentiel du territoire.

#### 3.2.4 Rapprocher l'habitat des services (densification des centres...)

**Réduire les mobilités, redonner du sens aux cœurs des villes et lutter contre l'artificialisation des sols** sont des objectifs qui ne se réaliseront qu'en densifiant les centres-bourgs et les centres-villes, tout en s'occupant des dents creuses. **La densification ramène de la population dans les centralités** des communes et ne peut fonctionner que si elle est accompagnée par le rapprochement des services de proximité et la réhabilitation des logements tout en facilitant la mobilité proposée.



### 3 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

- 3.2 Diversifier l'habitat et créer une offre de logements accessible tout au long de la vie

#### 3.2.5 Poursuivre les Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Le territoire doit poursuivre l'animation du dispositif OPAH qui permet de **redynamiser l'habitat dans les centres anciens** de l'ensemble des communes, que ce soit dans la commune locomotive du territoire, Guilhaumand-Granges, mais aussi dans les autres communes plus petites. Il s'agit alors de rénover les logements vacants, de lutter contre l'habitat indigne en lien avec les actions communales (insalubrité, indécence...), de penser les habitats pour la perte d'autonomie et le handicap, d'optimiser leur qualité énergétique et d'améliorer la qualité des espaces publics environnants. Cette action doit permettre de répondre à une partie des besoins en logements de la population, en limitant la consommation d'espace, et en revitalisant les centres anciens.

#### 3.2.6 Harmoniser les informations sur le logement social

La CCRC souhaite **rendre plus accessible les informations liées au logement social**. Cela passe par un accompagnement plus fort des communes du territoire en matière d'ingénierie mais également d'un renforcement de la communication à destination des habitants.

De plus, le territoire propose **d'inscrire dans le volet « Habitat » du PLUI des actions visant à renforcer l'offre de logement social** et à faciliter l'accession à la propriété pour les foyers les plus modestes par le développement d'outils performants (Organisme foncier solidaire, Baux réels solidaires...).



## Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

Renforcer  
l'équilibre  
fonctionnel et  
le niveau de  
service du  
territoire

Favoriser les emplois locaux et  
l'accueil de nouvelles entreprises

Diversifier l'habitat et créer une  
offre de logements accessible  
tout au long de la vie

Créer un parcours de santé  
global et lutter contre les  
déserts médicaux

Organiser et diversifier la mobilité

Renforcer le commerce local

Faire vivre le réseau d'entreprises avec les acteurs concernés

Développer l'économie touristique

Recenser les besoins humains des entreprises locales

Aider et inciter à la rénovation des logements vacants (recensement, accompagnement, taxe...)

Repenser l'habitat de demain en maîtrisant le foncier (retravailler le PLUIH)

Créer du logement intergénérationnel

Rapprocher l'habitat des services (densification des centres...)

Poursuivre les Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Harmoniser les informations sur le logement social

Créer de l'attractivité pour l'implantation de jeunes médecins

Réfléchir à l'implantation de centres de santé au sein des bassins de services

Créer un service de santé mobile

Accompagner et valoriser la télémédecine

Créer une médecine du travail



## 3 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

### • 3.3 Créer un parcours de santé global et lutter contre les déserts médicaux

**Renforcer l'accès à la médecine du quotidien** permet de satisfaire la demande croissante de la population pour deux raisons : l'accroissement du vieillissement de la population, et la volonté d'attirer les jeunes populations. C'est pourquoi le territoire de la CCRC souhaite compléter le parcours de santé qu'il propose à ses habitants même si, comme nous l'avons expliqué à l'orientation 2.3, le territoire s'en sort bien de manière globale, mais souffre de fortes disparités en son sein.

L'Accessibilité potentielle localisée (APL) mesure les disparités d'accès à l'offre de soin. Il démontre qu'un habitant de la CCRC a accès à 3,9 consultations par an sur le territoire, soit identique à la moyenne nationale, mais en-dessous des moyennes des territoires voisins (4,3 consultations pour l'agglomération de Valence).

#### 3.3.1 Créer de l'attractivité pour l'implantation de jeunes médecins

Les déserts médicaux sont de plus en plus nombreux et il est de la responsabilité des acteurs du territoire d'anticiper l'accroissement du vieillissement de la population et donc l'augmentation des demandes en services de santé du quotidien pour ne pas déséquilibrer le territoire en créant un manque. C'est pourquoi, dans ce projet de territoire, il est beaucoup question d'attractivité plutôt que de développement. **Pour la grande majorité des territoires, l'enjeu consiste moins à produire de la richesse qu'à capter des revenus produits à l'extérieur du territoire.**

Ainsi, le territoire, en respectant ces grands axes, orientations et actions, renforcera sa capacité à attirer. Cela peut aussi se traduire par une recherche à l'extérieur de nouveaux internes, dans les salons, dans les facultés de médecine ou encore par une communication territoriale destinée à ce public pour démontrer les atouts majeurs du territoire, ses valeurs et son identité.



## 3 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

### • 3.3 Créer un parcours de santé global et lutter contre les déserts médicaux

#### 3.3.2 Réfléchir à l'implantation de centres de santé au sein des bassins de services

Le **SCOT a défini une solidarité territoriale**, ce que nous appelons depuis le début de ce document une hiérarchie qui permet d'améliorer le fonctionnement du territoire tout en respectant ses défis environnementaux, liés à la mobilité ou encore sociaux. Tout en respectant ces échelons, il est important de **penser l'implantation de futures maisons de santé en fonction des faiblesses de certaines polarités en matière de santé de proximité** pour ne pas accentuer le déséquilibre qui caractérise le territoire.

#### 3.3.3 Créer un service de santé mobile

Au-delà de compléter l'offre de santé en construisant de nouveaux lieux de regroupement de médecins pour faciliter les prises de rendez-vous et les accès à ces services, le territoire peut aussi **étudier une offre de santé mobile qui permettrait aux habitants, surtout pour celles et ceux dans l'incapacité de se déplacer, de bénéficier d'un service qui vient au plus près de leur domicile.**

#### 3.3.4 Accompagner et valoriser la télémédecine

L'action 3.3.3 est transversale avec la volonté de **développer la télémédecine** sur le territoire et l'offre qui s'étoffe sur le plan national de plus en plus fortement. Il convient, pour cela, de **renforcer en parallèle les dispositions du réseau internet en très haut débit (THD) et en fibre optique** pour faire de la télémédecine un service optimal sans toutefois que ce dernier ne supprime définitivement la présence de médecins généralistes sur le territoire. Il s'agit d'un panel étoffé de solutions complémentaires qui contribuent à l'amélioration des services et de leur proximité.



## 3 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

- 3.3 Créer un parcours de santé global et lutter contre les déserts médicaux

### 3.3.5 Créer une médecine du travail

Enfin, il a été notifié que le territoire ne bénéficiait pas d'un service de médecine du travail sur le territoire. Les élus peuvent alors lancer une réflexion sur le sujet afin d'étudier la mise en place d'un tel service qui permettrait une nouvelle fois de renforcer le parcours de santé global du territoire.



## Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

Renforcer  
l'équilibre  
fonctionnel et  
le niveau de  
service du  
territoire

Favoriser les emplois locaux et  
l'accueil de nouvelles entreprises

Diversifier l'habitat et créer une  
offre de logements accessible  
tout au long de la vie

Créer un parcours de santé  
global et lutter contre les  
déserts médicaux

Organiser et diversifier la mobilité

Renforcer le commerce local

Faire vivre le réseau d'entreprises avec les acteurs concernés

Développer l'économie touristique

Recenser les besoins humains des entreprises locales

Aider et inciter à la rénovation des logements vacants (recensement, accompagnement, taxe...)

Repenser l'habitat de demain en maîtrisant le foncier (retravailler le PLUIH)

Créer du logement intergénérationnel

Rapprocher l'habitat des services (densification des centres...)

Poursuivre l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Harmoniser les informations sur le logement social

Créer de l'attractivité pour l'implantation de jeunes médecins

Réfléchir à l'implantation de centres de santé au sein des bassins de services

Créer un service de santé mobile

Accompagner et valoriser la télémédecine

Créer une médecine du travail

Renforcer les lignes de transports en commun (notamment domicile-travail)

Mettre en place un Schéma cyclable intercommunal

Développer une plateforme de covoiturage à l'échelle du territoire

Développer la mobilité en libre service (autopartage, vélos...)

Développer les plans mobilités chez les employeurs publics et privés

Renforcer la communication sur les dispositifs existants

Mettre en place des forfaits mobilités solidaires (pour les salariés, jeunes, personnes âgées...)



## 3 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

### • 3.4 Organiser et diversifier la mobilité

L'enquête auprès de la population a démontré une forte attente des habitants en matière de mobilité. Les trois premières faiblesses identifiées étaient le manque de transport en commun, les embouteillages et la circulation. Cette préoccupation vient du fait de la grande dépendance du territoire à l'utilisation de la voiture individuelle. Le manque de diversité de la mobilité contribue à la saturation des flux sur les axes principaux, d'où cette identification forte de la circulation comme maux principaux de la pratique du territoire quotidienne des habitants de la CCRC. Ainsi le territoire propose de **favoriser les transports en commun et les modes doux**.

#### 3.4.1 Renforcer les lignes de transports en commun (notamment domicile-travail)

Dans un premier temps, les élus proposent **d'étudier le renforcement des transports en commun**, notamment entre le domicile et le travail. Lorsque l'on sait que la majorité des actifs du territoire ne travaillent pas dans leur commune de résidence ni au sein de la CCRC, il est alors important de considérer ces réflexions de mobilité comme transversales aux territoires extérieurs. L'interterritorialité prend toute sa place dans cette action.

#### 3.4.2 Mettre en place un Schéma cyclable intercommunal

Au-delà du renforcement des lignes principales de transport en commun qu'il faudra étudier. Le territoire peut aussi étudier le report modale qui peut exister avec la pratique du vélo, qui nécessite la configuration du territoire et l'aménagement de voies sécurisées. Pour cela, **la mise en place d'un Schéma cyclable intercommunal** apparaît comme nécessaire afin de piloter à l'échelle territoriale les politiques publiques et les aménagements qui découleront de ces études. Ce Schéma pourra étudier, par exemple, la mise en place d'un système durable de location de VAE en longue durée, une aide à l'achat ou encore un dispositif intercommunal de réparation de vélo.



## 3 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

### • 3.4 Organiser et diversifier la mobilité

#### 3.4.3 Développer une plateforme de covoiturage à l'échelle du territoire

Le territoire pourrait se doter d'une plateforme dédiée à **la mise en place d'un covoiturage intercommunal**, notamment pour les trajets domicile-travail. La CCRC peut se rapprocher des entreprises locales, et lancer une concertation auprès des habitants pour comprendre plus précisément leur pratique du territoire ainsi que leur volonté potentielle d'utilisation d'un tel service. Un effort sur la communication devra également être fait en parallèle.

#### 3.4.4 Développer la mobilité en libre service (autopartage, vélos...)

Toujours de manière complémentaire, la CCRC peut développer **une offre de mobilité en libre-service** qui serait mise à disposition dans différentes polarités du territoire. Qu'il s'agisse de l'autopartage ou du vélo en libre-service, ces outils contribuent également à diversifier la mobilité du territoire.

#### 3.4.5 Développer les plans mobilités chez les employeurs publics et privés

Pour permettre une vision plus globale de cette question de la mobilité, le territoire doit **concerter les acteurs publics et privés pour inciter au développement de plans mobilités** qui permettront, entre autre, de gérer la mobilité domicile-travail. Il s'agira également de travailler sur la mobilité multimodale en organisant le « dernier kilomètre ».

#### 3.4.6 Renforcer la communication sur les dispositifs existants

Tout n'est pas une question de communication, mais le territoire peut aussi réfléchir à **une communication dédiée et spécifique pour valoriser les dispositifs existants à l'échelle du territoire.**



### 3 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

- 3.4 Organiser et diversifier la mobilité

#### 3.4.7 Mettre en place des forfaits mobilités solidaires (pour les salariés, jeunes, personnes âgées...)

Enfin, **dans un souci d'équilibre social du territoire**, pour ne pas voir se creuser d'inégalités en raison d'une inflation croissante, le territoire peut étudier la mise en place d'une tarification solidaire et dédiée que ce soit à destination d'usagers jeunes, seniors ou salariés.



## **Enjeu 4 : Faire de la CCRC un territoire de liens**



## Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

Faire de la  
CCRC un  
territoire de  
liens

Renforcer le liens entre les  
communes et  
l'intercommunalité

Développer et renforcer  
les coopérations avec  
les autres  
intercommunalités

Penser plus globalement  
l'interterritorialité



## 4 Faire de la CCRC un territoire de liens

La Communauté de communes de Rhône Crussol, **doit penser l'ensemble de son action publique de manière transversale pour mener à terme son Projet de Territoire.** Et bien évidemment, le fondement même du rôle de l'intercommunalité et celui de la commune doit être défini en amont.

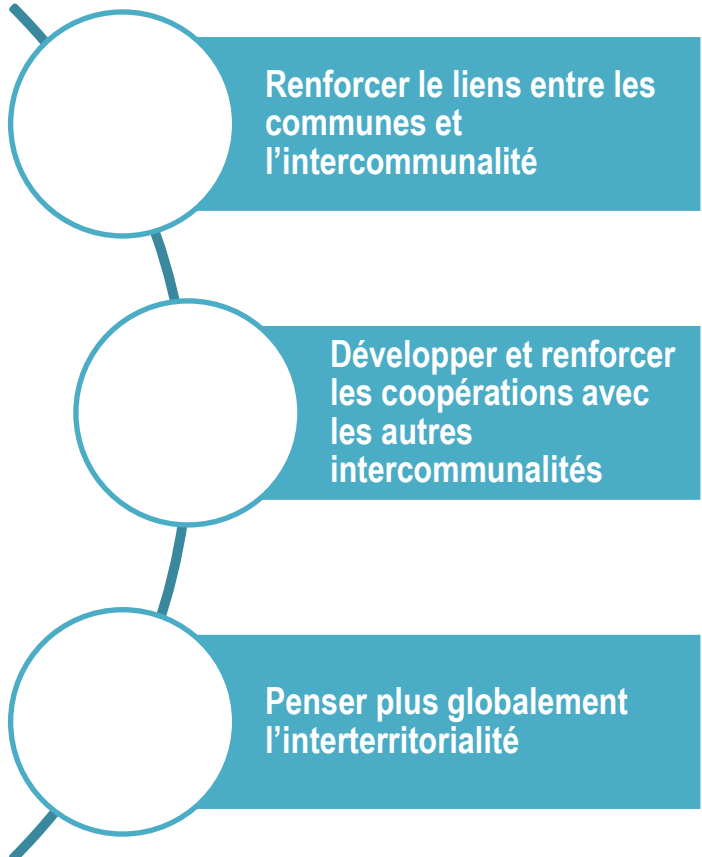
On touche aujourd'hui aux limites d'une organisation institutionnelle construite sur les doubles logiques du périmètre et des compétences. **L'évolution de l'économie territoriale et des modes de vie ont renforcé l'interdépendance des territoires.** La plupart des enjeux sont aujourd'hui multiscalaires et il est de plus en plus difficile de confier l'intégralité d'une politique publique à une seule strate territoriale.

La prise en compte des enjeux de transition réclame **de sortir d'une organisation en silo, de mettre en œuvre des approches transversales permettant de faire converger et d'articuler au service d'un même enjeu un grand nombre de politiques publiques traitées de manière autonome** jusqu'à aujourd'hui, voire traitées par des collectivités différentes. Vient à l'agenda territorial la question de la mise en dialogue des territoires, de l'organisation des coopérations horizontales (entre l'EPCI et les communes) et verticales (entre les communes) au sein du bloc communal.



# Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

Faire de la CCRC un territoire de liens



- Organiser un aménagement qui améliore le fonctionnement du territoire
- Développer une identité commune liée à la qualité de vie
- Renforcer le tissu associatif
- Reconnaitre le rôle pivot de Guilhaud-Granges sans opposer vallée et plateau



## 4 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

### • 4.1 Renforcer le liens entre les communes et l'intercommunalité

Le PLH a défini **une armature urbaine** du territoire structurée :

- **Un pôle urbain** : Guilhaud-Granges qui se définit par une proximité très forte au pôle du Grand-Valentinois
- **4 pôles périurbains** : Charmes-sur-Rhône, Cornas, Saint-Georges-les-Bains, Toulard
- **6 villages de l'espace urbain et rural** : Alboussière, Boffres, Champis, Châteaubourg, Saint-Sylvestre et Saint-Romain-de-Lerps

Basée sur la sociologie des habitants et leur pratique du territoire, ainsi que sur la dynamique démographique, **cette hiérarchie territoriale doit permettre de constituer la base du Projet de Territoire** pour orienter la géographie des actions et rendre ainsi optimales leurs conséquences.

#### 4.1.1 Organiser un aménagement qui améliore le fonctionnement du territoire

L'aménagement du territoire qui permet l'optimisation de son fonctionnement est, une fois de plus, à la base de toutes les politiques publiques qui sont inscrites dans ce projet de territoire. Il convient alors de **respecter la hiérarchie prédéfinie** pour alimenter le territoire des grands axes, des orientations et des actions qui en découlent.

Que ce soit la proximité des services, l'organisation de la mobilité par la connexion des différentes parts modales ou encore les réflexions sur le déploiement d'une politique de logement, tout est lié à la structuration territoriale. Ainsi, il convient de renforcer la polarité : le pôle urbain, tout en confortant les bassins de services : pôles périurbains et villages. Le territoire s'inscrit donc dans une volonté de **développer l'inexistant tout en préservant l'existant** pour ce qui concerne l'activité commerciale et les services publics de proximité



## 4 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

### • 4.1 Renforcer le liens entre les communes et l'intercommunalité

#### 4.1.2 Développer une identité commune liée à la qualité de vie

La logique intercommunale n'a jamais été de passer au-dessus du rôle de la commune mais bel et bien de faciliter les politiques publiques communales en « faisant avec » les communes et pas en « faisant à leur place ».

Nous l'avons vu tout au long des différentes étapes de ce projet de territoire, le territoire n'est pas uniforme dans sa géographie ni dans sa pratique des lieux. Pour autant, la géographie des habitants est aujourd'hui différente de la géographie de lieux, une conséquence des multiples évolutions sociologiques, sociales et sociétales de ces dernières années. Ainsi, il peut apparaître compliqué de définir une identité de territoire. Pour autant, puisque nous avons dévoilé les nouvelles théories de l'attractivité résidentielle des ménages basée sur la qualité des services de proximité, des logements ou encore l'accès aux lieux culturels, il **convient alors de capitaliser sur les atouts premiers du territoire**. Ces atouts pour les élus comme pour les habitants sont définis par **une qualité de vie élevée** qui permet au territoire d'être attractif aujourd'hui. Le territoire peut donc communiquer et orchestrer ses différentes politiques publiques en valorisant cet atout numéro un.

#### 4.1.3 Renforcer le tissu associatif

Entre 2014 et 2018, le bénévolat a reculé de -7% en moyenne sur les territoires et ce constat s'est renforcé pendant la crise pandémique et les différents confinements. Pour **préserver une cohésion sociale** importante et **renforcer le lien entre les habitants**, le territoire, en collaboration avec les communes, peut **relancer une dynamique associative** en faisant la promotion du bénévolat dès le plus jeune âge. Il convient également de renforcer la communication faite sur le tissu associatif existant pour catalyser le nombre de licenciés.



## 4 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

- 4.1 Renforcer le liens entre les communes et l'intercommunalité

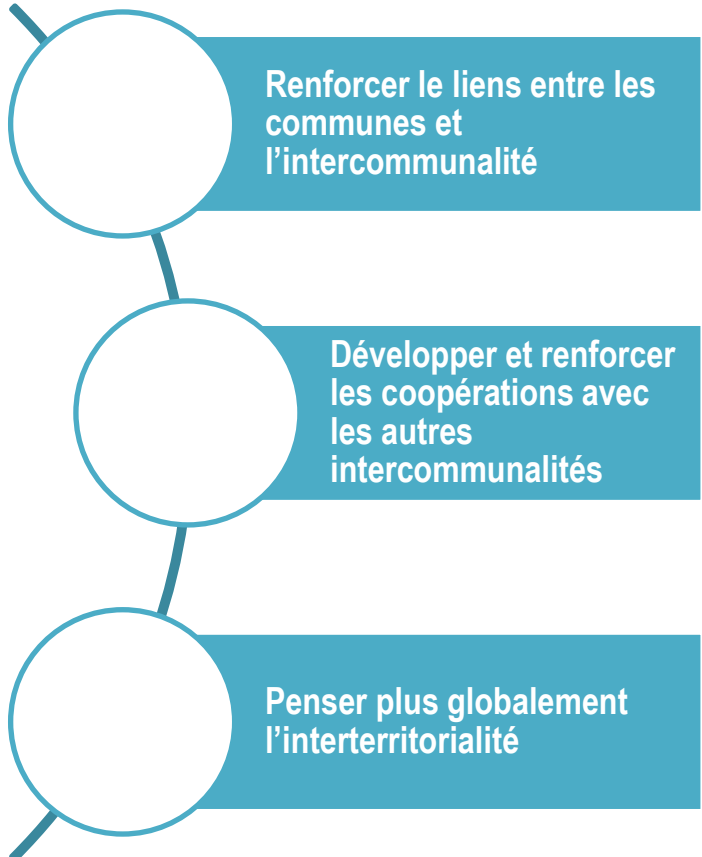
### 4.1.4 Reconnaître le rôle pivot de Guilhaud-Granges sans opposer vallée et plateau

L'influence de Guilhaud-Granges sur le territoire provient de sa taille, de sa population, mais aussi et surtout de la proximité avec l'agglomération de Valence. C'est aussi une ville ressource en termes de services pour une grande partie du territoire. Pour autant, la potentielle « dualité » entre les communes de la vallée et celle du plateau qui a pu exister semble s'effacer pour **les élus qui, aujourd'hui, témoignent de leur volonté d'agir ensemble** pour l'ensemble du territoire en prenant conscience que cette polarité est la locomotive du territoire et ne remet pas en question le rôle des autres ensembles du territoire.



# Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

Faire de la CCRC un territoire de liens



- Organiser un aménagement qui améliore le fonctionnement du territoire
- Développer une identité commune liée à la qualité de vie
- Renforcer le tissu associatif
- Reconnaitre le rôle pivot de Guilhaumand-Granges sans opposer vallée et plateau
- Penser plus largement les défis environnementaux
- Favoriser la présence du territoire dans les syndicats
- Mettre Valence au cœur des questions de mobilité



## 4 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

- 4.2 Développer et renforcer les coopérations avec les autres intercommunalités

### 4.2.1 Penser plus largement les défis environnementaux

Les collectivités territoriales sont aussi les moteurs de la transition énergétique et doivent avancer de concert pour relever ces défis collectifs. C'est pourquoi le territoire s'est lancé dans un PCAET qui a pour objectif l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables. Ainsi, il est aussi possible de **renforcer les coopérations de la CCRC avec les territoires voisins** dans le cadre de l'élaboration de ce document car ni les effets ni les causes du réchauffement climatique n'ont de frontières administratives.

### 4.2.2 Favoriser la présence du territoire dans les syndicats

Un autre échelon de gouvernance permet le travail collectif en dehors des périmètres des intercommunalités, il s'agit des syndicats qui permettent d'œuvrer sur un territoire plus large encore. Pour cela, **la CCRC souhaite multiplier sa présence** dans ce genre d'institution outils pour accentuer son rôle auprès de ses voisins.

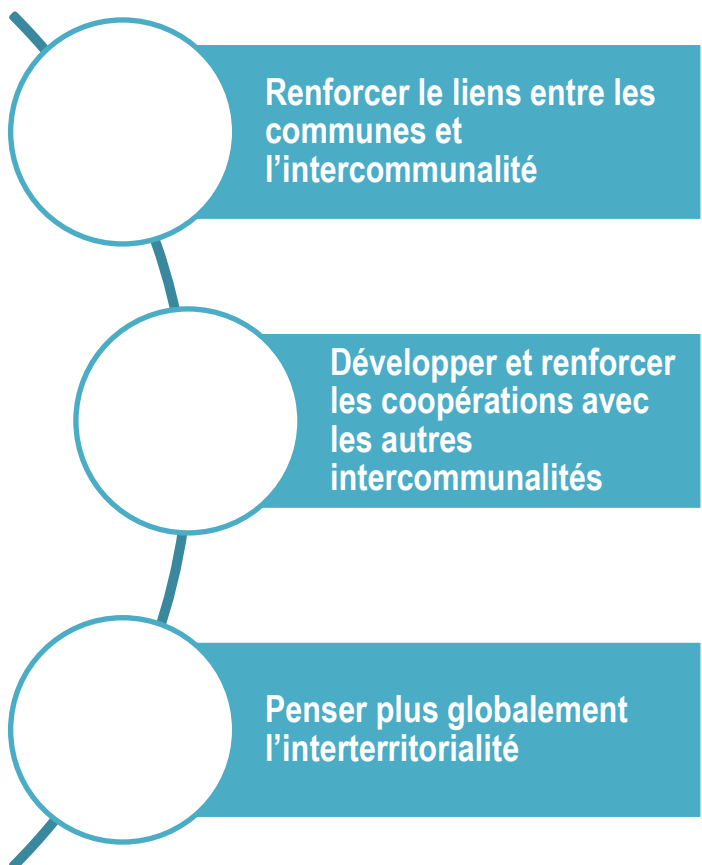
### 4.2.3 Mettre Valence au cœur des questions de mobilité

L'agglomération de Valence est bien évidemment omniprésente sur le territoire de par son attractivité et sa proximité avec le territoire de la CCRC puisque plus d'un tiers des actifs habitant le territoire travaillent à Valence même, et près de la moitié travaille au sein l'agglomération. Il convient alors de **gérer la mobilité à plus grande échelle** en concertation avec l'agglomération, porte d'entrée du territoire de la CCRC, pour fluidifier et améliorer la mobilité notamment professionnelle.



# Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 14 sous-enjeux, 54 orientations

Faire de la CCRC un territoire de liens



- Organiser un aménagement qui améliore le fonctionnement du territoire
- Développer une identité commune liée à la qualité de vie
- Renforcer le tissu associatif
- Reconnaitre le rôle pivot de Guilhaumand-Granges sans opposer vallée et plateau
- Penser plus largement les défis environnementaux
- Favoriser la présence du territoire dans les syndicats
- Mettre Valence au cœur des questions de mobilité
- Dépasser encore plus fortement les frontières départementales
- Cultiver les résiliences à plus grande échelle



## 4 Renforcer l'équilibre fonctionnel et le niveau de service du territoire

- 4.3 Penser plus globalement l'interterritorialité

### 4.3.1 Dépasser encore plus fortement les frontières départementales

De par sa proximité avec le département de la Drôme, le territoire de la CCRC peut dépasser les frontières départementales pour repenser cette question des périmètres qui aujourd'hui n'est plus respectée par la pratique des habitants. Le territoire peut être en droit de se questionner, avec les territoires voisins y compris appartenant à un autre département.

### 4.3.2 Cultiver les résiliences à plus grande échelle

Nous l'avons vu, avec les crises qui se multiplient, la question de la résilience du territoire et de sa capacité à résister est primordiale dans la constitution d'une vision à long terme. Pour qu'elle puisse être encore plus pertinente, le territoire de la CCRC peut être moteur d'une coopération plus large qui aurait pour vocation le partage d'une vision territoriale pour l'intérêt interterritorial. Le rassemblement ponctuel d'exécutifs ou encore la communication transversale au seul territoire de la CCRC peuvent être des outils de visibilité politique.